



Banque Centrale de Tunisie

**Rapport Annuel sur la
Supervision Bancaire
Exercice 2023**

Novembre 2024

TABLE DES MATIERES

Mot du Gouverneur	4
Principaux faits saillants de l'année 2023	6
Lexique	7
Chiffres clés de 2023	9
Chapitre 1 : Evolution du dispositif réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire	14
Section I- Renforcement du cadre réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire	14
Section II- Convergence du cadre prudentiel vers les standards internationaux	17
Section III- Surveillance des pratiques bancaires et de la Sandbox réglementaire	19
Section IV- Développement du cadre opérationnel macro-prudentiel	20
Section V- Verdissement du système financier	21
Chapitre 2 : Activité de la supervision bancaire	23
Section I- Agréments, autorisations et sanctions	23
Section II- Activité de Contrôle sur Pièces et sur Place	24
Section III- Développement des capacités de la supervision bancaire	26
Chapitre 3 : Stabilité Financière et Surveillance Macro-prudentielle	29
Section I- Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique	29
Section II- Evolution du financement de l'économie	30
Section III- Analyse des risques bancaires	32
Section IV- Risques liés à l'activité du marché financier et à l'épargne collective	37
Chapitre 4 : Structure et Physionomie du Secteur Bancaire et Financier Tunisien	39
Section I- Structure du Secteur Bancaire et Financier selon la nature de l'activité	39
Section II- Structure du secteur bancaire selon la nature de l'actionnariat	39
Section III- Analyse de la concentration du secteur bancaire	41
Section IV- Bancarisation	43
Chapitre 5 : Activité et Situation Financière des Banques et des Etablissements Financiers	46
Section I- Analyse de la structure bilancielle des banques résidentes	46
Section II- Activité et situation financière des banques résidentes	47
Section III- Activité et situation financière des banques exerçant des opérations islamiques	57
Section IV- Activité et situation financière des établissements de leasing	60
Section V- Activité et situation financière des banques non-résidentes	63
Section VI- Activité et exploitation des organismes de factoring	66
Section VII- Activité et situation financière des établissements de paiement	68
Annexes	71

Liste des annexes

<i>Annexe 1: Organigramme de la Direction Générale de la Supervision Bancaire</i>	<i>71</i>
<i>Annexe 2: Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques résidentes.....</i>	<i>73</i>
<i>Annexe 3: Bilan et état de résultat des établissements de leasing</i>	<i>76</i>
<i>Annexe 4: Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques non-résidentes.....</i>	<i>78</i>
<i>Annexe 5: Bilan et état de résultat des établissements de Factoring</i>	<i>81</i>
<i>Annexe 6: Évolution des taux effectifs moyens par catégorie de concours 2005-2023</i>	<i>83</i>
<i>Annexe 7: Évolution des TEGs par catégorie de concours et par BEF courant 2023</i>	<i>85</i>
<i>Annexe 8: Répartition par région, par gouvernorat et par banque du réseau d'agences au 31/12/2023.....</i>	<i>86</i>
<i>Annexe 9: Répartition par région, par gouvernorat et par établissement de leasing du réseau d'agences au 31/12/2023</i>	<i>88</i>
<i>Annexe 10: Liste des tableaux.....</i>	<i>90</i>
<i>Annexe 11: Liste des graphiques.....</i>	<i>92</i>

Liste des abréviations

BA/FT	Blanchiment d'Argent et Financement du Terrorisme
BCT	Banque Centrale de Tunisie
BEF	Banques et Etablissements Financiers
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CR	Concentration Ratio
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DGSB	Direction Générale de la Supervision Bancaire
FGDB	Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
GAB	Guichet Automatique Bancaire
IA	Intelligence Artificielle
IADI	International Association of Deposit Insurers
IFRS	Normes internationales d'informations financières
IHH	Indice Herfindhal-Hirshman
E-KYC	Electronic Know Your Customer
LCR	Liquidity Coverage Ratio
LTD	Loans To Deposits
MDT	Millions de Dinars Tunisiens
mDT	Mille Dinars Tunisiens
MUSD	Millions de dollars américains
NGFS	Network for Greening the Financial System
OPCVM	Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Personal Identification Number
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit Net Bancaire
pp	Points de Pourcentage
PSF	Pôle de la Stabilité Financière
TPE	Terminal de Paiement Electronique

Mot du Gouverneur



Fethi Zouhaier Nouri
Gouverneur de la BCT

En dépit d'un contexte national et international particulièrement défavorable, le secteur bancaire a consolidé davantage ses ratios de solvabilité et de liquidité à la faveur, d'une part, des mesures proactives prises par la BCT pour la 4^{ème} année consécutive en matière de durcissement des règles des provisions collectives et d'encadrement des politiques de distribution des dividendes et, d'autre part, de l'ancrage prononcé des pratiques de bonne gouvernance et de gestion des risques au sein des principales banques de la place.

En effet, le secteur bancaire affiche à fin 2023 un ratio de solvabilité global de 14,5 % et un ratio Tier 1 de 11,5 % ; procurant aux principales banques de la place des coussins de sécurité de plus de

4 % pour faire face à des chocs éventuels pouvant être induits par le contexte économique.

Toutefois, la poursuite du ralentissement de l'activité économique, la faiblesse de l'investissement privé et l'accroissement des financements aux entreprises publiques en difficulté constituent des sources de vulnérabilité pesant sur la stabilité du secteur financier dans un contexte de maintien des pressions inflationnistes, des pressions budgétaires et de l'acuité du stress hydrique que connaît la Tunisie.

D'ailleurs, le fort ralentissement de la demande de crédit de la part des entreprises privées et des particuliers conjugué à la détérioration du taux des créances classées enregistré en 2023 et en 2024 constituent des signes précurseurs des retombées du contexte économique sur l'activité et la santé du secteur bancaire.

Enfin, la BCT reste fermement engagée dans la mise en œuvre de mesures préventives visant à préserver la stabilité du secteur bancaire. Elle entend poursuivre la convergence de son cadre réglementaire et prudentiel vers les

standards internationaux, notamment les normes de Bâle III et les normes comptables IFRS. Ce processus, très avancé, inclut des projets majeurs tels que la surveillance sur base consolidée, la révision du cadre d'adéquation des fonds propres, la refonte du cadre de classification et de couverture du risque de crédit et l'adoption des normes IFRS sur base consolidée.

Par ailleurs, le secteur bancaire tunisien doit faire face à de nouveaux défis induits par le dérèglement climatique, tant en termes de risques physiques que de risques de transition et à l'accélération des mutations liées à la révolution numérique, source d'opportunités, mais également de risques.

Ces défis ont conduit la BCT à redéfinir ses priorités. D'une part, la BCT travaille sur la mise en place d'un cadre normatif relatif à la résilience opérationnelle, pour garantir que les banques disposent de capacités robustes pour assurer la continuité des services essentiels en cas de perturbation et pour mieux se prémunir contre les risques cybernétiques. D'autre part, consciente des répercussions à long terme du changement climatique sur la stabilité financière, la BCT a initié un projet stratégique qui prévoit notamment l'élaboration d'une feuille de route pour le verdissement du secteur financier et

l'intégration de la dimension risque climatique dans la régulation et la gouvernance du système bancaire

En matière de protection des consommateurs des services bancaires, la BCT a poursuivi son programme de réformes en publiant une circulaire visant à renforcer les exigences de transparence, à responsabiliser davantage les organes de gouvernance pour la mise en œuvre d'une politique commerciale saine et éthique et à encourager également l'ancrage d'une culture de la qualité.

Principaux faits saillants de l'année

2023

- 09 février Participation de la BCT aux journées annuelles du Club des dirigeants de banques et établissements de crédit d'Afrique organisées les 9 et 10 février 2023 à Tunis autour de la thématique "Quelle réglementation bancaire pour les économies africaines ?"
- 23 février Octroi de l'agrément définitif à l'établissement de paiement "Payvago".
- 24 février Publication par la BCT d'une [circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2023-02](#) portant modification de la méthodologie de calcul des provisions collectives.
- 07 mars Publication par la BCT d'une [note aux banques et aux établissements financiers n°2023-10](#) les autorisant à distribuer des dividendes au titre des bénéfices de l'exercice 2022 sous certaines conditions.
- 09 mars Démarrage de l'activité du troisième établissement de paiement "Enda cash".
- 10 avril Démarrage de l'activité du quatrième établissement de paiement "Wafacash" filiale du groupe international Attijari Wafa Bank.
- 10-11 mai Organisation par la BCT et le FGDB en collaboration avec l'IADI d'un workshop portant sur le thème «Key Challenges in Reimbursing Depositors».
- 02 août Démarrage de l'activité du quatrième établissement de paiement "Payvago".
- 10 octobre Publication par la BCT d'une [circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2023-05](#) portant sur la mise en œuvre de la Supervision sur base consolidée.
- 02 novembre Publication par la BCT de la [circulaire n°2023-06](#) fixant la liste des documents et renseignements requis pour l'étude d'une demande d'agrément pour l'exercice d'activité de crowdfunding en prêts et des demandes d'autorisations préalables liées à cette activité.
- 24 novembre Participation de la BCT à la 10^{ème} réunion du Collège des superviseurs d'Attijariwafa Bank organisée par Bank Al-Maghrib.

Lexique

1- Principales structures

Commission d'agrément	<p>Autorité collégiale indépendante instituée par la loi bancaire N°2016-48 relative aux BEF investie du pouvoir d'octroi et de retrait d'agrément. Elle se compose du Gouverneur de la BCT ou son suppléant (Président) et de quatre membres indépendants ayant une expertise dans le domaine financier, bancaire ou économique et ce, en respectant le principe de la parité.</p> <p>La commission d'agrément se réunit au siège de la BCT. Son secrétariat est assuré par la structure chargée de l'étude des dossiers d'agrément au sein de la BCT, à savoir la Direction Générale de la Régulation et de la Surveillance Macro-Prudentielle.</p>
Commission de résolution	<p>Autorité collégiale indépendante et compétente instituée par la loi bancaire N°2016-48 relative aux BEF dotée de pouvoirs juridiques spéciaux pour la résolution des BEF en situation compromise. Elle se compose du Gouverneur de la BCT ou son suppléant (Président), d'un juge de troisième grade, d'un représentant du ministère chargé des finances ayant le rang de directeur général, du directeur général du fonds de garantie des dépôts bancaires et du président du conseil du marché financier. Le secrétariat de la commission de résolution est assuré par la structure chargée au sein de la BCT, du traitement des situations des BEF en situation compromise, à savoir la Direction Générale de la Supervision Bancaire.</p>
Commission des sanctions	<p>Commission habilitée à infliger, pour les infractions à la législation et à la réglementation bancaire prévues par l'article 172 de la loi bancaire N°2016-48 relative au BEF, des sanctions qui peuvent aller jusqu'au retrait de l'agrément. Elle se compose d'un juge de troisième grade (Président), d'un juge de deuxième grade, d'un représentant de la BCT ayant le grade de directeur général, d'un expert indépendant dans les domaines bancaire et financier et d'un expert-comptable.</p>
Comité de Surveillance Macro prudentielle et de gestion des crises financières	<p>Structure instituée par la loi n°2016-35 portant fixation du statut de la BCT chargée d'émettre des recommandations sur les mesures que les autorités de régulation du secteur financier devraient adopter et mettre en œuvre afin de contribuer à la stabilité du système financier dans son ensemble, notamment, en renforçant la solidité du système financier, en prévenant la survenance de risques systémiques et en limitant les effets d'éventuelles perturbations sur l'économie. Elle est composée du Gouverneur de la BCT, d'un représentant du Ministère chargé des finances, du président du Conseil du Marché Financier, du président du Comité Général des Assurances et du directeur général de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance.</p>

2- Principaux indicateurs de suivi

Ratio de solvabilité	Calculé par le rapport entre les fonds propres nets tels que définis par l'article 2 de la circulaire 2018-06 et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 de la même circulaire. Ce ratio réglementaire ne peut pas être inférieur à 10%.
Ratio Tier 1	Calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base tels que définis par l'article 3 de la circulaire 2018-06 après les déductions prévues par l'article 7 de la même circulaire et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 de la même circulaire. Ce ratio réglementaire ne peut pas être inférieur à 7%.
Marge d'intérêts	La différence entre les intérêts et revenus assimilés et les intérêts encourus et charges assimilées. La marge d'intérêt doit permettre à la banque de faire face à l'ensemble de ses frais généraux et également de dégager une rentabilité suffisante par rapport aux fonds propres immobilisés.
PNB (Produit net bancaire)	La différence entre le Total des produits d'exploitation bancaire et le Total des charges d'exploitation bancaire.
Coefficient d'exploitation	Calculé par le rapport entre les charges opératoires et le produit net bancaire. Il permet d'appréhender la part des gains réalisés par une banque qui est absorbée par ses coûts fixes.
LCR (Liquidity Coverage Ratio)	Taux de couverture des sorties nettes de trésorerie par l'encours des actifs liquides de haute qualité sur un horizon de 30 jours dans une situation de tension sur la liquidité. Sont seulement pris en compte pour le calcul de ce ratio : les actifs, les passifs et les engagements hors bilan en Dinars.
LTD (Loan to deposit ratio)	Calculé par le rapport entre l'encours brut des créances sur la clientèle en dinars et la somme de l'encours des dépôts en dinars (après déduction des autres sommes dues à la clientèle), de l'encours des certificats de dépôts et de toute autre forme d'emprunts en dinars et en devises, à l'exception des emprunts obligataires et des emprunts sur le marché monétaire. Ce ratio permet d'assurer une meilleure adéquation entre les ressources et les emplois et de maîtriser le risque de transformation d'échéances. Les banques dont le ratio «LTD» se situe à un niveau supérieur à 120% à la fin d'un trimestre donné doivent prendre les mesures nécessaires pour réduire leur ratio arrêté à la fin du trimestre suivant.
ROA (Return On Assets)	Calculé par le rapport entre le résultat net et l'actif moyen net. Ce ratio fournit une indication sur la rentabilité des actifs d'une banque ou d'un établissement financier.
ROE (Return on Equity)	Calculé par le rapport entre le résultat net et la moyenne des fonds propres bruts de base après répartition du résultat de l'année N-1 et des fonds propres bruts de base avant répartition du résultat de l'année N. Ce ratio permet d'apprécier la rentabilité des fonds propres d'une banque ou d'un établissement financier.
Part des créances classées	Calculée par le rapport entre les créances classées (telles que définies par la circulaire 91-24) et le total des engagements.
Taux de couverture des créances classées par les provisions	Calculé par le rapport entre les encours des provisions constituées (hors provisions collectives tels que définies par la circulaire 91-24) et l'encours des créances classées diminué des agios réservés.

Chiffres clés de 2023

1- Ressources Humaines de la supervision bancaire

36

Effectif de la supervision bancaire

39 ans

Age moyen des cadres de la supervision bancaire.

100%

Taux d'encadrement à la supervision bancaire.

196

Nombre de semaines de formations certifiantes dispensées en ligne et organisées par des instances internationales.

167

Nombre de jours de formations et de workshops en ligne, en mode présentiel ou en mode blended organisés par des instances régionales et internationales.

2- La Supervision en 2023

Nombre de réunions avec les BEF dans le cadre de l'évaluation de leur situation financière.	9
Nombre de réunions stratégiques avec les premiers responsables des BEF.	10
Nombre de réunions pour le suivi des banques en difficultés.	4
Nombre de réunions thématiques avec les BEF.	19
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation.	23
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'une note spécifique.	28
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'une notification par suite de l'évaluation de leurs situations financières.	4
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'une notification par suite des missions d'inspection.	4
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'autres notifications.	19
Missions de contrôle sur place.	5
Montant total des sanctions pécuniaires en 2023 recouvrées au profit du Trésor public.	1 952 mDT
Dossiers de demande d'agrément traités et transmis par le PSF à la commission d'agrément.	7
Dossiers portant sur la nomination de directeurs généraux des BEF, de directeurs généraux adjoints, de présidents du conseil d'administration, d'administrateurs ordinaires, d'administrateurs indépendants et d'administrateurs représentant les intérêts des petits porteurs instruits par le PSF.	73
Nombre de réunions de la commission d'agrément en 2023.	4

3- Structure du secteur bancaire en 2023

Nombre d'établissements agréés	46
• Banques	29
Banques résidentes	22
Banques non-résidentes	7
• Etablissements financiers	17
Etablissements de leasing	8
Sociétés de factoring	2
Banques d'affaires	2
Etablissements de paiement	5
Réseau d'agences des banques résidentes	2 041
Réseau d'agences de leasing	67
Effectif des banques résidentes	19 575

4- Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques résidentes

Montants en million de dinar tunisien (Sauf indications contraires)	2021	2022	2023*
Total actif	140 921	151 957	160 696
Total Dépôts	89 218	96 661	103 850
Total crédits	95 816	103 694	105 500
PNB	6 229	6 993	7 620
Coefficient d'exploitation	47,9%	44,9%	44,8%
Résultat net	1 086	1 206	1 509
ROA	0,8%	0,9%	1,1%
ROE	9,1%	9,0%	10,8%
Ratio de solvabilité	13,3%	14,0%	14,5%
Ratio Tier 1	10,3%	10,9%	11,5%
Part des créances classées	13,1%	12,6%	13,6%
Taux de couverture des créances classées par les provisions	57,2%	55,1%	53,0%

*Données provisoires

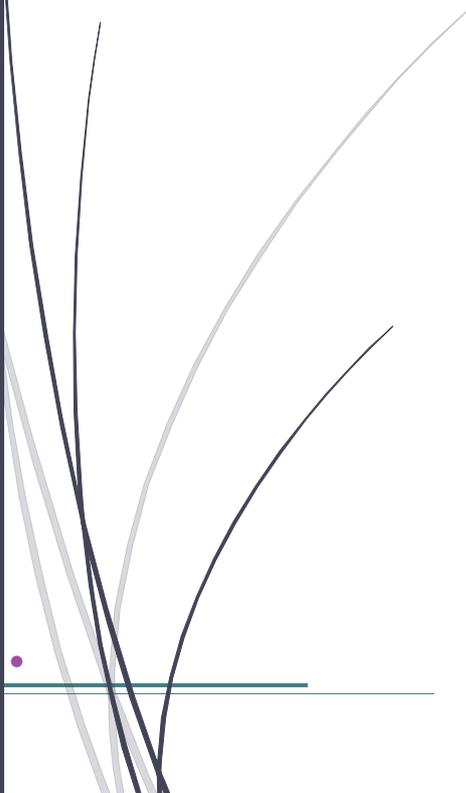
5- Indicateurs d'activité et de rentabilité des établissements de leasing

Montants en million de dinar tunisien (Sauf indications contraires)	2021	2022	2023
Total actif	4 795	4 772	5 087
Total crédit-bail	3 933	4 019	4 271
Total mises en force	1 626	1 901	2 163
Produit net de leasing	245	282	295
Coefficient d'exploitation	39,6%	35,8%	38,6%
Résultat net	61	83	103
ROA	1,4%	2,0%	2,3%
ROE	9,7%	12,0%	13,6%
Ratio de solvabilité	17,6%	17,7%	17,1%
Ratio Tier 1	13,1%	13,6%	13,8%
Part des créances classées	11,2%	10,2%	9,1%
Taux de couverture des créances classées par les provisions	68,5%	71,7%	71,2%



Chapitre 1

EVOLUTION DU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE ET PRUDENTIEL DE LA SUPERVISION BANCAIRE



Chapitre 1 : Evolution du dispositif réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire

Section I- Renforcement du cadre réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire

1. Circulaires publiées

1-1- Révision de la méthodologie de calcul des provisions collectives

La BCT a ajusté pour la quatrième année consécutive la méthodologie de calcul des provisions collectives. Cet ajustement s'est imposé pour renforcer la couverture des risques latents sur les créances courantes par des provisions et ce, d'une part, en préparation à l'adoption des normes IFRS par les banques et d'autre part, pour faire face à la poursuite de la montée des risques en relation avec la dégradation de la situation du secteur réel, le resserrement des conditions monétaires et la sécheresse dont souffre le pays depuis quelques années.

Dans ce cadre, les principaux ajustements apportés par [la circulaire n°2024-01](#) du 19 janvier 2024 et qui sont applicables pour l'exercice 2023 et les exercices ultérieurs consistent à :

- Relever le taux de provisionnement standard de 5% pour s'élever à 20% pour les créances garanties par l'immobilier et à 40% pour les autres créances.
- Découper les contreparties en groupes plus homogènes.
- Etendre l'historique sur lequel est estimé le taux de migration moyen de 5 à 7 ans en intégrant l'année de référence et en excluant l'année 2020.
- Ajuster le paramètre de majoration Δ par des multiples de l'écart type du taux de migration en fonction des profils de risques des contreparties.

1-2- Encadrement de la politique de distribution de dividendes

La BCT a poursuivi, en 2023 et pour le 4^{ème} exercice successif, l'encadrement des politiques de distribution de dividendes des banques et établissements financiers. L'objectif étant de renforcer la capacité de résilience du secteur bancaire dans un environnement économique instable et de préparer les banques aux impératifs du processus de convergence vers les standards bâlois et d'IFRS. Dans ce cadre, les conditions de distribution des bénéfices de l'exercice 2022 ont été maintenues pour l'exercice 2023, soit :

- Dans la limite de 35% du bénéfice de l'exercice 2023 pour les banques et les établissements financiers présentant des ratios de solvabilité et Tier 1 arrêtés à fin 2023, après déduction des dividendes à verser, qui dépassent les niveaux minimums réglementaires de 2,5% au moins.
- Sans limite et après accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie, pour les banques et les établissements financiers présentant des ratios de solvabilité et Tier 1 arrêtés à fin 2023, après déduction des dividendes à verser, qui dépassent les niveaux minimums réglementaires respectivement de 2,5% et 3,5% au moins.

Ces conditions ont fait l'objet de la circulaire aux banques et établissements financiers [n°2024-04](#) du 8 février 2024.

1-3- Conditions de commercialisation et de tarification des produits et services financiers

Dans le cadre de la poursuite du renforcement du dispositif normatif de la surveillance des pratiques de marché, la BCT a publié, en date du 29 janvier 2024, [la circulaire n°2024-02](#) à travers laquelle, elle a fixé des exigences minimales que les banques et les établissements financiers doivent respecter avant et lors de la commercialisation des produits ou services financiers ainsi que des exigences en matière de tarification.

Cette circulaire, dont l'élaboration trouve sa justification dans la loi n°2016-48 et notamment dans ses articles 82 et 84, s'articule autour des quatre piliers suivants :

- Responsabilisation des organes de gouvernance des banques et des établissements financiers ;
- Devoir de transparence envers la clientèle et renforcement de son droit à l'information ;
- Amélioration de la qualité des services bancaires ; et
- Ancrage des fondements d'une tarification responsable dans les pratiques bancaires.

Parmi les mesures apportées par ladite circulaire, il y a lieu de citer :

- Mise en place d'une politique commerciale claire et transparente consacrant le droit du client à une information claire et complète.
- Instauration de l'obligation d'affichage d'un niveau unique par commission afin de permettre au client de faire des choix éclairés et de stimuler par là-même la concurrence en matière tarifaire.
- Mise à la disposition des clients de documents précontractuels leur permettant de prendre des décisions éclairées avant de s'engager dans des produits et des services financiers parfois complexes.
- Elaboration, sous l'égide du Conseil Bancaire et Financier, d'un lexique des commissions devant être porté à la connaissance de la clientèle bancaire.
- Obligation pour les banques d'adresser à leur clientèle un récapitulatif du montant annuel des commissions prélevées.
- Mise en place d'un dispositif de promotion de la qualité de service et incitation des BEF à inculquer la culture de la qualité et à l'enraciner au niveau de toutes leurs structures.
- Consécration du droit du client à disposer de la mainlevée sur la garantie dans un délai ne dépassant pas 30 jours ouvrables à compter de la date de remboursement total du financement.
- Obligation d'adopter une tarification bancaire plus responsable, tenant compte de la qualité de la prestation des services fournis et liée au coût réellement supporté.
- Soumission des BEF à l'obligation de justifier préalablement à la Banque Centrale de Tunisie toute augmentation du niveau de tarification.

En outre, ce texte a permis de fixer les règles de contrôle interne minimales à mettre en place par les banques et les établissements financiers pour surveiller et évaluer en permanence le processus de commercialisation des produits et services ainsi que la gestion des risques y afférents tout en renforçant l'engagement de l'organe d'administration dans le pilotage d'une politique commerciale juste.

Il y a lieu de noter que, conformément aux dispositions de ladite circulaire, les banques et les établissements financiers doivent s'interdire d'augmenter leurs tarifs jusqu'à l'écoulement de l'année 2024, période au cours de laquelle ils sont tenus d'implémenter une nouvelle politique commerciale et tarifaire.

1-4- Révision à la baisse de certaines commissions bancaires

Dans le cadre des efforts nationaux en matière d'inclusion financière et de développement des paiements digitaux et concomitamment à la publication de la circulaire [n°2024-02](#), la BCT a publié une deuxième circulaire aux banques [n°2024-03](#) en date du 29 janvier qui prévoit la révision à la baisse des niveaux de tarification de 6 commissions.

Cette mesure qui revêt un caractère exceptionnel et qui s'étale sur une période d'une année, cible en particulier la frange de clientèle bancaire dont le revenu mensuel net ne dépasse pas 1500 dinars et concerne notamment les frais de tenue de compte, les cotisations sur carte nationale, les commissions d'opposition sur carte, les commissions de recalcul du code PIN de la carte, les commissions sur virements émis et les commissions relatives à l'utilisation des TPE sur carte nationale.

1-5- Cadre réglementaire relatif à l'élaboration d'un modèle de lettre de garantie

En application des dispositions de l'article 189 de la loi n°2016-48, la BCT a publié [la circulaire n°2024-08](#) destinée aux succursales des banques étrangères établies en Tunisie avant la promulgation de la loi bancaire n°2016-48 et portant sur le modèle de garantie à présenter par les établissements disposant d'une dotation au moins égale à la moitié du capital minimum requis sans toutefois atteindre le montant du capital minimum prévu par l'article 32 de la loi précitée et ce, pour la différence entre le capital minimum requis et la dotation affectée à la succursale.

2. Projets de circulaires en cours

2-1 Projet de circulaire régissant le paiement d'une cotisation annuelle par les BEF au titre du développement de la supervision bancaire

La BCT envisage la publication d'une circulaire fixant les conditions et les modalités de paiement par les Banques et les Etablissements Financiers d'une cotisation annuelle au titre du développement de la supervision bancaire. Ce projet, qui est à un stade avancé, constitue une réponse à une obligation légale conformément aux exigences de l'article 73 de la loi bancaire n°2016-48 qui dispose que :

- "Les banques et les établissements financiers sont assujettis au paiement d'un montant annuel qui sera affecté au développement de la supervision bancaire exercée par la Banque Centrale de Tunisie.
- La Banque Centrale de Tunisie fixe le taux et les procédures de paiement de ce montant. Le montant annuel est déposé par les banques et les établissements financiers dans un compte spécial ouvert sur les livres de la Banque Centrale de Tunisie. Le conseil d'administration de la Banque Centrale de Tunisie en définit les emplois ".

2-2 Projet de circulaire régissant les diligences à observer lors de l'enrôlement électronique des clients

En s'inspirant des expériences comparées et des résultats de l'expérimentation au niveau de la Sandbox Réglementaire d'une solution E-KYC, la BCT a entamé la préparation d'un projet de circulaire portant sur l'ouverture de compte à distance et ce, à l'instar de la facilité accordée aux établissements de paiement conformément à [la circulaire n°2018-16](#) relative aux règles régissant l'activité et le fonctionnement des établissements de paiement.

Ce projet aura pour objectif d'établir les exigences minimales et les diligences nécessaires pour assurer un niveau d'authentification efficace, en conformité avec la circulaire n°2017-08 telle que modifiée par la circulaire n°2018-09 portant sur les règles de contrôle interne pour la gestion du risque BA/FT, tout en mettant en place des mesures appropriées de gestion des risques.

2-3 Cadre normatif portant sur la résilience opérationnelle et la maîtrise du risque cybernétique

Face à la recrudescence des incidents de cybersécurité et des défaillances technologiques pouvant perturber l'activité bancaire, la BCT a placé le renforcement de la résilience opérationnelle des banques et des établissements financiers au cœur de ses priorités.

À cet effet, elle a engagé une réflexion sur l'élaboration d'un texte visant à renforcer la résilience opérationnelle du secteur bancaire à travers la consolidation de ses capacités en matière de gestion des risques cybernétiques et technologiques et l'optimisation du recours à l'outsourcing.

2-4 Révision du cadre réglementaire relatif aux établissements de paiement

Après cinq ans de l'adoption du cadre réglementaire régissant l'activité des établissements de paiement et à la lumière du retour d'expérience des cinq établissements agréés, la BCT s'est engagée dans la révision de [la circulaire n°2018-16](#) afin de dynamiser davantage le marché des paiements pour qu'il joue pleinement son rôle de catalyseur de l'inclusion financière, de promotion des paiements digitaux et de réduction du cash.

Section II- Convergence du cadre prudentiel vers les standards internationaux

Après la crise sanitaire (2020-2021), la BCT a relancé en 2022 le processus de convergence dans ses deux composantes, prudentielle (Bâle III) et normative (IFRS), tout en tenant compte de l'interconnexion entre les différents projets.

1. Refonte du dispositif de l'adéquation des fonds propres

Le projet de refonte vise l'introduction de normes d'adéquation de fonds propres qui s'appliquent aussi bien sur base individuelle que sur base consolidée conformément à [la circulaire n°2023-05](#) relative à la mise en œuvre de la supervision sur base consolidée.

La refonte concernera les axes suivants :

- La définition et la composition des fonds propres réglementaires ;
- Les exigences minimales et les volants de fonds propres ; et
- Le calcul des actifs pondérés par les risques.

Au niveau du dispositif des fonds propres, les travaux ont porté sur :

- le nouveau découpage des fonds propres qui distingue entre les fonds propres de catégorie 1 qui permettent de résorber les pertes dans l'hypothèse de continuité d'exploitation et les fonds propres de catégorie 2 qui ne résorbent les pertes qu'en cas de liquidation.
- les critères d'inclusion des instruments de fonds propres.
- les ajustements réglementaires ou les filtres prudentiels.
- le volant de conservation des fonds propres et le volant contracyclique.
- les mesures à prendre lorsque l'établissement ne respecte pas les volants de fonds propres.

Les travaux de mise en œuvre de ce projet se trouvent actuellement dans un stade avancé notamment en ce qui concerne les fonds propres réglementaires et le calcul des actifs pondérés par le risque de crédit.

Au niveau du dispositif relatif au risque de crédit, un avancement significatif a été réalisé, que ce soit au niveau de la transposition de la méthode standard de calcul, l'étude d'impact et les discussions avec la profession.

Pour le risque opérationnel, la révision consiste à adopter la nouvelle approche standard de Bâle III pour le calcul des exigences en fonds propres en remplacement de l'approche indicateur de base actuellement en vigueur.

En ce qui concerne le risque de marché, la méthode standard actuellement en vigueur restera inchangée.

2. Révision de la circulaire n°91-24

La BCT a réalisé des avancées importantes dans le projet de refonte de la circulaire n°91-24 qui a été engagé depuis 2019 dans le cadre du projet stratégique de convergence vers les standards internationaux et comme l'un des axes de la stratégie globale de prévention et de résolution des créances non performantes.

En effet, un premier draft d'amendement de la circulaire n°91-24 a été finalisé et fait l'objet, actuellement, d'une concertation élargie avec toutes les parties prenantes notamment les banques et les établissements financiers dans le cadre d'ateliers de travail et ce, parallèlement à la conduite d'une étude d'impact en la matière.

3. Adoption des normes IFRS

La BCT a engagé, dès la décision du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, le projet d'adoption des normes IFRS par le secteur bancaire tunisien.

La réunion du Conseil National de la Comptabilité qui s'est tenue en date du 31 décembre 2021 a décidé de reporter l'adoption du référentiel IFRS pour les comptes consolidés à 2023 tout en encourageant une application anticipée de ces normes.

En dépit de l'absence d'une promulgation de loi relative à l'application des normes IFRS, la BCT poursuit le pilotage et la coordination du projet d'adoption des normes IFRS par les banques et établissements financiers.

Rappelons dans ce cadre que la BCT a effectué une étude d'impact macro de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière et les fonds propres des BEF à fin 2019. Cette étude d'impact a porté sur les principales normes ayant un impact significatif sur les comptes des BEF.

Une deuxième simulation d'impact détaillée portant sur la norme IFRS 9 a été menée par la BCT. Cette étude d'impact était un exercice interactif avec les BEF et a été conduite en deux phases détaillées comme suit :

- Une simulation d'impact au sein de la BCT sur la base d'un reporting spécifique communiqué par les BEF ; et
- Une étude d'impact conduite par les BEF selon une méthodologie arrêtée par la BCT.

Cette étape a été suivie de réunions avec les BEF ayant pour objectifs :

- Une appréciation de leur degré d'avancement dans le projet d'implémentation du référentiel IFRS.
- Un recensement des différents choix et pratiques retenus par les BEF dans le cadre des travaux de simulation d'impact.
- Une identification des difficultés opérationnelles et normatives rencontrées par les BEF lors du processus de mise en œuvre du référentiel IFRS.

La BCT s'attèle actuellement à parachever une directive que les banques et établissements financiers doivent observer en matière d'adoption de la norme IFRS 9.

Section III- Surveillance des pratiques bancaires et de la Sandbox réglementaire

La publication et l'entrée en vigueur à fin 2023 de [la circulaire n°2022-08](#) relative aux politiques et mesures de traitement des réclamations a permis à la BCT de mettre en place les règles de suivi des dispositifs de traitement des réclamations implémentés par les banques et les établissements financiers à travers notamment le reporting réglementaire exigé. Ceci constitue une base d'évaluation permettant de mieux cadrer la programmation de missions d'inspection sur place afin de s'assurer de la conformité du volet opérationnel relatif au dispositif de traitement des réclamations ainsi que de son effectivité.

Concernant l'activité de suivi des produits et services financiers, durant l'année 2023 et jusqu'au premier semestre de l'année 2024, la BCT a reçu 44 demandes émanant de 16 banques se rapportant en majorité à des dossiers de lancement de nouveaux produits, répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Ventilation des produits financiers par type de banque et par catégorie

Catégorie	Offre groupée*	Financement	Carte de paiement	Bancassurance	Epargne/ Placement	Services Financiers Digitaux	Total
Banques universelles	6	7	10	5	2	7	37
Banques Islamiques	0	2	2	0	3	0	7
Total	6	9	12	5	5	7	44

*regroupe un compte, des moyens de paiement, une assurance, etc.

A ce titre, il est à noter qu'en attendant l'entrée en vigueur de [la circulaire n°2024-02](#) relative aux conditions de tarification et de commercialisation des produits et services financiers (prévue pour le 31 décembre 2024), l'examen des demandes relatives au lancement de nouveaux produits couvre plusieurs aspects essentiels, notamment :

- L'évaluation des risques incluant notamment la sécurité des systèmes informatiques, la protection des données et la résilience cybernétique.
- L'évaluation des risques commerciaux associés au nouveau produit en termes d'adéquation du produit aux besoins de la clientèle cible outre sa viabilité à long terme.
- L'évaluation des risques de conformité en s'assurant que le produit proposé respecte la réglementation en vigueur.

Ainsi, environ 15% des dossiers des banques et des établissements financiers relatifs au lancement de nouveaux produits et services financiers ont été soit rejetés par la BCT soit autorisés mais sous certaines réserves.

En ce qui concerne l'activité d'externalisation, la BCT a reçu 14 demandes émanant des banques et des établissements financiers y compris des établissements de paiement. Près de 90% de ces demandes ont fait l'objet d'une suite favorable.

Sur le plan de la tarification bancaire et bien que celle-ci se fonde sur le principe de la liberté consacré par la législation en vigueur, il est à rappeler que la BCT a gelé toute modification à la hausse des conditions bancaires jusqu'à fin décembre 2024 et ce, conformément aux dispositions du 3ème alinéa de l'article 28 de [la circulaire n°2024-02](#) relative aux conditions de commercialisation et de tarification des produits et services financiers.

Section IV- Développement du cadre opérationnel macro-prudentiel

Après l'élaboration de la stratégie macro-prudentielle lors du premier plan stratégique de la BCT (2019-2022), le développement du cadre opérationnel de la Surveillance Macroprudentielle sera poursuivi au niveau du deuxième plan stratégique de la BCT (2023-2025). Ainsi, la BCT poursuivra ses efforts pour appuyer sa politique macro-prudentielle avec le soutien de partenaires technique internationaux à travers :

- La mise en place des outils de suivi des risques systémiques et le développement du toolkit des instruments macro-prudentiels ;
- Le renforcement de la maîtrise des risques émergents des banques et établissements financiers ;
- Le renforcement du dispositif de gestion des crises systémiques à travers la conduite d'un exercice de simulation de crise national en juin 2023 et la participation à un exercice régional de simulation de crise financière pour un certain nombre de juridictions de l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest prévu en 2025 ; et
- La préparation de la stratégie de communication sur la Surveillance Macroprudentielle en vue de mieux informer les agents économiques sur la situation du secteur financier et sur la conduite de sa surveillance par la BCT.

Section V- Verdissement du système financier

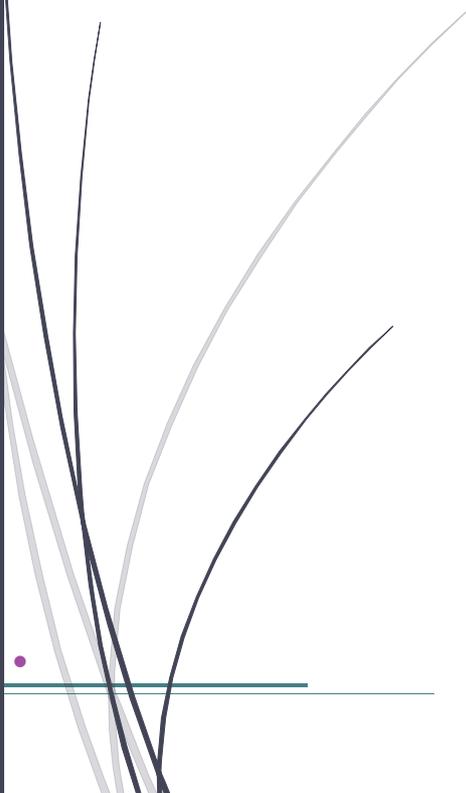
Dans le cadre de son plan stratégique 2023-2025, la BCT a initié un projet stratégique portant sur « **Le verdissement du système financier et l'intégration de la dimension risque climatique dans la régulation** ». Ce projet bénéficie de l'appui technique de plusieurs partenaires internationaux et couvre notamment les aspects suivants :

- L'élaboration d'une feuille de route sur la gestion des risques climatiques et le développement de la finance verte.
- Le développement des capacités de la BCT et du secteur financier en matière de suivi des risques climatiques et de développement des pratiques de la finance durable.
- L'évaluation de l'exposition du secteur bancaire au risque climatique.
- L'ajustement du cadre prudentiel pour intégrer la dimension climatique.
- L'évaluation du degré de verdissement du portefeuille de certaines banques de la place (Green portfolio Review).
- La préparation de l'écosystème à la mobilisation des fonds nécessaires au développement de la finance durable.



Chapitre 2

ACTIVITE DE LA SUPERVISION BANCAIRE



Chapitre 2 : Activité de la supervision bancaire

Section I- Agréments, autorisations et sanctions

1. Travaux de la commission d'agréments

La commission d'agréments a tenu 32 réunions depuis le début de son activité en avril 2017 et a traité 54 dossiers de demandes d'agrément jusqu'à mi 2024.

En 2023, la commission d'agréments a traité 7 dossiers de demandes d'agrément instruits et transmis par le secrétariat de la commission, se détaillant comme suit:

- Deux agréments pour le franchissement du seuil du dixième dans le capital d'une banque dans le cadre des dispositions de l'article 34 de la loi n°2016-48 par un ancien actionnaire tunisien privé de la banque.
- Un agrément pour le franchissement du seuil du cinquième dans le capital d'une société de leasing dans le cadre des dispositions de l'article 34 de la loi n°2016-48 par un nouvel actionnaire privé étranger.
- Un agrément de principe pour la création d'un établissement de paiement.
- Un agrément définitif pour la création d'un établissement de paiement dans le cadre des dispositions des articles 10, 20 et 24 de la loi n°2016-48.
- Refus de deux dossiers d'agrément de principe d'établissements de paiement pour non-satisfaction de certaines conditions légales relatives à l'octroi des agréments notamment l'assise financière des futurs actionnaires, l'honorabilité, l'intégrité, la qualification et l'expérience des futurs dirigeants.
- Retrait de l'agrément de principe pour la création d'établissements de paiement en raison du dépassement des délais légaux pour la satisfaction des conditions inscrites au niveau de l'agrément de principe.

Sur un autre plan, la BCT a accordé un premier agrément d'exercice de l'activité du renseignement de crédit en janvier 2024.

2. Commission des sanctions

La Commission des sanctions est instituée par l'article 171 de la loi n°2016-48 et constitue l'une des composantes du régime des sanctions disciplinaires prévues par la loi n°2016-48.

La commission des sanctions a tenu six réunions dont deux réunions au cours de l'année 2022 et quatre réunions au cours de l'année 2023. Ces réunions ont été consacrées exclusivement à l'établissement de son règlement intérieur. Le projet de règlement intérieur a fait l'objet d'une concertation avec les services du Conseiller juridique et de législation du Gouvernement relevant de la Présidence du Gouvernement, le ministère de la Justice, le ministère des Finances et le ministère du Commerce et du Développement des Exportations. La version finale dudit projet a été communiquée à la Présidence du Gouvernement en date du 11 octobre 2024 en vue de sa publication. De même, la procédure de publication de la nomination des membres de cette commission est en cours de finalisation avec les services du Conseiller juridique et de législation.

3. Dossiers d'autorisations et d'approbations : Gouvernance des BEF

Au titre de l'exercice 2023, la BCT a instruit 73 dossiers portant sur la nomination des directeurs généraux, des directeurs généraux adjoints, des présidents de conseil d'administration, des administrateurs ordinaires, des administrateurs indépendants et des administrateurs représentant les intérêts des petits porteurs des BEF.

L'instruction de ces dossiers transmis par les BEF à la BCT dans le cadre des dispositions de l'article 55 de la loi bancaire se base sur les critères d'intégrité et de réputation, de qualifications scientifiques, de compétences et d'expérience professionnelle et de leur concordance avec les fonctions confiées à la personne concernée ainsi que l'absence d'interdictions et ce, dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires de la loi n°2016-48 et de [la circulaire n°2021-05](#) relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers.

Section II- Activité de Contrôle sur Pièces et sur Place

La surveillance prudentielle des banques et des établissements financiers est exercée sur la base d'un guide méthodologique de surveillance interne inspiré des bonnes pratiques internationales. Cette surveillance repose sur :

- un contrôle permanent exercé sur la base de documents remis périodiquement par les banques et les établissements financiers et des échanges réguliers avec les représentants des fonctions clés de ces établissements et les commissaires aux comptes,
- et un contrôle périodique sur place orienté en fonction des résultats des travaux du contrôle permanent.

1. Surveillance permanente des BEF

En 2023, les travaux de la surveillance permanente des BEF's ont été focalisés sur l'évolution du risque de crédit en rapport avec la conjoncture économique, la couverture des risques latents et le renforcement de l'assise financière du secteur bancaire.

Ainsi, les notes et rapports élaborés et les échanges avec les banques et les établissements financiers ont porté sur :

- L'évolution du profil de risque de crédit et de liquidité des banques.
- L'évolution des paramètres de risque des principaux secteurs d'intervention des banques.
- L'évolution de la situation des principaux groupes d'affaires.
- Le suivi de la situation des clients qui ont bénéficié de mesures exceptionnelles à la suite de la crise COVID.
- Les dispositifs de gestion du risque de crédit : organisation, moyens, procédures...
- La validation des provisions collectives constituées par les banques et les établissements financiers au titre de 2023 en couverture des risques latents conformément aux dispositions de [la circulaire n°2024-01](#) du 19 janvier 2024.
- L'examen des demandes de distribution des dividendes au titre de 2023 soumises à l'accord préalable de la BCT conformément aux dispositions de [la circulaire aux banques et établissements financiers n°2024-04](#) du 8 février 2024.

Les travaux de la surveillance permanente ont porté aussi sur :

- Le suivi de la mise en place des dispositions de la circulaire n°2021-05 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et de [la circulaire n°2022-01](#) relative à la prévention et la résolution des créances non performantes.
- Le suivi de la mise en place des plans d'actions ou des programmes de redressement présentés par les banques et les établissements financiers à la BCT suite aux notifications portant, notamment, sur le renforcement des dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne incluant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le bilan opérationnel de l'analyse micro-prudentielle et de l'évaluation des profils de risque des BEF au titre de l'année 2023 se présente comme suit :

Tableau 2: Bilan opérationnel de l'activité de la surveillance permanente

	TOTAL
Réunions avec les BEF	61
Réunions dans le cadre de l'évaluation au titre de 2023	9
Réunions pour le suivi des banques en difficultés	4
Réunions stratégiques avec les premiers responsables (sous l'égide du Gouverneur de la BCT)	10
Réunions thématiques	19
Autres réunions	19
Notes et rapports sur la situation des BEF	51
Rapports d'évaluation	23
Notes spécifiques	28
Notifications aux BEF	27
Notifications relatives à l'évaluation	4
Notifications à la suite d'une mission d'inspection	4
Autres notifications	19

2. Surveillance sur place

Le programme d'inspection est arrêté sur la base des constats des travaux d'évaluation sur pièces (par la surveillance permanente) de la situation des BEF.

Ainsi, le programme d'inspection de 2023 a porté, notamment, sur :

- L'évaluation des dispositifs de gouvernance et de contrôle interne de certaines banques dont la surveillance permanente a relevé des insuffisances importantes.
- Un contrôle général auprès de certains établissements financiers de leasing et de factoring.
- La vérification de la conformité de l'activité de certains établissements de paiement par rapport aux termes des agréments accordés par la BCT en 2021.
- L'examen des règles d'évaluation et de couverture des risques sur les fonds gérés.

Jusqu'à présent, 5 missions d'inspection du programme de 2023 ont été finalisées. D'autres missions sont en cours de finalisation.

3. Mesures disciplinaires prises

L'activité de la supervision sur place et sur pièces a donné lieu aux sanctions disciplinaires suivantes infligées à l'encontre des BEF en 2023 :

Tableau 3: Mesures disciplinaires prises

Banque/EF	Motif de la sanction	Nature de la sanction	Montant (En mDT)
Banque A	Insuffisances relevées par une mission d'Inspection générale	Avertissement	-
Banque A	Non-respect de la norme d'exposition sur les parties liées	Amende	105,7
Banque B	Non-respect de la norme d'exposition sur les parties liées	Amende	1 137,8
Banque C	Non-respect de la norme d'exposition sur un même bénéficiaire	Amende	10,3
Banque C	Non-respect de la norme d'exposition sur les parties liées	Amende	13,5
Banque D	Non-respect du ratio réglementaire de liquidité (LCR)	Amende	7
Banque D	Non-respect du ratio "crédits/dépôts" (LTD)	Amende	368,8
Banque E	Non-respect du ratio réglementaire de liquidité (LCR)	Amende	93,5
Banque F	Non-respect du ratio réglementaire de liquidité (LCR)	Amende	14,8
Banque F	Non-respect des normes de solvabilité	Amende	200,3
Etablissement Financier A	Non-respect de la norme d'exposition sur les parties liées	Amende	0,6
Total des sanctions pécuniaires infligées et recouvrées par le Trésor public			1 952,3

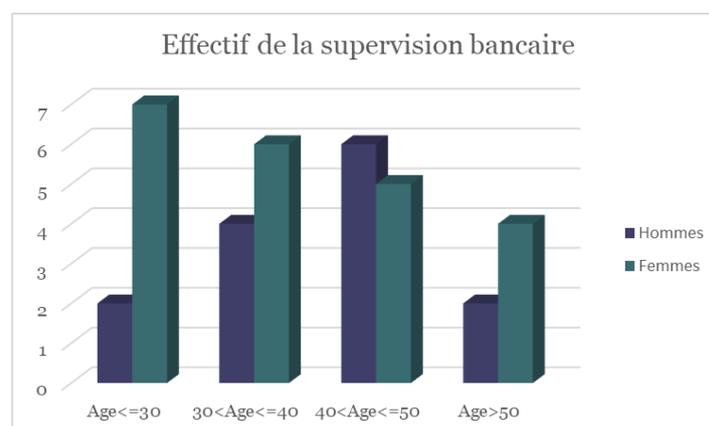
Section III- Développement des capacités de la supervision bancaire

1. Ressources humaines

L'effectif de la DGSB est composé de 36 cadres dont 61% sont des femmes. Près de 53% de cet effectif est d'un âge inférieur ou égal à 40 ans.

L'ancienneté moyenne à la supervision Bancaire est de 9 ans et près de 70% de l'effectif ont une ancienneté de plus de 5 ans.

La répartition de l'effectif de la Supervision Bancaire par tranche d'âge et par genre se présente ainsi :



2. Assistance technique

Dans le cadre de l'accompagnement de la BCT dans la réalisation des différents projets micro et macro prudentiels, la supervision bancaire continue, au cours de l'année 2023 à bénéficier du soutien des instances internationales dont, principalement, la BM et la BERD.

3. Renforcement des compétences de la supervision

La formation des superviseurs constitue un des principaux enjeux du développement des capacités opérationnelles de la supervision bancaire, stimulant la conduite du changement et soutenant la mise en œuvre des différentes réformes en complément des actions d'assistance technique.

Ainsi, les cadres de la supervision bancaire ont bénéficié au cours de 2023 de formations et de workshops en ligne, en mode présentiel ou en mode blended, organisés par des instances régionales et internationales pour une durée globale de 167 jours à raison de 4,6 jours de formation par cadre en moyenne et ce, compte non tenu de 4 masters certifiants d'une durée globale de 196 semaines.

Ces actions de formation et workshops ont couvert différents domaines liés à la supervision bancaire, notamment :

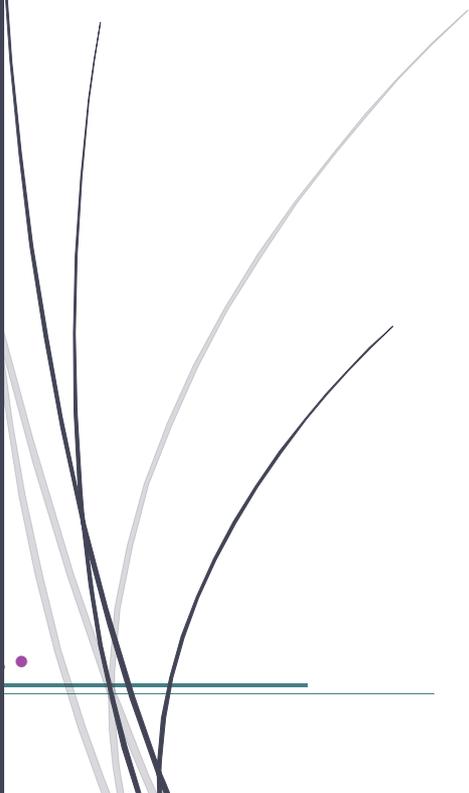
- Comptable : « Accounting for banking supervisors »
- Prudentiel : « Les nouveaux défis prudentiels à la lumière du durcissement des conditions financières et du ralentissement économique »
- Finance islamique : « Bases de la finance islamique »
- Durabilité : « Le financement durable », « NGFS Workshop and meetings »
- Digital : « Intégrer la Data et l'IA dans sa stratégie de transformation digitale »

Pour ce qui est des cycles de formations certifiantes, les principaux thèmes abordés ont concerné : "IFRS Certificate Program", " Standard de validation d'un modèle de calcul IFRS 9", "IFRS 9 a Supervisory Perspective", "Forecasting and Predictive Analytics Certificate", "Professional Certificate in Data Analyst", "Formation R" et "Audit et Conseil des Systèmes d'Information (Niveaux 1&2)".



Chapitre 3

STABILITE FINANCIERE ET SURVEILLANCE MACRO-PRUDENTIELLE



Chapitre 3 : Stabilité Financière et Surveillance Macro-prudentielle

Face aux pressions pesant sur la stabilité financière, le secteur bancaire a poursuivi le processus de consolidation de ses assises financières avec le renforcement de ses fonds propres prudentiels et ce, à la faveur des mesures prises par la BCT en matière de durcissement des règles de calcul des provisions collectives et de limitation de la distribution des dividendes.

En effet, le secteur bancaire a continué à opérer en 2023 dans un environnement difficile marqué par le ralentissement de l'activité économique, en lien avec le stress hydrique, les tensions géopolitiques et la hausse des besoins de financement interne du Trésor en l'absence de mobilisation des ressources extérieures.

Face à cette situation et dans un contexte de politique monétaire rigoureuse adoptée par la BCT pour contenir les pressions inflationnistes, la dynamique de l'activité bancaire a été marquée par un fort ralentissement du rythme de croissance des crédits et la montée du risque de défaut des débiteurs. En revanche, les dépôts ont progressé à un rythme soutenu ; ce qui a permis une amélioration de la situation de la liquidité.

Section I- Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique

Face à l'affaiblissement de la demande extérieure et aux conditions climatiques défavorables, l'environnement économique national a été marqué en 2023 par la poursuite du ralentissement de la croissance économique, la faiblesse de l'investissement et la persistance des pressions sur les finances publiques avec des difficultés de mobilisation de ressources extérieures. En dépit de ce contexte difficile, les équilibres économiques ont pu être maintenus comme en témoignent le repli du déficit de la balance courante et l'apaisement des pressions inflationnistes.

La croissance économique a enregistré un fort ralentissement en 2023 pour se limiter à 0,2% contre une hausse de 2,8% au cours de l'année précédente en rapport avec la forte contraction au niveau des secteurs agricole, de l'extraction minière et énergétique et, à un moindre degré, au niveau du secteur de la construction. L'activité économique a surtout bénéficié de la dynamique des services marchands, notamment l'hôtellerie et la restauration.

Sur un autre plan, le taux d'inflation a poursuivi une tendance baissière entamée depuis mars 2023 pour atteindre 8,1% en décembre 2023 contre 10,1% une année auparavant et ce, à la faveur du resserrement de la politique monétaire au cours des dernières années. Toutefois, des tensions inflationnistes risquent de resurgir.

Du côté des finances publiques, le déficit budgétaire a atteint 7,1% du PIB en 2023 contre 7,7% une année auparavant. Ainsi, le Trésor a eu recours essentiellement aux ressources intérieures pour le financement du déficit budgétaire dans un contexte marqué par des difficultés de mobilisation des ressources extérieures. L'Etat a, en effet, levé sur le marché local 20 milliards de dinars sous forme de bons du Trésor et au titre de l'emprunt obligataire national ainsi que 1,2 milliard de dinars sous forme de crédits syndiqués en devises.

La hausse des besoins de financement du Trésor, conjuguée à la hausse des crédits accordés aux entreprises publiques, a eu pour effet d'accroître l'exposition des BEF sur le secteur

public¹ pour représenter 20,2% du total actif en 2023. Pour les trois grandes banques publiques, cette exposition au secteur public représente 35,6% du total de leurs actifs.

Ces évolutions ont conduit à un accroissement des interventions de la BCT pour couvrir les besoins des banques en liquidité ; soit un encours de refinancement de 15,3 Milliards de dinars à fin 2023 contre 14,9 milliards de dinars une année auparavant.

Au niveau des équilibres extérieurs, le déficit de la balance courante a enregistré une baisse significative pour atteindre 2,6% du PIB à fin 2023 (contre 8,6% en 2022) et ce, grâce principalement à la consolidation des recettes touristiques (6,9 milliards) et des revenus de travail (7,5 milliards) ainsi que la baisse du déficit commercial de 32,4% profitant de la détente des prix internationaux des matières premières et de la stabilité du taux de change du dinar. D'autre part, le déficit énergétique s'est davantage creusé pour atteindre 56,6% du déficit commercial contre 41,9% en 2022. Également, la hausse du niveau des avoirs nets en devises à 120 jours d'importations à fin 2023 (contre 100 jours à fin 2022), a permis d'alléger les pressions sur le secteur extérieur.

Section II- Evolution du financement de l'économie²

L'année 2023 a été marquée par une décélération importante du rythme d'accroissement de l'encours des crédits à l'économie passant de 7,7% à 2,7% entre 2022 et 2023. Cette décélération a concerné aussi bien les crédits aux professionnels (-6,2 points de pourcentage) que celui des crédits aux particuliers (-1,7 point de pourcentage).

1. Les crédits aux professionnels ³

L'analyse de l'évolution des crédits par catégorie de contrepartie fait apparaître une décélération de l'encours des crédits aux professionnels, et en particulier ceux accordés aux entreprises privées (+1 069 MDT en 2023 contre +5 645 MDT en 2022) en raison, notamment, du ralentissement de l'escompte commercial (+1,1% en 2023 contre +23,4% en 2022) et de la baisse des découverts (-1,1% en 2023 contre +14,4% une année auparavant) ainsi que la quasi-absence de nouveaux crédits à moyen et long termes (+0,2% en 2023 contre -1,5% en 2022) en lien avec le ralentissement de l'activité économique enregistré en 2023.

Quant aux crédits accordés aux entreprises et administration publiques, le ralentissement a été de moindre envergure résultant, d'une part, de la décélération enregistrée au niveau des crédits au profit des entreprises publiques qui ont augmenté de 7,9% en 2023 contre 28,7% en 2022 et, d'autre part, de la progression des crédits accordés à l'administration publique de 8,9%, après la baisse de plus de 36% constatée durant l'année 2022 à la suite des remboursements effectués par le Trésor au titre de crédits syndiqués en devises.

Par ailleurs, la répartition sectorielle de l'encours des crédits aux professionnels demeure quasiment inchangée avec une part des crédits consentis aux secteurs des services de 52,3% et de 43,1% pour le secteur de l'industrie. La part du secteur de l'agriculture et pêche n'étant que de 4,6% des crédits dispensés aux professionnels.

¹ Il s'agit de l'encours des titres de l'Etat détenus en portefeuille par les banques, des crédits syndiqués à l'Administration et des crédits aux entreprises publiques

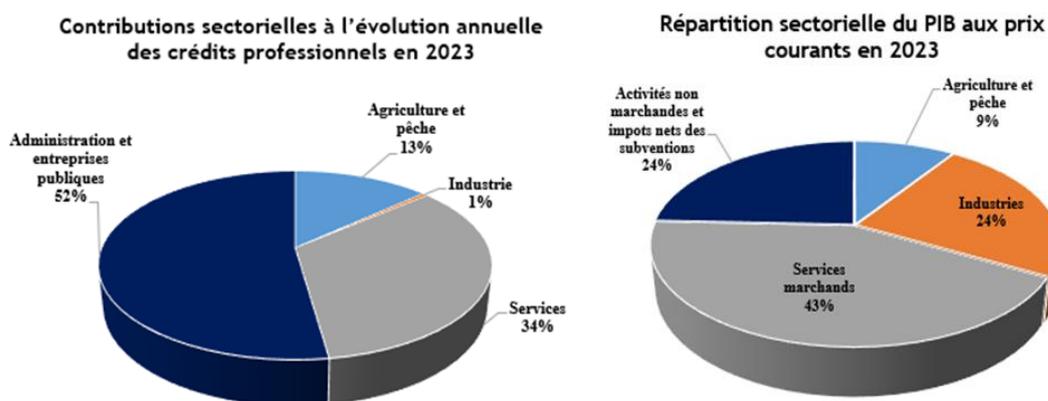
² Données de la Centrale d'informations de la BCT.

³ A partir du mois de juin 2021, les données de la Centrale des Risques sont publiées selon la Nomenclature d'Activités Tunisienne (NAT 2009).

Tableau 4 : Répartition de l'encours des crédits par secteur

Désignation	2021	2022	2023	Variations en %	
				2022/2021	2023/2022
- Agriculture et pêche	3 203	3 615	3 968	12,9	9,7
Administration et entreprises publiques	168	191	246	13,7	28,7
Entreprises privées	3 035	3 424	3 722	12,8	8,7
- Industrie	32 971	36 924	37 305	12,0	1,0
Administration et entreprises publiques	1 945	2 729	3 101	40,3	13,6
Entreprises privées	31 027	34 195	34 204	10,2	0,0
- Services	41 401	43 862	45 361	5,9	3,4
Administration et entreprises publiques	11 151	11 525	12 262	3,4	6,4
Entreprises privées	30 250	32 337	33 100	6,9	2,4
Crédits aux entreprises et aux professionnels	77 576	84 401	86 634	8,8	2,6
Administration et entreprises publiques	13 264	14 444	15 608	8,9	8,1
Entreprises privées	64 312	69 957	71 026	8,8	1,5

Graphique 1: Contributions sectorielles à l'évolution annuelle de l'encours des crédits aux professionnels et répartition sectorielle du PIB aux prix courants



2. Les crédits aux particuliers

En 2023, l'endettement des particuliers auprès du secteur bancaire a totalisé 28 721 MDT contre 27 876 MDT l'année précédente, soit une progression de 3,0% contre 4,7% en 2022. Cette décélération s'explique aussi bien par le ralentissement des crédits à la consommation (+2,8% contre +4,7% en 2022) ayant surtout touché les crédits d'aménagement de logement (+1,3% contre +3,1% en 2022) que par celui des crédits à l'habitat (+3,3% contre +4,6% en 2022).

Par ailleurs et après les baisses constatées pendant les deux années précédentes, la part des crédits aux particuliers dans le total des crédits à l'économie s'est stabilisée à 24,9% au terme de l'année 2023. Leur part dans le PIB est passée à 19,2% en 2023 contre 20,1% en 2022.

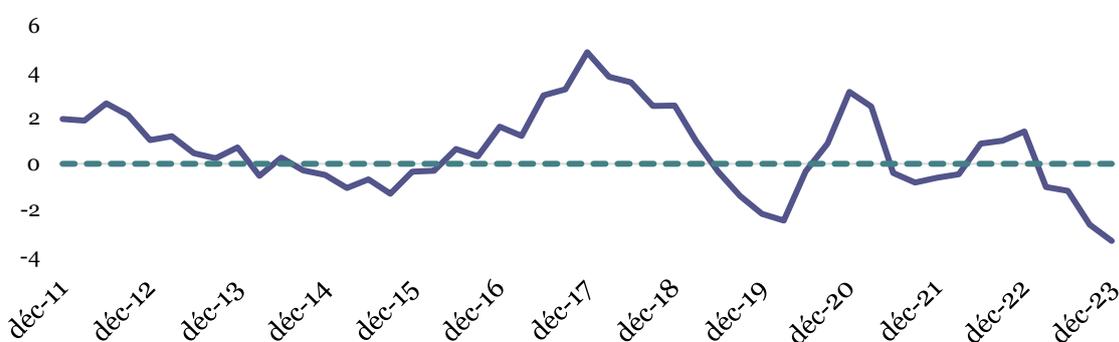
Tableau 5: Répartition de l'encours des crédits accordés aux particuliers par objet de financement

Désignation	En MDT			Variations en %	
	2021	2022	2023	2022/2021	2023/2022
Crédits à l'habitat	11 906	12 459	12 869	4,6	3,3
Crédits à la consommation	14 729	15 417	15 852	4,7	2,8
Aménagement de logements	10 269	10 589	10 731	3,1	1,3
Dépenses courantes	1 765	1 878	1 925	6,4	2,5
Découverts	1 473	1 637	1 776	11,2	8,5
Véhicules	378	395	409	4,5	3,6
Autres	845	918	1 011	8,7	10,1
Total	26 635	27 876	28 721	4,7	3,0

Section III- Analyse des risques bancaires

1. Risques liés à l'expansion du crédit

Le ralentissement de la demande de financement, dans un contexte de persistance des difficultés économiques, s'est traduit par le creusement de l'écart du ratio crédit par rapport au PIB qui est redevenu négatif en 2023 faisant suite à l'accroissement du crédit bancaire de 2,7% soit un rythme moins important que celui de la croissance de l'activité économique de 8,2% aux prix courants.

Graphique 2: Evolution du Gap du ratio crédit au secteur privé / PIB par rapport à sa tendance de long terme


L'année 2023 a connu un repli de la part du secteur privé dans l'augmentation des crédits aux professionnels en raison de l'accroissement du recours des entreprises publiques aux financements bancaires. Sur un autre plan, la part des crédits logement dans l'évolution des crédits aux particuliers, a poursuivi sa tendance haussière pour représenter 48,5% de la hausse desdits crédits en 2023.

Tableau 6: Evolution des principaux indicateurs du risque de crédit (%)

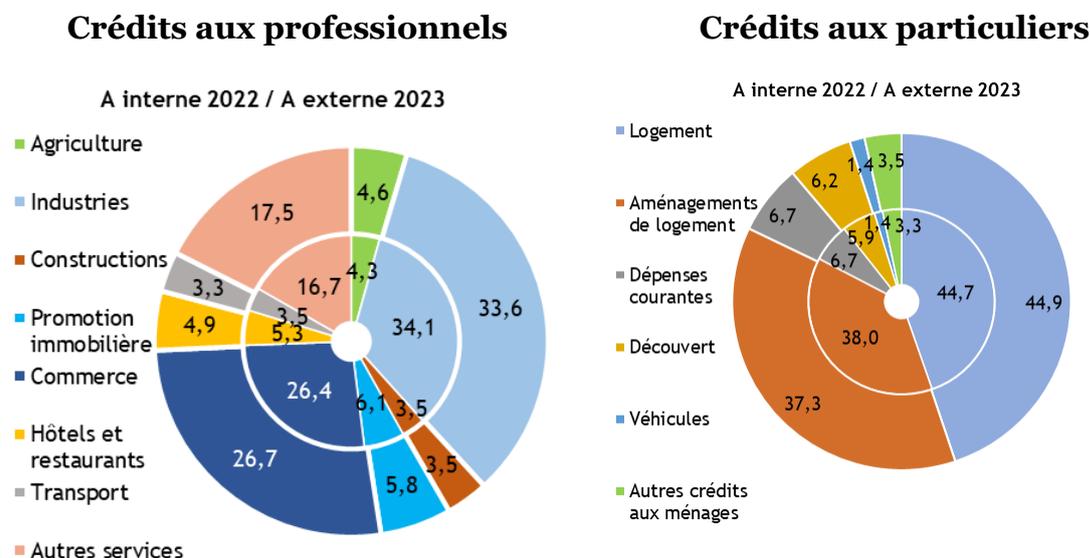
Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
GAP du crédit privé/PIB	-0,3	1,6	4,8	2,5	-2,2	3,1	-0,6	1,4	-3,4
Contribution des crédits au secteur privé dans l'évolution des crédits professionnels hors administration	94,9	98,0	88,1	90,3	54,5	45,8	69,4	68,0	53,2
Contribution des crédits logement dans l'évolution des crédits aux particuliers	65,8	49,8	52,6	67,9	74,3	23,2	20,0	44,6	48,5

2. Risques liés à la concentration par secteur d'activité économique

En 2023, l'indice de concentration sectorielle des crédits aux professionnels (IHH) s'est stabilisé au même niveau de l'année précédente. En effet, une hausse des parts dans les crédits aux professionnels du secteur du commerce (tiré principalement par la hausse des engagements offices), de l'agriculture et des autres services en relation avec la hausse des engagements des activités financières et de l'Administration a été observée en 2023 au détriment des secteurs de l'industrie, de la promotion immobilière et du tourisme dont les parts dans les crédits professionnels ont reculé pour la deuxième année consécutive.

Concernant l'indice de concentration des crédits aux particuliers (IHH), il a connu une légère baisse à fin décembre 2023 avec un ralentissement qui a touché les crédits à la consommation et à un moindre degré les crédits logement.

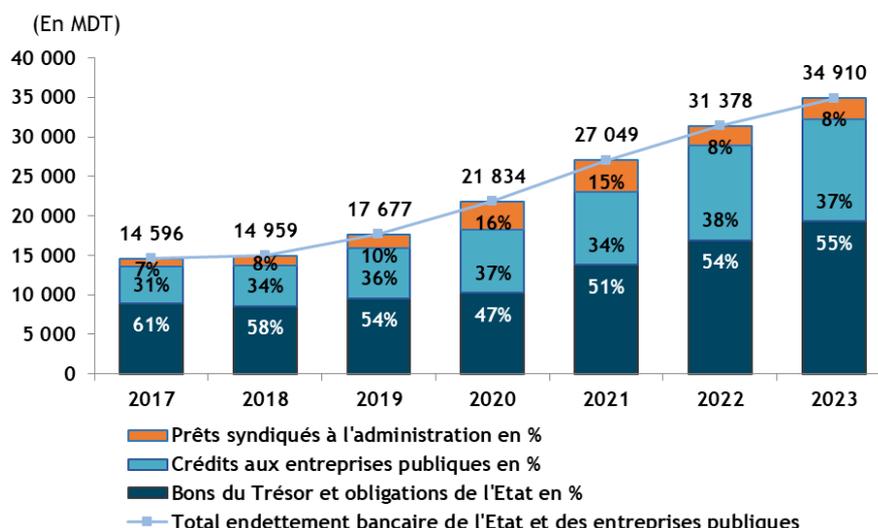
Graphique 3: Répartition sectorielle des crédits professionnels et des crédits aux particuliers (en %)



L'année 2023 a connu une intensification du recours du Trésor à la mobilisation des ressources intérieures principalement auprès du secteur bancaire tant en dinar pour un montant total levé de 16 240 MDT qu'en devises pour un total de 1 163 MDT. Également, les crédits accordés aux entreprises publiques ont poursuivi leur tendance haussière avec un accroissement annuel de 7,9% pour se situer à 12 854 MDT.

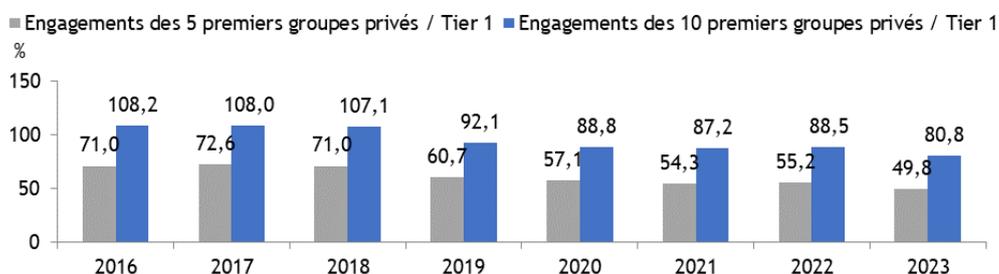
Ainsi, les financements bancaires au secteur public, toutes formes confondues, ont atteint 34,9 Milliards de dinars ; soit 20,2% du total des actifs des BEF à fin 2023 contre 31,4 Milliards de dinars et 19,1% respectivement une année auparavant.

Graphique 4: Evolution du financement bancaire de l'Etat et des entreprises publiques



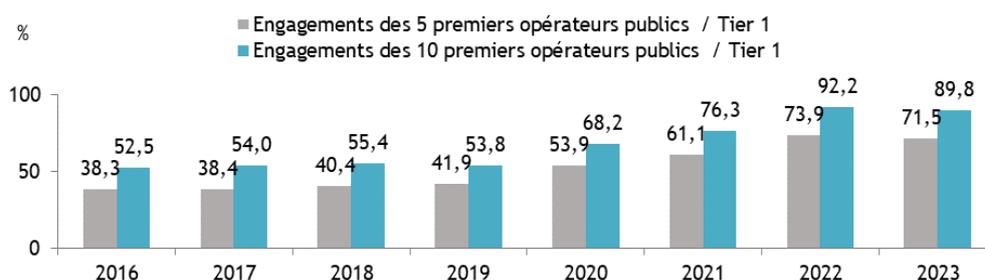
Parallèlement, l'analyse de l'évolution du rapport de l'exposition des banques résidentes sur les 5 et 10 plus grands consommateurs privés des crédits aux fonds propres nets de base montre une amélioration de la couverture des grandes expositions par les fonds propres prudentiels.

Graphique 5: Engagements des 5/10 premiers groupes privés dans les fonds propres nets de base des banques



Les expositions des banques envers les 5 et 10 plus grands emprunteurs publics hors administration se sont inscrites en baisse en 2023 représentant respectivement 71,5% et 89,9% des fonds propres nets de base des banques.

Graphique 6: Engagements des 5/10 premiers opérateurs publics dans les fonds propres nets de base des banques



3. Risques liés à la qualité des actifs

En raison de la conjoncture économique difficile, la part des créances classées dans le total des engagements a atteint 13,6% en 2023 (contre 12,6% à fin 2022) et ce, malgré les opérations de radiation des créances pour un montant global déclaré à la centrale d'informations de la BCT de 2 milliards de dinars en 2023 (contre 1,3 milliard de dinars en 2022).

Tableau 7: Evolution des principaux indicateurs de la qualité d'actif par opérateur (%)

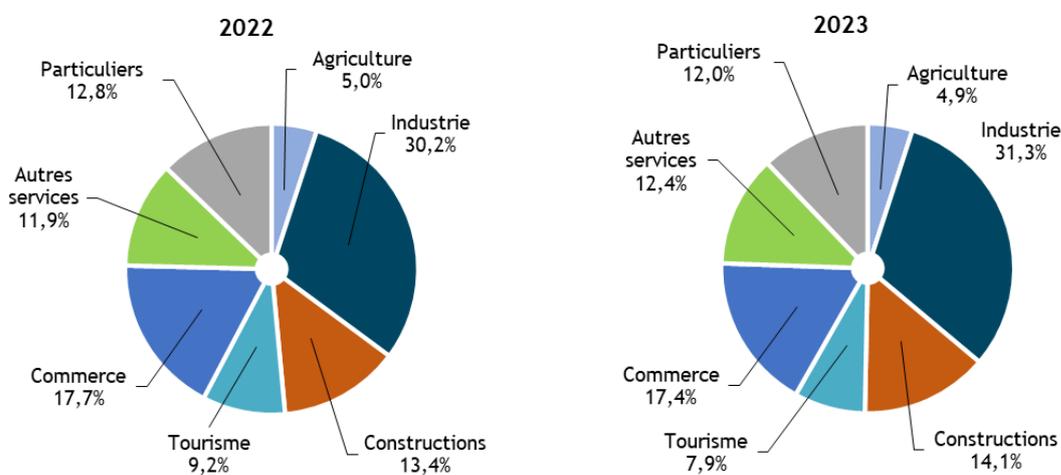
Part des créances classées en %	2020	2021	2022	2023
Entreprises privées	18,4	18,1	17,1	18,7
Dont PME	25,6	25,8	25,2	25,8
Particuliers	6,9	7,4	7,6	7,7
Part globale	13,5	13,1	12,6	13,6

La répartition par type d'agent économique montre un retour à la hausse du taux des créances classées des entreprises privées à fin 2023 pour atteindre 18,7%. Ce taux a atteint 25,8% pour les petites et moyennes entreprises. Cette aggravation du risque de crédit a concerné également les particuliers dont le taux de créances classées a poursuivi sa tendance haussière pour s'élever à 7,7% à fin 2023.

Au cours du premier semestre de 2024, les paramètres du risque de crédit ont été impactés par la persistance des difficultés des entreprises privées, notamment les PME. Par ailleurs, la persistance du stress hydrique et les tensions géopolitiques à l'échelle mondiale constituent des défis importants qui peuvent accentuer le risque de transmission des difficultés des opérateurs économiques au secteur financier et d'accroître les pressions sur les perspectives de rentabilité et de solidité financière du secteur bancaire.

La ventilation des créances classées par secteur montre, au même titre que les années précédentes, une concentration sur les secteurs industriel, touristique et commercial qui accaparent 56,5% de l'encours des créances classées. Réunis, ces trois secteurs ne représentent que 49% des engagements du secteur bancaire.

Graphique 7: Évolution de la répartition sectorielle de l'encours des créances classées des banques résidentes (en %)



L'évolution des taux des créances classées par secteur montre une hausse de ceux des secteurs des constructions (BTP et promotion immobilière) et de l'industrie respectivement à 24,2% et 17,3%. Les secteurs touristique et agricole ont continué à afficher des taux de créances classées élevés quoiqu'en légère baisse par rapport à l'année précédente, pour se situer respectivement à 33,3% et 22,3%. Néanmoins, la part globale des engagements de ces secteurs demeure relativement faible et se limite à 7,1%.

Tableau 8: Évolution des taux des créances classées dans le total engagement par secteur (en %)

Secteur d'activité	2022	2023*
Agriculture	22,6	22,3
Industrie	15,5	17,3
Constructions	20,9	24,2
Commerce	11,1	11,7
Tourisme	33,4	33,3
Autres services	9,1	10,1
Total engagement des professionnels	14,6	15,8
Particuliers	7,6	7,7

*Données provisoires

4. Risque de liquidité

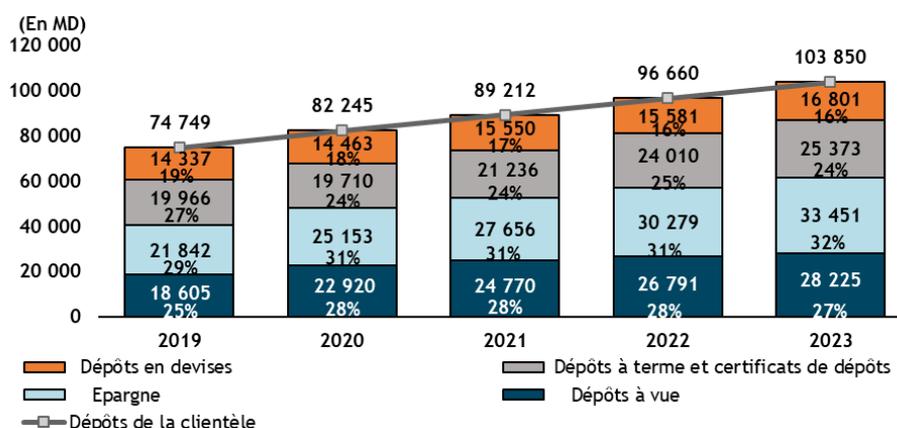
L'année 2023 a été caractérisée par une maîtrise des pressions sur la liquidité bancaire, en dépit de la poursuite du recours du Trésor et des entreprises publiques à l'endettement intérieur.

En effet, les pressions sur la liquidité ont été atténuées en lien avec la baisse de la demande de financement par la clientèle privée et grâce à la bonne dynamique enregistrée en matière de collecte des dépôts en dinars avec une croissance à hauteur de 7,4% et ce, à la faveur du relèvement du taux minimum de rémunération de l'épargne à 7%⁴.

Cette dynamique a concerné également les dépôts en devises qui ont progressé de 7,8%.

Ainsi, les besoins des banques en liquidité ont connu un repli et la part du refinancement de la BCT dans le total des ressources des banques est revenu à 4,8% à fin 2023 contre 6,9% en 2022.

Graphique 8: Evolution de la structure des dépôts bancaires par forme (en MD et en %)



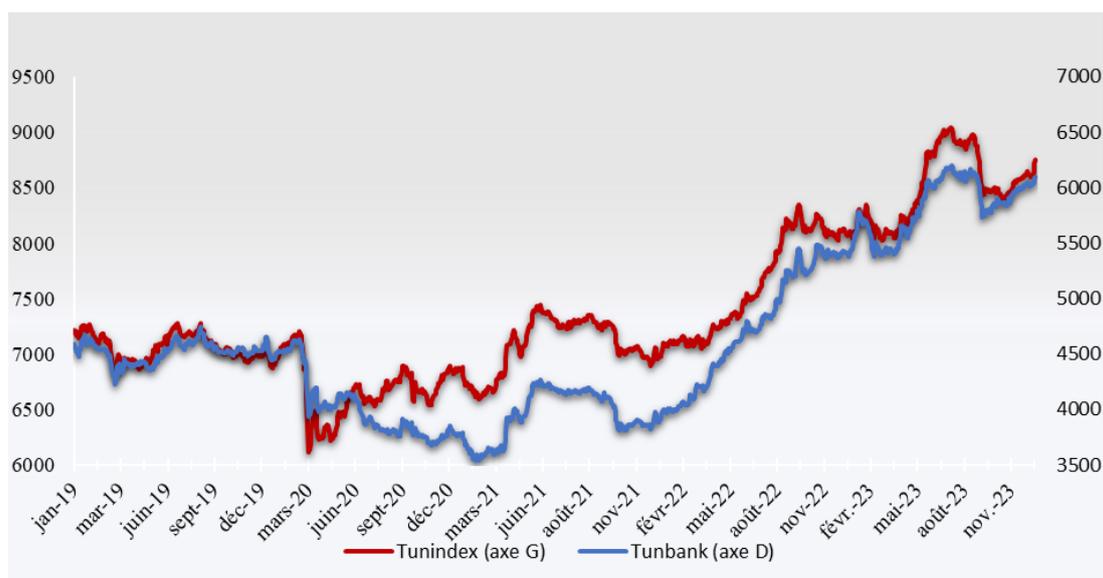
⁴ Circulaire aux banques n°2023-01 du 11/01/2023 relative à la réglementation des conditions de banque.

Section IV- Risques liés à l'activité du marché financier et à l'épargne collective

Malgré les conditions économiques difficiles, l'année 2023 a connu la poursuite de la dynamique haussière de l'activité boursière mais à un rythme moins soutenu qu'en 2022.

Par ailleurs, quatre sociétés ont été radiées de la cote de la bourse en 2023 ce qui a ramené le nombre des sociétés cotées à 78 à fin 2023.

Graphique 9: Evolution des indices Tunindex et Tunbank 2019 - 2022



Les émissions des bons du Trésor sur le marché primaire ont connu une légère hausse de 1,1% atteignant 16 240 MDT à fin 2023 et l'emprunt obligataire national 2023 a permis de lever 3 799 MDT. Concernant les émissions privées par appel public à l'épargne, elles sont revenues à 522 MDT en 2023 contre 535 MDT en 2022. Ces émissions restent dominées par les sociétés de leasing et les banques.

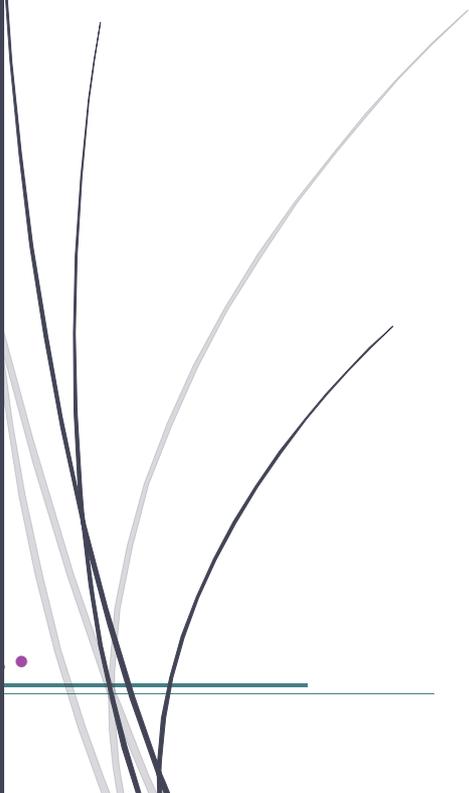
L'année 2023 a été marquée par la hausse de la part de l'investissement étranger en portefeuille dans la capitalisation boursière qui a atteint 21,2% à la fin de l'année contre 20,9% en 2022. Le solde net des transactions des étrangers sur la cote de la bourse a été positif en 2023 et a atteint 63 MDT, marquant l'inversement de la tendance de sortie observée depuis 2020.

L'activité des OPCVM a maintenu sa dynamique positive avec une augmentation des actifs nets de 11,4 % en 2023, atteignant 5 787 MDT. Les unités obligataires représentent 84,8 % de ces actifs. De même, le rendement annuel des OPCVM s'est élevé à 6,1 % en 2023, contre 5,8 % en 2022.



Chapitre 4

STRUCTURE ET PHYSIONOMIE DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER TUNISIEN



Chapitre 4 : Structure et Physionomie du Secteur Bancaire et Financier Tunisien

Section I- Structure du Secteur Bancaire et Financier selon la nature de l'activité

Le paysage financier tunisien a été renforcé en 2023 par l'agrément accordé au cinquième établissement de paiement : Payvago.

Par conséquent, le nombre total des BEFs s'élève désormais à 46 répartis entre 22 banques résidentes, 7 banques non-résidentes, 8 établissements de leasing, 2 sociétés de factoring, 2 banques d'affaires et 5 établissements de paiement.

Tableau 9: Evolution du nombre d'établissements agréés

	2019	2020	2021	2022	2023
Banques	30	30	30	29	29
Résidentes	23	23	23	22 ⁵	22
Non-résidentes	7	7	7	7	7
Établissements Financiers	12	12	14	16	17
Établissements de leasing	8	8	8	8	8
Sociétés de factoring	2	2	2	2	2
Banques d'affaires	2	2	2	2	2
Établissements de paiement	-	-	2	4	5
Total	42	42	44	45	46

Selon leur business model, les 22 banques résidentes sont réparties entre 17 banques universelles, 2 banques⁶ spécialisées dans le financement des micro-projets et des PME et 3 banques⁷ spécialisées dans l'activité bancaire islamique.

Section II- Structure du secteur bancaire selon la nature de l'actionariat

1. Banques résidentes

Le capital des banques résidentes s'élève à 4 493 MDT à fin 2023 ; soit une augmentation de 275,2 MDT par rapport à 2022 expliquée par les augmentations de capital réalisées par :

- Attijari Bank (6,3 MDT) : augmentation réservée exclusivement au personnel de la banque portant le capital d'Attijari Bank à 210 MDT,
- Amen Bank : augmentation de 18,9 MDT réalisée en 2023 portant le capital de la banque à 151,320 MDT. Sachant qu'une deuxième augmentation de 23,280 MDT est prévue en 2024 pour porter le capital in fine à 174,6 MDT,
- QNB : augmentation de 250 MDT portant le capital de la banque à 644 MDT ; soit le deuxième capital le plus élevé du secteur après celui de la STB.

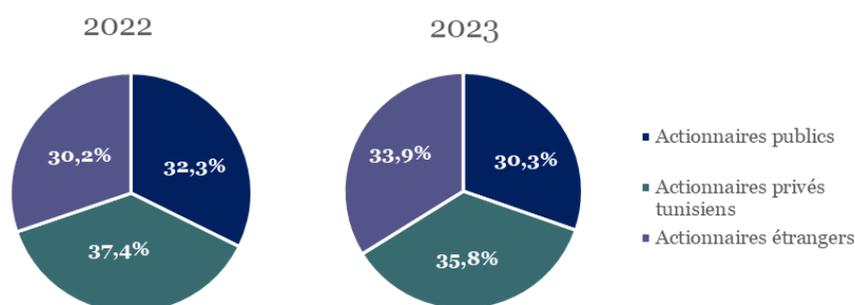
⁵Suite à la liquidation de la BFT en avril 2022.

⁶ La BTS et la BFPME.

⁷Wifak Intenational Bank (WIB), Banque Zitouna et Al Baraka Bank Tunisia.

Le capital des banques résidentes est réparti entre des actionnaires étrangers (33,9%), des actionnaires publics et parapublics (30,3%) et des actionnaires privés tunisiens (35,8%).

Graphique 10: Structure du capital des banques résidentes par nature d'actionariat



Selon le statut des actionnaires de référence⁸, la répartition des banques résidentes demeure inchangée :

- l'État Tunisien dans 5 banques⁹ ;
- les actionnaires étrangers dans 9 banques¹⁰ ;
- les groupes d'affaires industriels et commerciaux dans 5 banques¹¹ ;
- l'actionnariat de référence est mixte (capital réparti à parts égales entre l'État Tunisien et un pays arabe) dans les 3 autres banques¹².

Tableau 10: Évolution du nombre de banques suivant le statut de l'actionariat

	2020	2021	2022	2023
Banques publiques	6	6	6	5
Banques à capitaux étrangers	11	9 ¹³	9	9
Banques à capitaux privés tunisiens	3	5	5	5
Banques mixtes	3	3	3	3
Total	23	23	22	22

2. Banques non-résidentes

N'ayant connu aucun changement de physionomie, le capital des banques non-résidentes s'élève à 460 MDT à fin 2023 dont 83% reviennent à des actionnaires étrangers, particulièrement libyens.

3. Établissements de leasing

A fin 2023, le capital des établissements de leasing s'élève à 294 MDT. Sa répartition entre les actionnaires fait ressortir la prédominance des actionnaires privés tunisiens qui détiennent 86,5% du capital total de ces établissements.

⁸ Au sens de l'article 102 de la loi n°2016-48.

⁹ STB, BNA, BH, BTS et BFPME.

¹⁰ ATB, ATTIJARI, UIB, Citibank, Bank ABC, QNB, Al Baraka, BT et BZ.

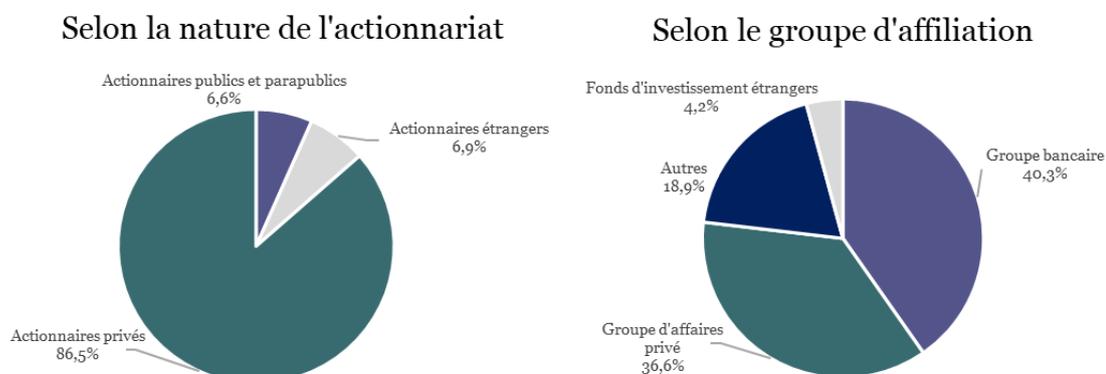
¹¹ Amen Bank, BIAT, BTK, UBCI et WIB.

¹² TSB, BTE et BTL.

¹³ Suite à la cession de la part de la BNP Paribas dans le capital de l'UBCI au groupe CARTE et de la participation de la BPCE dans le capital de la BTK à la société ÉTABLISSEMENT MT ELLOUMI.

Par groupe d'affiliation, six groupes bancaires détiennent 40,3% du capital et représentent les actionnaires de référence de 6 établissements.

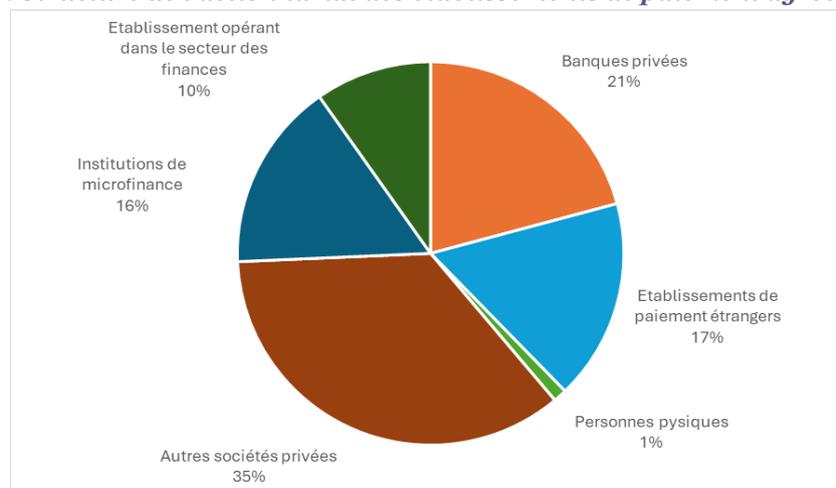
Graphique 11: Structure de l'actionnariat des établissements de leasing à fin 2023



4. Établissements de paiement

Le capital des établissements de paiement agréés totalise 59 MDT à fin 2023 dont 64% sont détenus par les institutions du secteur financier et 35% par des sociétés privées non financières.

Graphique 12: Structure de l'actionnariat des établissements de paiement agréés à fin 2023



Section III- Analyse de la concentration du secteur bancaire

A l'instar des années antérieures, l'activité du secteur bancaire demeure concentrée sur les banques résidentes qui accaparent 93% du total actif, 95% des crédits et 97% des dépôts.

Tableau 11: Concentration de l'activité bancaire suivant la nature de l'établissement

	2021	2022	2023*
Total actif (en MDT)	151 969	163 905	172 623
Part des banques résidentes (en %)	92,7	92,7%	93,2%
Part des banques non-résidentes (en%)	4,0	4,2%	3,7%
Part des établissements de leasing (en%)	3,2	2,9%	2,9%
Part des sociétés de factoring (en%)	0,2	0,2%	0,2%
Crédits à la clientèle (en MDT)	101 114	109 055	111 069
Part des banques résidentes (en %)	94,8	95,1%	95,0%
Part des banques non-résidentes (en %)	1,1	1,0%	0,9%
Part des établissements de leasing (en%)	3,9	3,7%	3,8%
Part des sociétés de factoring (en%)	0,2	0,3%	0,3%
Dépôts de la clientèle (en MDT)	92 054	99 781	106 893
Part des banques résidentes (en%)	96,9	96,9%	97,2%
Part des banques non-résidentes (en%)	3,1	3,1%	2,8%

*Données provisoires

Tableau 12: Indicateurs de concentration de l'activité des banques résidentes

	Ratio de concentration %						Indice Herfindhal-Hirshman		
	4 premières banques			8 premières banques			2021	2022	2023*
	2021	2022	2023*	2021	2022	2023*			
Total actif	49,2	50,2	49,8	76,2	76,7	75,9	0,087	0,089	0,089
Crédits à la clientèle	50,1	50,4	49,0	76,6	76,9	75,9	0,088	0,089	0,087
Dépôts de la clientèle	48,8	48,6	48,5	77,3	77,2	76,4	0,092	0,092	0,092

*Données provisoires

Au niveau des banques résidentes, les ratios de concentration CR4¹⁴ et des CR8¹⁵ montrent un niveau de concentration élevé dans la mesure où les 4 et 8 premières banques contrôlent respectivement près de la moitié et plus des trois-quarts de l'activité bancaire.

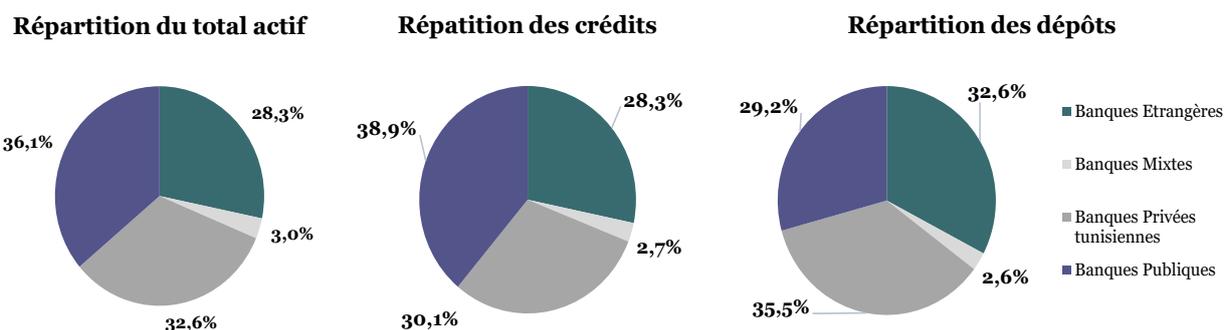
L'analyse de la concentration de l'activité bancaire suivant la nature de l'actionnariat fait ressortir ce qui suit :

- La contribution des banques publiques demeure la plus importante avec une part de marché en termes d'actif de 36,1%, de crédits de 38,9% et à un degré moindre au niveau des dépôts de 29,2%.
- Les banques à capitaux privés tunisiens détiennent 32,6% du total actif, 30,1% des crédits et 35,5% des dépôts.
- Les banques à capitaux étrangers détiennent 28,3% des actifs et des crédits et 32,6% des dépôts.
- Les banques mixtes détiennent des parts de marché de 3,0% en termes d'actifs, 2,7% des crédits et de 2,6% en termes de dépôts.

¹⁴ Ratio de concentration des quatre premières banques

¹⁵ Ratio de concentration des huit premières banques

Graphique 13: Répartition de l'activité des banques résidentes selon la nature de l'actionnariat



L'activité des établissements de leasing présente toujours une concentration au niveau du total actif avec une part de 66,1% détenue par les 4 premiers établissements en 2023.

Tableau 13: Indicateurs de concentration de l'activité des établissements de leasing

	Total actif		
	2021	2022	2023*
Part des 4 premiers établissements (%)	67,0	66,3	66,1
Indice Herfindhal-Hirshman	0,148	0,147	0,145

*Données provisoires

En s'appuyant sur l'indice d'IHH compris entre 0,1 et 0,18 pour ces trois dernières années, cette concentration est classée comme modérée.

Une forte concentration de l'activité des banques non-résidentes est constatée au niveau des dépôts, des crédits et du total actif comme en témoignent le ratio de concentration et l'indice IHH qui dépasse le seuil de 0,18.

Tableau 14 : Indicateurs de concentration de l'activité des banques non-résidentes

	Total actif			Crédits			Dépôts		
	2021	2022	2023*	2021	2022	2023*	2021	2022	2023*
Part des 4 premières banques (%)	83,3	85,6	85,5	83,0	93,2	92,4	93,6	94,0	95,5
Indice Herfindhal-Hirshman	83,3	85,6	85,5	83,0	93,2	92,4	93,6	94,0	95,5

*Données provisoires

Section IV- Bancarisation

Le réseau d'agences bancaires s'est consolidé en passant de 2 023 agences à 2 041 à fin 2023, soit une agence pour 5 806 habitants contre une agence pour 5 835 habitants une année auparavant.

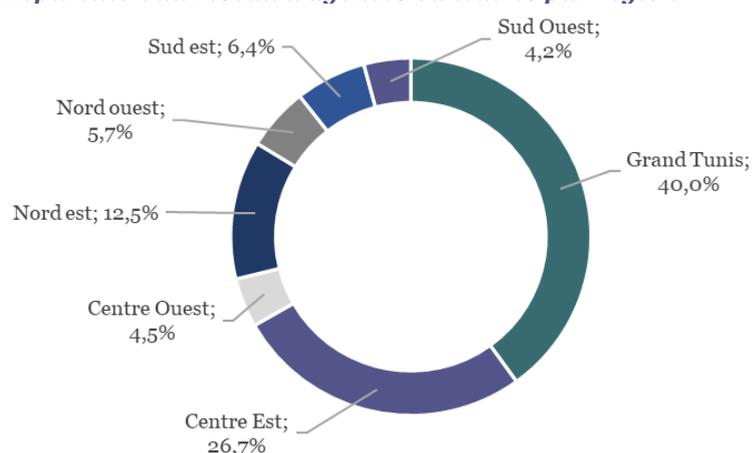
Tableau 15: Principaux indicateurs de bancarisation

	2019	2020	2021	2022	2023*
Réseau	1 945	1 974	1 992	2 023	2 041
Densité du réseau bancaire ¹⁶	6 027	5 934	5 906	5 835	5 806
Nombre de comptes (en milliers)	9 835	9 590	9 798	10 031	10 532
dont Nombre de comptes à vue	3 924	3 399	3 463	3 564	3 739
Nombre de comptes spéciaux d'épargne	5 762	4 911	5 020	5 295	5 213
Nombre de DAB & GAB	2 854	2 947	3 005	3 039	3 207
Nombre de cartes bancaires (en millions)	5,5	5,7	6,1	6,6	7,1
Nombre de transactions monétiques (en millions)	92,6	97,6	111,0	134,2	148,9
Volume de transactions monétiques (en MDT)	14 361	15 344	17 740	22 256	25 229

*Données provisoires

Les deux tiers des agences (67%) sont situées dans le Grand Tunis et au Centre-Est. Le réseau de deux banques privées¹⁷ s'étend à plus de 200 agences.

Graphique 14: Répartition du réseau d'agences bancaires par région



L'analyse de la bancarisation en termes de comptes montre que le nombre de comptes bancaires a évolué, sur les 5 dernières années, de 1,7% en moyenne par an pour dépasser les 10,5 millions de comptes à fin 2023.

Le nombre de cartes bancaires émises à fin 2023 s'élève à 7,1 millions de cartes, soit une évolution annuelle moyenne de 6,4% sur la période 2019-2023. Parallèlement, le nombre de DABs/GABs a augmenté en moyenne de 3% annuellement pour s'établir à 3 207 unités à fin 2023.

¹⁶ Nombre d'habitants par agence.

¹⁷ BIAT : 202 agences et BZ : 200 agences.



Chapitre 5

ACTIVITE ET SITUATION FINANCIERE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS



Chapitre 5 : Activité et Situation Financière des Banques et des Etablissements Financiers

Section I- Analyse de la structure bilancielle des banques résidentes

L'évolution de la structure bilancielle consolidée des banques résidentes a été marquée en 2023 par :

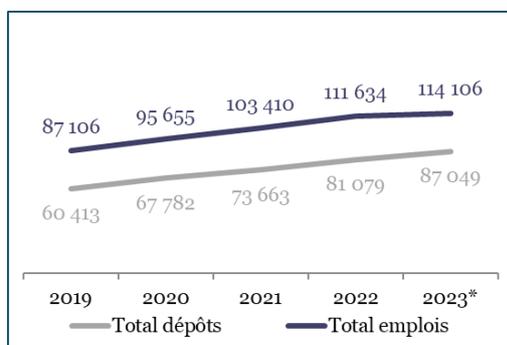
- Le repli de la part des crédits dans le total des actifs bancaires de 2,3 points de pourcentage pour représenter 67,2% de l'actif total.
- La consolidation de la part des dépôts en dinars de 1,2 point de pourcentage pour atteindre 58,1% du passif des banques.
- La forte baisse de la part du refinancement auprès de la BCT pour s'établir à 4,9% du passif des banques contre 6,6% en 2022. Cette baisse s'explique, notamment, par le ralentissement de l'activité de crédit conjugué à l'accroissement des dépôts.
- La poursuite du renforcement des fonds propres et des provisions dont la part dans le total passif et fonds propres des banques est passée à 18% contre 17,8% en 2022.

Tableau 16: Structure bilantielle des banques résidentes (en %)

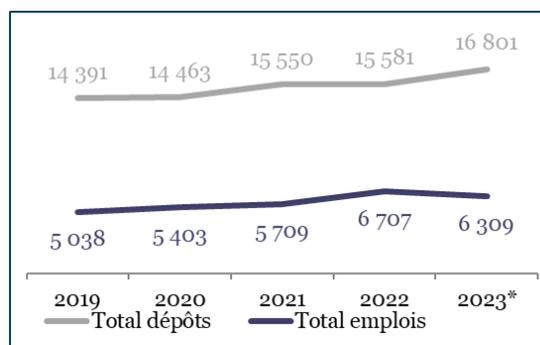
Eléments de l'Actif	2021	2022	2023
Crédits	69,5	69,5	67,2
Crédits aux particuliers	19,4	18,6	18,1
Crédits aux professionnels	50,1	50,9	49,2
Bons du Trésor	9,6	9,8	9,4
Portefeuille-titres (hors bons du Trésor)	5,1	6,0	7,3
Immobilisations	2,9	2,9	3,0
Disponibilités	4,5	2,0	2,2
Dinars	0,9	1,0	1,0
Devises	3,6	1,1	1,3
Créances sur la BCT	0,9	3,7	4,3
Placement auprès des banques non-résidentes	0,9	0,6	0,7
Concours aux organismes financiers spécialisés	1,1	1,1	1,2
Autres actifs	5,5	4,4	4,6
Eléments du Passif et fonds propres	2021	2022	2023
Dépôts de la clientèle	68,3	67,8	69,3
Dinars	56,4	56,9	58,1
Devises	11,9	10,9	11,2
Emprunts à moyen et long terme	6,6	6,0	5,7
Fonds propres et provisions	17,9	17,8	18,0
Emprunts auprès de la BCT	4,9	6,6	4,9
Avoirs des banques non-résidentes	0,4	0,5	0,6
Emprunts auprès des banques non-résidentes	0,8	0,4	0,4
Dépôts et avoirs des établissements financiers	0,3	0,2	0,3
Autres passifs	0,8	0,7	0,8

Le gap entre les emplois et les dépôts en dinars a baissé de 11% en 2023 pour revenir à 27 milliards de dinars contre une hausse de 3% en 2022 et de 7% en 2021.

Graphique 15: Evolution du gap entre les emplois et les dépôts en dinars



Graphique 16: Evolution du gap entre les emplois et les dépôts en devises



*Données provisoires

Section II- Activité et situation financière des banques résidentes

1. Évolution des emplois d'exploitation

L'année 2023 a été marquée par un ralentissement du taux de croissance des emplois d'exploitation des banques (4,1% contre 9,9% en 2022) pour s'établir à 132,9 Milliards de dinars. Cette décélération provient de la forte diminution du rythme de progression de l'encours des crédits et à un degré moindre du portefeuille-titres.

Tableau 17: Évolution des emplois des banques résidentes

	2021	2022	2023*	Variations			
				2022/2021		2023/2022	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Crédits ¹⁸	95 816	103 971	106 432	8 155	8,5	2 462	2,4
Crédits aux professionnels	69 024	76 139	77 800	7 115	10,3	1 661	2,2
Crédits aux particuliers	26 791	27 832	28 632	1 041	3,9	801	2,9
Portefeuille-titres	20 335	23 686	26 518	3 351	16,5	2 832	12,0
dont bons du Trésor	13 301	14 647	14 915	1 346	10,1	268	1,8
Total emplois d'exploitation	116 151	127 656	132 950	11 505	9,9	5 294	4,1

*Données provisoires

1-1- Crédits à la clientèle

Conséquemment à la faiblesse de la croissance économique et au resserrement des conditions monétaires, l'évolution de l'encours des crédits a connu une forte décélération passant de 8,5% en 2022 à 2,4% en 2023. Cette évolution s'explique principalement par le ralentissement du rythme de croissance des crédits aux professionnels privés (1% contre 9,4% en 2022).

¹⁸ Source : Centrale d'Informations (données de 22 banques hors crédits à l'administration publique)

1-2- Portefeuille-titres

L'encours du portefeuille-titres a augmenté de 2 832 MDT ou 12% provenant essentiellement des souscriptions aux bons du Trésor et emprunts nationaux.

Tableau 18: Évolution de l'encours du portefeuille-titres des banques résidentes

	2021	2022	2023*	Variations			
				2022/2021		2023/2022	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Titres de propriété	4 214	4 141	4 262	-73	-1,7	121	2,9
Part dans les OPCVM	58	78	87	19	33,1	10	12,4
Titres de créances	16 063	19 466	22 168	3 403	21,2	2 701	13,9
Bons du Trésor et autres titres de l'Etat	13 785	16 934	19 309	3 149	22,8	2 375	14,0
Obligations	373	380	464	7	1,9	84	22,1
Fonds gérés	1 905	2 153	2 395	248	13,0	243	11,3
Portefeuille-titres	20 335	23 686	26 518	3 351	16,5	2 832	12,0

*Données provisoires

2. Évolution des ressources d'exploitation

Les ressources d'exploitation ont progressé, en 2023 à un rythme soutenu, quoique moins important que celui de l'année précédente ; soit 6,9% contre 7,5%, pour atteindre 112,4 Milliards de dinars.

Conséquemment à une évolution des ressources d'exploitation supérieure à celle des emplois d'exploitation, le recours des banques aux ressources du marché monétaire a enregistré une baisse importante de 23,5% (contre une hausse en 2022 de 46,5%) pour s'établir à 7,1 Milliards de dinars.

Tableau 19: Évolution des ressources d'exploitation des banques résidentes

	2021	2022	2023*	Variations			
				2022/2021		2023/2022	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Dépôts	89 218	96 660	103 850	7 442	8,3	7 190	7,4
Dinars	73 668	81 079	87 049	7 411	10,1	5 970	7,4
Devises	15 550	15 581	16 801	31	0,2	1 220	7,8
Ressources d'emprunt à MLT	8 600	8 537	8 608	-63	-0,7	71	0,8
Total des ressources d'exploitation	97 818	105 197	112 458	7 379	7,5	7 260	6,9
Emprunts sur le marché monétaire	6 345	9 292	7 105	2 947	46,5	-2 187	-23,5

*Données provisoires

2-1- Mobilisation des dépôts

Les dépôts de la clientèle en dinars ont progressé à un rythme soutenu en 2023, soit 7,4% et ce, à la faveur du relèvement du taux de rémunération de l'épargne à 3 reprises en 2022 et 2023 en corrélation avec les augmentations des taux directeurs.

Tableau 20: Évolution de l'encours des dépôts des banques résidentes par catégorie de dépôts

	2021	2022	2023*	Variations			
				2022/2021		2023/2022	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Dépôts en dinars	73 668	81 079	87 049	7 411	10,1	5 970	7,4
Dépôts à vue	24 776	26 791	28 225	2 015	8,1	1 434	5,4
Dépôts d'épargne	27 656	30 279	33 451	2 623	9,5	3 172	10,5
<i>dont Comptes Spéciaux</i>							
<i>d'Épargne</i>	24848	27 284	30 173	2 436	9,8	2 889	10,6
Dépôts à terme	16 796	18 236	19 726	1 440	8,6	1 489	8,2
Certificat de dépôts	4 440	5 773	5 648	1 333	30,0	-126	-2,2
Dépôts en devises	15 550	15 581	16 801	31	0,2	1 220	7,8
Total dépôts	89 218	96 660	103 850	7 442	8,3	7 190	7,4

*Données provisoires

La structure des dépôts des banques résidentes demeure quasiment inchangée par rapport à 2022 avec une part de 83,8% pour les dépôts en dinars et 16,2% pour les dépôts en devises.

S'agissant des dépôts en dinars et à la faveur d'un taux de rémunération de l'épargne élevé (7%), l'année 2023 a été marquée par le renforcement de la part des dépôts d'épargne de 1,1 point de pourcentage et des dépôts à terme de 0,2 pp pour atteindre respectivement 38,4% et 22,7% contre une baisse de 0,6 pp de la part des dépôts à vue et de la part des certificats de dépôts pour s'établir respectivement à 32,4%, et 6,5% du total des dépôts en dinars du secteur bancaire.

2-2- Ressources d'emprunt à moyen et long termes

Les ressources d'emprunts à moyen et long termes du secteur bancaire se sont presque stabilisées à leur niveau de 2022.

Tableau 21: Évolution des ressources d'emprunts à moyen et long termes des banques résidentes

	2021	2022	2023*	Variations			
				2022/2021		2023/2022	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Ressources budgétaires	2 555	2 733	2 901	178	7,0	168	6,1
Ressources extérieures	2 429	2 036	1 841	-393	-16,2	-195	-9,6
Emprunts obligataires	2 172	2 508	2 536	336	15,5	28	1,1
Autres emprunts	1 444	1 259	1 330	-185	-12,8	70	5,6
Ressources d'emprunts à MLT	8 600	8 537	8 608	-63	-0,7	71	0,8

*Données provisoires

3. Indicateurs de risques et de solidité financière

3-1- Risque de liquidité

Conséquemment au ralentissement de la demande de crédit conjugué à l'accroissement de l'encours des dépôts, la pression sur la liquidité des banques s'est allégée en 2023 comme en témoignent :

- La régression de l'encours du refinancement auprès de la BCT (hors achats fermes des bons du Trésor) de 2 499 MDT (contre une hausse de 2342 MDT à fin 2022) pour s'établir à 6 900 MDT à fin 2023.
- La baisse du taux de couverture des crédits par les ressources du marché monétaire passant de 10 % à 7,5% en 2023.

Tableau 22: Indicateurs de liquidité des banques résidentes

En %	2021	2022	2023*
Actifs liquides / Total Actif en dinars	10	10,1	9,3
Ratio (Crédits/Dépôts) en %	104,4	105,5	104,9
Taux de Couverture des Crédits par les Ressources du Marché Monétaire	7,4	10,0	7,5

*Données provisoires

Ainsi, le profil de liquidité des banques résidentes demeure stable en 2023 avec :

- Un ratio moyen de crédits/dépôts LTD stabilisé à un niveau inférieur à 120%.
- Un ratio moyen de liquidité LCR supérieur au minimum réglementaire de 100% ; soit 188,4% en décembre 2023.

Tableau 23: Évolution de la répartition du ratio de liquidité des banques résidentes¹⁹

Seuil du LCR	déc.-22		déc.-23	
	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)
Supérieur à 100%	18	98,4	19	98,7
Entre 90% et 100%	-	-	-	-
Entre 80% et 90%	1	0,6	-	-
Inférieur à 80%	1	1,0	1	1,3

3-2- Risque de crédit

Les indicateurs du risque de crédit des banques résidentes ont connu une détérioration en 2023 comme en témoignent :

- L'aggravation du taux de migration moyen des créances courantes vers les créances classées passant de 1,7% en 2022 à 2,7% en 2023.
- L'accroissement de l'encours des créances classées de 10,4% pour atteindre 17,3 milliards de dinars.
- L'augmentation de la part des créances classées à 13,6% des engagements contre 12,6% à fin 2022 résultant de l'aggravation de la part des créances classées des entreprises privées passant de 17,1% à fin 2022 à 18,7% à fin 2023.
- La hausse de la part des créances classées 4 dans le total des engagements pour atteindre 11,7% et ce, en dépit de la radiation d'une enveloppe de 880 MDT dans le cadre de l'application des dispositions de [la circulaire n°2022-01](#).

Tableau 24: Paramètres de défaut des banques résidentes

En % sauf indications contraires	2021	2022	2023*
Taux de migration moyen	1,9	1,7	2,7
Encours des créances classées (MDT)	15 414	15 665	17 297
Part des créances classées dans le total engagements	13,1	12,6	13,6
Part des créances classées 4 dans le total engagements	11,5	11,0	11,7

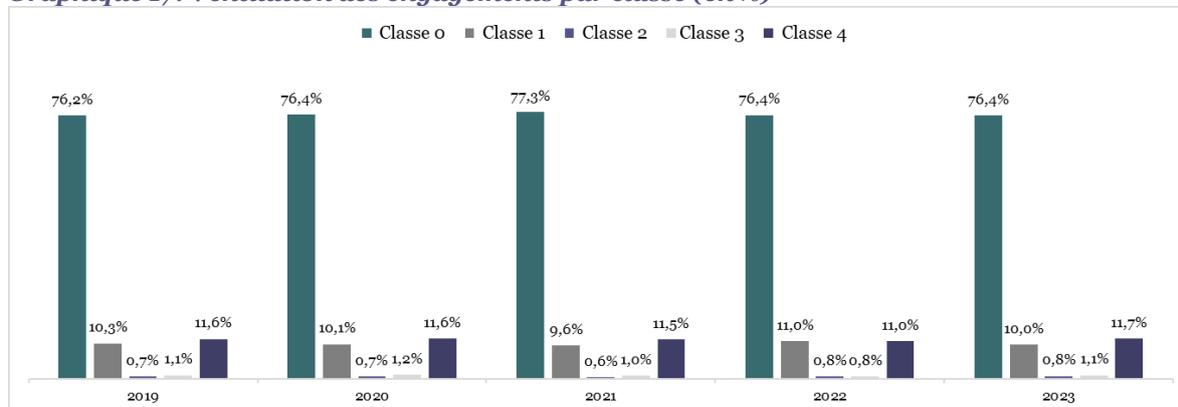
*Données provisoires

¹⁹ Hors BFPME et BTS

En outre, l'analyse de ces évolutions montre que :

- La structure des créances non performantes par classe demeure marquée par une prépondérance de la classe 4 qui représente 85,6% des créances classées à fin 2023.

Graphique 17: Ventilation des engagements par classe (en %)



- 10 banques détenant 41,8 % du total actif du secteur, affichent une part des créances classées supérieure à 15%.

Tableau 25: Répartition de la part des créances classées des banques résidentes à fin 2023

Seuil de la part des créances classées	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)
Inférieur à 7%	7	33,5%
Entre 7% et 10%	3	11,5%
Entre 10% et 15%	2	13,2%
Supérieur à 15%	10	41,8%

En matière de couverture des créances, l'année 2023 a été marquée par :

- Une poursuite de la baisse du taux de couverture des créances classées par les provisions de 2,1 points de pourcentage pour s'établir à 53%
- Une poursuite de l'amélioration de la couverture des créances courantes par les provisions collectives pour passer de 1,5% en 2022 à 1,7% à fin 2023 et ce, à la faveur de la révision annuelle de la méthodologie de calcul des provisions collectives par la BCT.
- L'affectation de 19,5% du PNB réalisé par le secteur bancaire au titre de 2023 aux dotations aux provisions pour couvrir le risque de crédit.

Tableau 26: Indicateurs de couverture des risques des banques résidentes

En %	2021	2022	2023*
Taux de couverture des créances classées par les provisions	57,2	55,1	53
Taux des provisions collectives / Engagements 0 et 1	1,1	1,5	1,7
Coût du risque	1,4	2,6	2,3
Dotations aux provisions /PNB	19,8	23,3	19,5

*Données provisoires

L'analyse par banque du taux de couverture des créances classées par les provisions fait ressortir des disparités. En effet, 9 banques détenant 47,1% du total actif du secteur affichent des taux supérieurs à 60% et 8 banques détenant 20,9% du total actif affichent des taux inférieurs à 50%.

Tableau 27: Répartition du taux de couverture des créances classées par les provisions à fin 2023

Taux de couverture des créances classées par les provisions	Nombre de banques	Part dans le total actif (%)
Inférieur à 50%	8	20,9%
Entre 50% et 60%	5	32,0%
Supérieur à 60%	9	47,1%

4. Exploitation et indicateurs de rentabilité

Le PNB global du secteur a enregistré une croissance de 8,9% (contre 12,3% à fin 2022) pour s'établir à 7 620 MDT résultant de la :

- Poursuite de la progression de la marge d'intérêts globale des banques résidentes au même rythme que l'année dernière (de 269MDT ou 8,4%) en rapport avec le relèvement du taux directeur de 75 points de base décidé le 30 décembre 2022,
- Poursuite de la progression des revenus du portefeuille investissement de 338 MDT ou 27,6% en provenance essentiellement des intérêts sur les bons du Trésor, et
- Amélioration des commissions nettes de 4,2% ou 61 MDT.

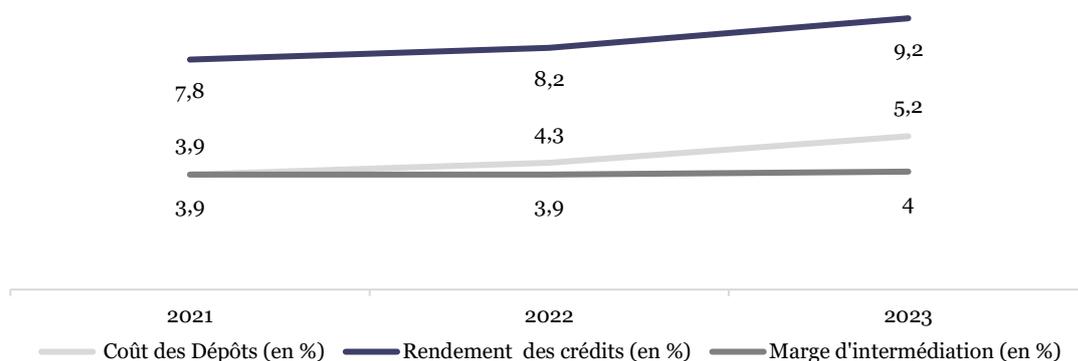
Tableau 28: Évolution des composantes du PNB des banques résidentes

	2021	2022	2023*	Variations			
				2022/2021		2023/2022	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Intérêts et Revenus Assimilés	7570	8 541	10 204	971	12,8	1 663	19,5
Intérêts Encourus et Charges Assimilées	4339	5 040	6 408	701	16,2	1 367	27,1
Marge d'Intérêts	3230	3 501	3 796	271	8,4	296	8,4
Commissions Nettes	1366	1 441	1 502	75	5,5	61	4,2
Gains Nets sur Portefeuille-Titre Commercial et Opérations Financières	624	832	763	208	33,3	-69	-8,3
Revenus du Portefeuille d'Investissement	1009	1 224	1 562	215	21,3	338	27,6
Produit Net Bancaire-PNB	6229	6 996	7 620	767	12,3	624	8,9

*Données provisoires

En termes relatifs, la marge d'intermédiation s'est située à 4% à fin 2023 résultant de la hausse du rendement moyen du portefeuille crédit de 1 pp et du coût moyen des dépôts de 0,9 pp.

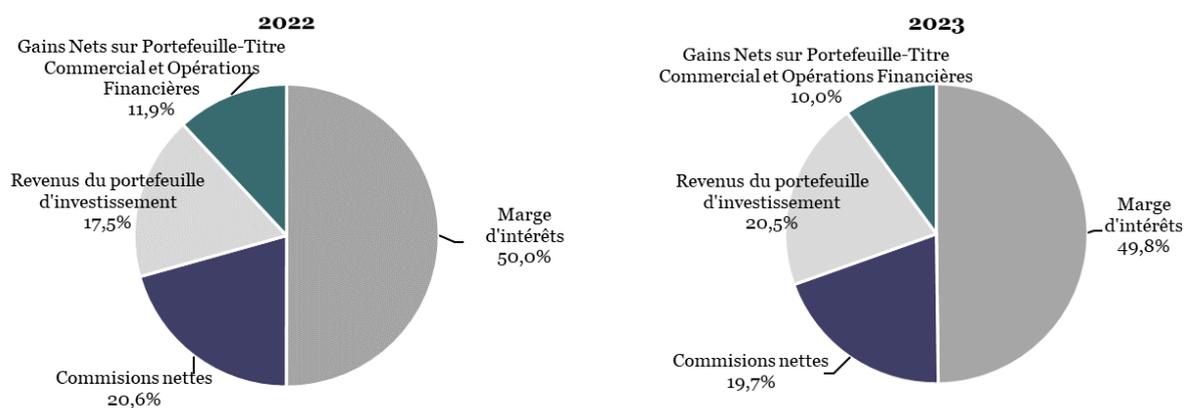
Graphique 18: Évolution du coût des dépôts et du rendement des crédits des banques résidentes



Compte tenu de ces évolutions, la structure du PNB a été marquée par la poursuite de :

- La consolidation de la part des revenus du portefeuille-titres d'investissement de 3pp pour s'établir à 20,5%,
- La baisse de la contribution des commissions nettes de 0,9pp et des gains nets sur portefeuille-titres commercial et opérations financières de 1,9 pp pour représenter respectivement 19,7% et 10%.

Graphique 19 : Évolution de la structure du PNB des banques résidentes (en%)



Etant donné que le PNB et les charges opératoires ont évolué quasiment au même rythme, le coefficient d'exploitation s'est stabilisé à 44,9% à fin 2023.

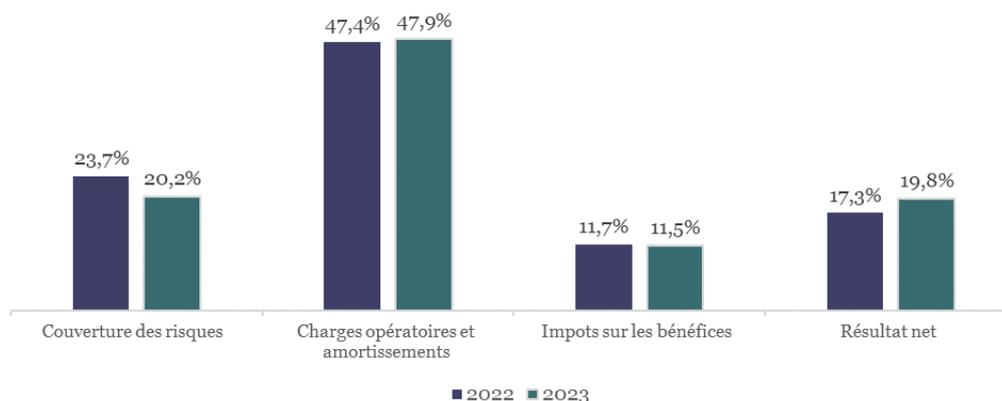
Tableau 29: Répartition du PNB des banques résidentes

	2021	2022	2023*	Variation		Variation	
				2022/2021		2023/2022	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Produit net bancaire	6 229	6 996	7 620	767	12,3	624	8,9
(-) Dotations nettes aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	1 234	1 633	1 486	399	32,3	-147	-9,0
(-) Dotations nettes aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissements	27	23	51	-4	-14,3	28	120,6
(+) Autres produits d'exploitation	49	45	42	-4	-7,9	-3	-6,9
(-) Charges opératoires	2 986	3 142	3 418	156	5,2	276	8,8
<i>Dont frais du personnel</i>	2 077	2 148	2 340	71	3,4	193	9,0
(-) Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	201	217	232	16	7,9	16	7,2
Résultat d'exploitation	1 829	2 027	2 475	198	10,8	448	22,1
(+/-) Autres éléments ordinaires et éléments extraordinaires	-153	-27	-87	126	-82,3	-60	221,2
(-) Impôts sur les bénéfices	590	793	880	203	34,3	87	11,0
Résultat net	1 086	1 207	1 509	121	11,2	301	25,0

*Données provisoires

Le PNB total réalisé par le secteur en 2023 a été affecté comme suit :

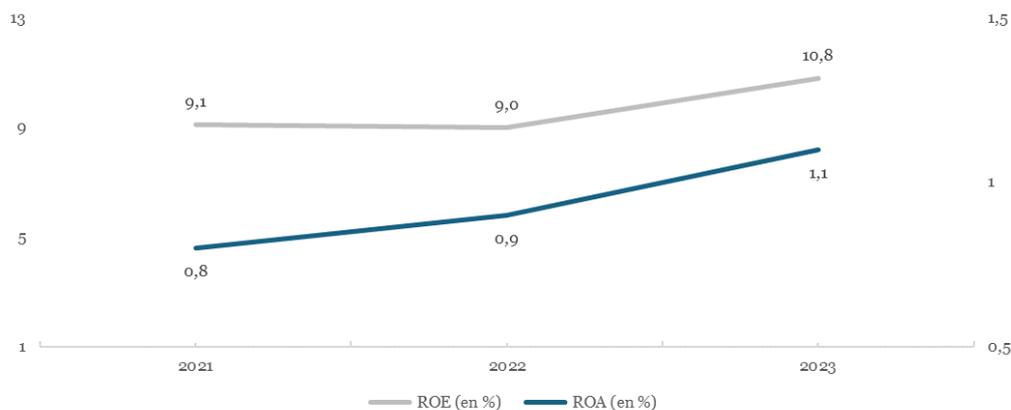
- 47,9% pour couvrir les charges opératoires et les amortissements,
- 21,5% pour couvrir le risque de crédit (24,3% en 2022) avec une enveloppe additionnelle de provisions collectives de 249 MDT (400 MDT en 2022),
- 11,5% au titre des impôts sur les bénéfices, et
- 19,8% sous forme de bénéfices.

Graphique 20: Répartition du PNB des banques résidentes (en %)


A fin 2023, le secteur a affiché un bénéfice net de 1,5 milliards de dinars ; soit une augmentation de 25% (contre 10,7% en 2022). Cette progression a permis l'amélioration des

indicateurs de rentabilité du secteur avec une rentabilité des actifs «ROA» de 1,1% et une rentabilité des fonds propres «ROE» de 10,8%.

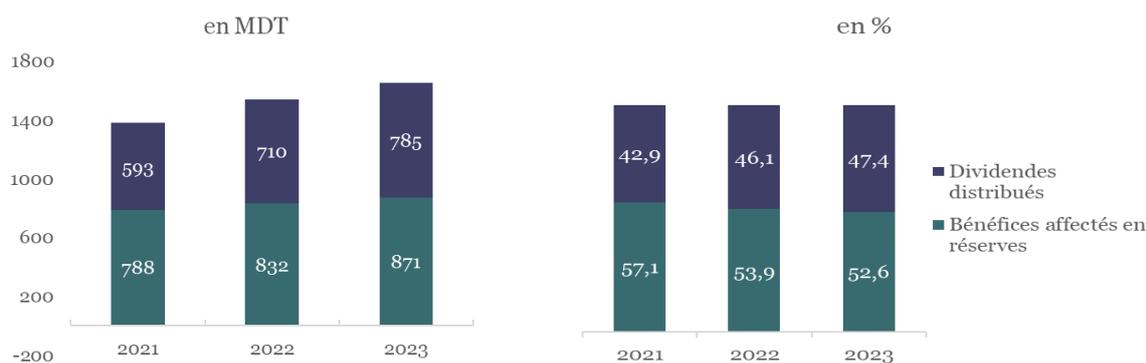
Graphique 21: Évolution des indicateurs de rentabilité des banques résidentes



Au titre de 2023, 16 banques ont affiché un résultat bénéficiaire totalisant 1 664,8 MDT (contre 17 banques avec un bénéfice cumulé de 1 554,3 MDT en 2022) et 6 banques ont affiché un résultat déficitaire totalisant 156,2MDT (contre 5 banques avec une perte cumulée de 347,1 MDT en 2022).

Etant signalé que dans le cadre de la poursuite des politiques prudentes de distribution des dividendes, la BCT a adressé une note aux BEF portant sur les conditions de distribution des dividendes au titre de l'exercice 2023²⁰. Conséquemment, les bénéfices des banques au titre de 2023 ont été affectés à hauteur de 52,6% en réserves et de 47,4% en dividendes distribués.

Graphique 22: Évolution de la répartition des bénéfices des banques résidentes



5. Analyse de l'adéquation des fonds propres

A la faveur de la révision annuelle de la méthode de calcul des provisions collectives et du maintien de la politique limitative de distribution des dividendes édictée par la BCT depuis l'avènement de la crise pandémique, le secteur bancaire tunisien a consolidé progressivement son assise financière au cours des dernières années.

²⁰[Note aux banques et aux établissements financiers N°2023-10 du 07 mars 2023.](#)

A fin 2023, les fonds propres nets de base ont enregistré une hausse de 8,8% pour s'établir à 12,9 Milliards de dinars et les fonds propres nets ont augmenté de 6,1% pour s'élever à 16,3 Milliards de dinars à fin 2023.

Tableau 30: Évolution des fonds propres et des risques encourus des banques résidentes

	2021	2022	2023*	Variations			
				2022/2021		2023/2022	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Capital	4 053	4 217	4 493	164	4,1	275	6,5
Fonds propres nets de base	10 628	11 915	12 961	1287	12,1	1046	8,8
Fonds propres complémentaires	3 080	3 448	3 334	368	11,9	-113	-3,3
Fonds propres nets	13 708	15 363	16 295	1655	12,1	932	6,1
Actifs pondérés par les risques	102 782	109 807	112 674	7025	6,8	2867	2,6

*Données provisoires

Par ailleurs, les actifs pondérés par les risques ont évolué à un rythme moins rapide que celui des fonds propres nets ; soit 2,6%. Ceci a permis au secteur bancaire de consolider ses ratios de solvabilité avec une marge de 4,5% permettant de faire face à une montée éventuelle des risques et aux nouvelles exigences prudentielles envisagées dans le cadre de la convergence vers les standards internationaux (Bâle 3 et IFRS).

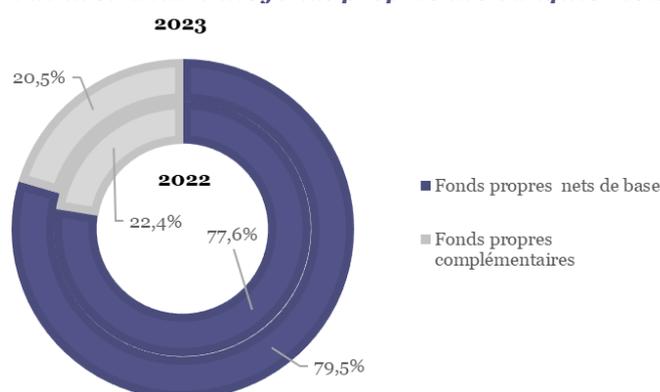
Tableau 31: Évolution des ratios moyens de solvabilité et Tier 1 des banques résidentes

En %	2021	2022	2023*
Ratio de solvabilité	13,3	14	14,5
Ratio Tier 1	10,3	10,9	11,5

*Données provisoires

Les banques ont pu renforcer davantage la consistance de la qualité de leurs fonds propres avec une prépondérance des fonds propres nets de base qui constituent 79,5% des fonds propres nets du secteur (contre 77,6% en 2022).

Graphique 23: Évolution de la structure des fonds propres des banques résidentes (en%)



Une disparité des ratios de solvabilité entre les banques est constatée :

- 16 banques accaparant 89,8% du total actif du secteur affichent à fin 2023 des marges de solvabilité supérieures à 2%.
- 5 banques ayant une part de marché en termes d'actifs de 4,7% se trouvent, en 2023, dans une situation de non-respect du minimum des ratios de solvabilité.

Tableau 32: Répartition des ratios de solvabilité des banques résidentes à fin 2023

	2022		2023	
	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)
Seuil du ratio de solvabilité				
Supérieur à 12%	16	89,7	16	89,8
Entre 10% et 12%	2	7,0	1	5,5
Inférieur à 10%	4	3,4	5	4,7
Seuil du ratio Tier 1				
Supérieur à 9%	17	90,7	16	89,8
Entre 7% et 9%	1	5,9	1	5,5
Inférieur à 7%	4	3,4	5	4,7

La situation des banques résidentes est affectée négativement par les difficultés des petites banques à participation publique pour lesquelles l'Etat a décidé de maintenir sa participation dans le capital et de les soumettre à un programme de restructuration comprenant leur recapitalisation en vue de leur permettre de respecter les normes prudentielles d'adéquation des fonds propres et ce, après leur soumission à des missions de full-audit externe.

Section III- Activité et situation financière des banques exerçant des opérations islamiques

En 2023, l'activité des banques islamiques s'est caractérisée par la consolidation de leur part de marché en termes de crédits de 0,6 point de pourcentage pour s'établir à 7,4 %. Les parts de marché de ces banques en termes de total actif et de dépôts ont augmenté de 0,2 point de pourcentage pour s'établir respectivement à 6,9% et 8%.

Tableau 33: Indicateurs des banques islamiques

Part dans le total secteur (%)	2020	2021	2022	2023*
Total actif	6,4	6,7	6,7	6,9
Total Dépôts	7,4	7,6	7,8	8
Total Crédits	6,2	6,8	6,8	7,4

*Données provisoires

1. Évolution des emplois d'exploitation

Les emplois d'exploitation des banques islamiques s'élèvent, au terme de l'année 2023, à 8 518 MDT enregistrant une augmentation de 10,2% (contre 4,5% en 2022).

Le portefeuille de crédits des banques islamiques s'élève à 7943 MDT et demeure dominé par les opérations de Mourabaha (soit 71,5%) suivies par les opérations d'Ijara avec une part de 15,5%.

Tableau 34: Évolution des emplois d'exploitation des banques islamiques

	2021	2022	2023*	Variations			
				2022/2021		2023/2022	
				En MD	En %	En MD	En %
Portefeuille Mourabaha	4 771	5 218	5 677	447	9,4	459	8,8
Portefeuille Ijara	976	1 092	1 228	116	11,9	136	12,5
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	104	110	121	6	5,9	10	9,4
Impayés, créances immobilisées, arrangements et rééchelonnements	255	211	219	-44	-17,3	9	4,1
Titres de placement et de participation	752	557	575	-195	-25,9	17	3,1
Autres financements	536	541	698	5	0,9	157	29,0
Total emplois d'exploitation	7 395	7 729	8 518	334	4,5	789	10,2

*Données provisoires

2. Évolution des ressources d'exploitation

Les ressources d'exploitation des banques s'adonnant à des opérations islamiques ont évolué de 9,4% pour atteindre 8415 MDT à fin 2023 dont 8 313 MDT sont constituées des dépôts (contre 7604 MDT à fin 2022).

La structure des dépôts des banques islamiques demeure quasiment inchangée avec 44,1% de comptes d'épargne, 31,6% de comptes à vue et 22,2% de dépôts participatifs.

Tableau 35: Évolution des ressources d'exploitation des banques islamiques

	2022	2023*	Variations	
			En MDT	En %
Comptes à vue	2 538	2 625	87	3,4
Comptes d'épargne	3 262	3 667	405	12,4
Dépôts participatifs non affectés	873	963	89	10,2
Dépôts participatifs affectés	795	883	89	11,2
Ressources à moyen et long termes	91	102	11	12,0
Autres	136	175	39	28,9
Total ressources d'exploitation	7 695	8 415	720	9,4

*Données provisoires

3. Risque de crédit

L'encours des créances classées des banques islamiques a augmenté de 9,1% pour se situer à 577 MDT à fin 2023 contre une quasi-stagnation une année auparavant.

La part des créances classées demeure en quasi-stagnation à un niveau faible ; soit 5,9%.

Tableau 36: Indicateurs de couverture des risques des banques islamiques

	2021	2022	2023*
Encours des créances classées (MDT)	524	528	577
Part des créances classées dans le total des engagements (%)	5,9	5,8	5,9
Encours des provisions (MDT)	170	180	203
Taux de couverture des créances classées par les provisions (%)	34,4	36,6	38,0

*Données provisoires

Par ailleurs, les banques islamiques poursuivent leurs efforts de provisionnement comme en témoigne l'amélioration du taux de provisionnement des créances classées de 1,4 point de pourcentage pour s'élever à 38%.

4. Exploitation et indicateurs de rentabilité

Le PNB des banques islamiques a connu une amélioration de 10,1% contre 7,2% l'année précédente. La structure du PNB reste dominée par la marge de profit dont la part dépasse 70%.

Tableau 37: Évolution des comptes d'exploitation des banques islamiques

	2021	2022	2023*	Variations			
				2021/2022		2022/2023	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Marge de profit	337	353	397	16	4,6	44	12,6
Commissions	91	104	118	13	14,6	14	13,4
PNB	478	513	564	35	7,2	52	10,1
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	23	26	27	3	11,7	2	6,3
Dotations nettes aux provisions	60	52	62	-8	-13,0	10	19,7
Charges opératoires	254	267	303	13	5,0	36	13,7
Résultat net	102	126	140	24	23,3	14	11,1

*Données provisoires

Les charges opératoires des banques islamiques ont augmenté de 13,7%. Conséquemment, le coefficient d'exploitation a connu une détérioration pour s'établir à 53,7% à fin 2023 (contre 52% à fin 2022).

Compte tenu d'un effort net de provisionnement de 62 MDT, le résultat net global des banques islamiques a augmenté de 11,1% (contre 23,3% en 2022) pour se situer à 140 MDT à fin 2023.

Conséquemment à ces évolutions, les indicateurs de rentabilité de ces banques ont poursuivi leur amélioration.

Tableau 38: Évolution des indicateurs de rentabilité des banques islamiques

En %	2021	2022	2023*
Rentabilité des actifs (ROA)	1,1	1,3	1,4
Rentabilité des fonds propres (ROE)	13,1	12,9	13,5

*Données provisoires

5. Analyse de l'adéquation des fonds propres

Les ratios de solvabilité moyens des banques islamiques demeurent globalement satisfaisants et procurent aux 3 banques des marges confortables pour le développement de leurs activités.

Tableau 39: Évolution des ratios moyens de solvabilité et Tier 1 des banques islamiques

En %	2021	2022	2023
Ratio Tier 1	14,7	14,3	13,8
Ratio de solvabilité	11,6	12,1	12,1

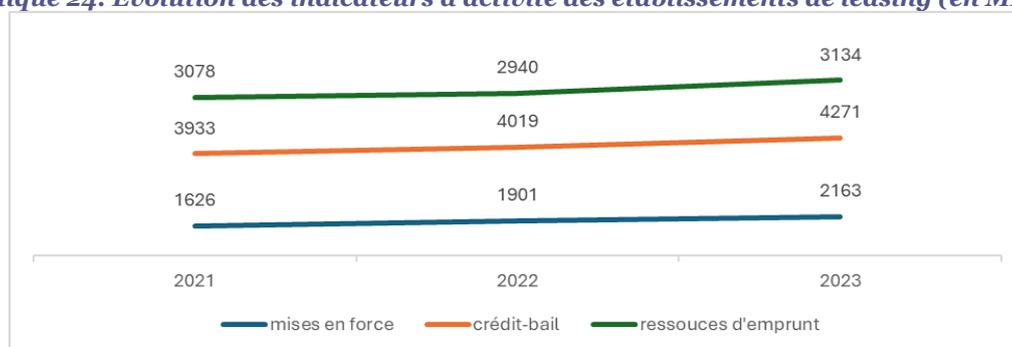
Section IV- Activité et situation financière des établissements de leasing

1. Evolution de l'activité des établissements de leasing

L'année 2023 s'est caractérisée par la poursuite de la tendance haussière de l'activité de leasing avec un accroissement des mises en forces de 13,8% pour s'établir à 2 163 MDT. Conséquemment, l'encours du crédit-bail du secteur a augmenté de 6,3% pour se situer à 4 271 MDT à fin 2023.

La relance de l'activité du secteur au cours des dernières années a été soutenue par l'amélioration de la liquidité sur les marchés bancaire et financier qui constituent les principales sources de refinancement du secteur de leasing.

Graphique 24: Évolution des indicateurs d'activité des établissements de leasing (en MDT)



L'activité du leasing a été financée à hauteur de 73% par des ressources d'emprunt. La structure de ces ressources s'est caractérisée en 2023 par ce qui suit :

- Les emprunts bancaires ont continué à occuper une place importante dans l'ensemble des ressources d'emprunt pour atteindre 53,6% contre 50,8% à fin 2022.
- La poursuite du renforcement de la part des emprunts obligataires pour s'établir à 27,3% contre 25,4% à fin 2022.
- La baisse continue de la part des ressources extérieures pour se situer à 16,4% contre 20,4% en 2022.

Tableau 40: Évolution des ressources d'emprunt des établissements de leasing

	2021	2022	2023
Ressources d'emprunt (en MDT)	3 079	2 943	3 134
dont Ressources bancaires (%)	39,5	50,8	53,6
Ressources obligataires (%)	34,5	25,4	27,3
Ressources extérieures (%)	22,6	20,4	16,4

A l'instar des années précédentes, le coût des ressources s'est renchéri en 2023 de 0,7 point de pourcentage pour atteindre 9,7% et ce, suite au recours plus important aux ressources bancaires et obligataires.

Tableau 41: Évolution du coût des ressources des établissements de leasing

	2021	2022	2023
Coût des ressources (%)	8,7	9,0	9,7

2. Indicateurs de risque et de solidité financière

2-1- Risque de liquidité et de taux

Les ressources bancaires des établissements de leasing couvrent 39% des crédits ; ce qui les expose à :

- des risques de refinancement et de transformation d'échéances ;
- un risque important de taux vu que les emplois sont assortis de taux fixes alors que 42% des ressources sont à taux variables

Tableau 42 : Indicateurs de risque de liquidité et de taux des établissements de leasing

En %	2021	2022	2023
Taux de couverture des crédits par les ressources bancaires	30,9	37,2	39,3
Ressources bancaires/total ressources	31,6	39,9	42,3
Ressources obligataires /total ressources	27,6	19,9	21,5

2-2- Risque de crédit

L'année 2023 a été marquée par une amélioration du profil de risque de crédit du secteur :

- La baisse de l'encours des créances classées de 25 MDT ou 5,8% pour s'établir à 395 MDT à la faveur des opérations de radiation d'une enveloppe de créances totalisant 36 MDT en 2023. Conséquemment, la part des créances classées est revenue de 10,2% à fin 2022 à 9,1% à fin 2023.
- La quasi-stagnation du taux de couverture des créances classées par les provisions pour s'établir à 71,2% à fin 2023 ; taux jugé satisfaisant étant donné que les sociétés de leasing sont propriétaires des biens financés dont près des ¾ est du matériel de transport facilement récupérable et cessible.

Tableau 43 : Paramètres de défaut des établissements de leasing

	2021	2022	2023*
Encours des créances classées (en MDT)	451	420	395
Part des créances classées (en %)	11,2	10,2	9,1
Taux de couverture des créances classées par les provisions (en %)	68,5	71,7	71,2
Taux des provisions collectives (en %)	1,1	1,4	1,3

L'analyse des indicateurs de la qualité du portefeuille par établissement montre que :

- 6 établissements représentant 86,5% de l'actif du secteur affichent des parts de créances classées inférieure à 9%.

Tableau 44: Répartition de la part des créances classées des établissements de leasing à fin 2023

Seuil de la part des créances classées	Nombre d'établissements	Parts dans le total actif (%)
Supérieur à 11%	2	13,5
Entre 9% et 11%	-	-
Inférieur à 9%	6	86,5

- 3 établissements représentant 51,2% du total actif affichent des taux de provisionnement supérieurs à 70%.

Tableau 45: Répartition du taux de couverture des créances classées par les provisions pour les établissements de leasing à fin 2023

Seuil de la part des créances classées	Nombre d'établissements	Parts dans le total actif (%)
Inférieur à 50%	-	-
Entre 50% et 70%	5	48,8
Supérieur à 70%	3	51,2

3. Exploitation et indicateurs de rentabilité

L'exercice 2023 a été marqué par une évolution modérée de la marge d'intérêts de 6,1% en 2023 contre 17,6% en 2022 et ce, en rapport avec le renchérissement du coût des ressources et la faible amélioration du rendement des crédits pour s'élever respectivement à 9,7% et à 13,1% à fin 2023 contre 9% et 12,9% à fin 2022.

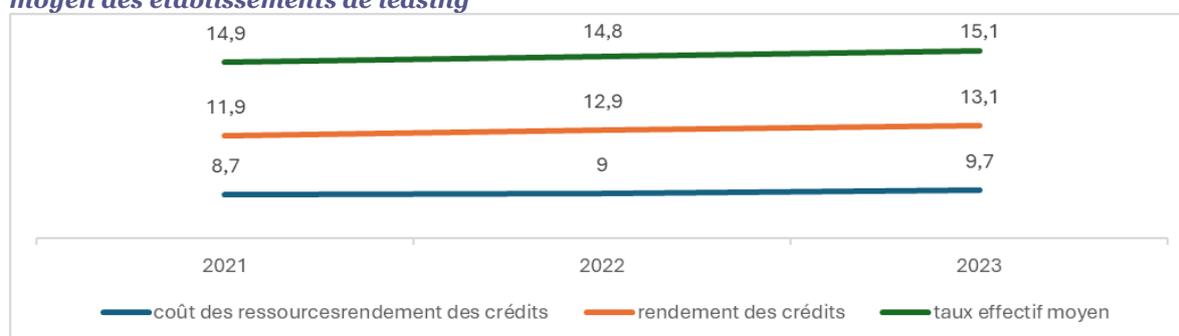
Tableau 46: Evolution du compte d'exploitation des établissements de leasing

	2021	2022	2023	Variations			
				2022/2021		2023/2022	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Marge d'intérêts	210	247	262	37	17,6	15	6,1
Produit net de leasing	245	282	295	37	15,1	13	4,6
Charges opératoires	97	101	114	4	4,1	13	12,9
Dotations nettes aux provisions	53	51	22	-2	-3,8	-29	-56,9
Résultat net	61	83	103	22	36,1	20	24,1

Le produit net de leasing de 2023 a été affecté à hauteur de 38,6% pour couvrir les charges opératoires et 7,4% pour couvrir les risques de crédit-bail contre respectivement 36% et 18% en 2022.

Le résultat net global du secteur s'est nettement amélioré de 24% ou 20MDT pour s'élever à 103 MD à la faveur de la maîtrise du coût des risques en 2023.

Graphique 25: Evolution du coût des ressources, du rendement des crédits et du taux effectif moyen des établissements de leasing



Par conséquent, la rentabilité du secteur de leasing s'est améliorée en affichant un ROE de 13,6% et un ROA de 2,3% contre respectivement 12% et 2% à fin 2022.

Tableau 47: Evolution des indicateurs de rentabilité des établissements de leasing

En %	2021	2022	2023
ROA	1,4	2	2,3
ROE	9,7	12	13,6

4. Analyse de l'adéquation des fonds propres

Les fonds propres nets du secteur du leasing se sont établis à 838MDT à fin 2023, enregistrant un renforcement de 32 MDT ou 4% par rapport à 2022, qui provient principalement des bénéfices non distribués et des provisions collectives constituées.

En application des dispositions de la circulaire n°2024-01, les sociétés de leasing ont constitué une dotation nette globale de provisions collectives au titre de l'exercice 2023 de l'ordre de 7 MDT portant ainsi l'enveloppe globale des provisions collectives à 59 MDT ou 1,3% des créances courantes.

Tableau 48: Evolution des fonds propres des établissements de leasing

	2021	2022	2023	Variations			
				2022/2021		2023/2022	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Fonds propres nets de base	570	621	679	51	8,9	58	9,3
dont capital	284	284	294	-	-	10	3,5
Fonds propres complémentaires	198	185	159	-13	-6,6	-26	-14,1
Provisions collectives	39	52	59	13	33,3	7	13,5
Fonds propres nets	768	806	838	38	4,9	32	4,0

Les fonds propres nets de base constituent 81% des fonds propres nets du secteur à fin 2023 contre 77% en 2022, ce qui témoigne la poursuite de l'amélioration de la qualité des fonds propres du secteur.

Tableau 49: Evolution du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1 des établissements de leasing%

En %	2021	2022	2023
Ratio de solvabilité	17,6	17,7	17,1
Ratio Tier 1	13,1	13,6	13,8

Le secteur du leasing dispose d'une marge confortable de solvabilité avec :

- Un ratio Tier 1 de 13,8% et un ratio de solvabilité global de 17,1% à fin 2023.
- Des ratios de solvabilité supérieurs à 14,5% et des ratios Tier 1 dépassant les 10% pour tous les établissements du secteur.

Section V- Activité et situation financière des banques non-résidentes

1. Evolution des emplois d'exploitation

Les emplois d'exploitation des banques non-résidentes ont enregistré en 2023 une baisse de 8,1% (contre une hausse de 8,7% en 2022) résultant de la baisse des opérations de trésorerie de 8,3%, de l'encours des crédits de 7,8% et du portefeuille-titres de 7,1%.

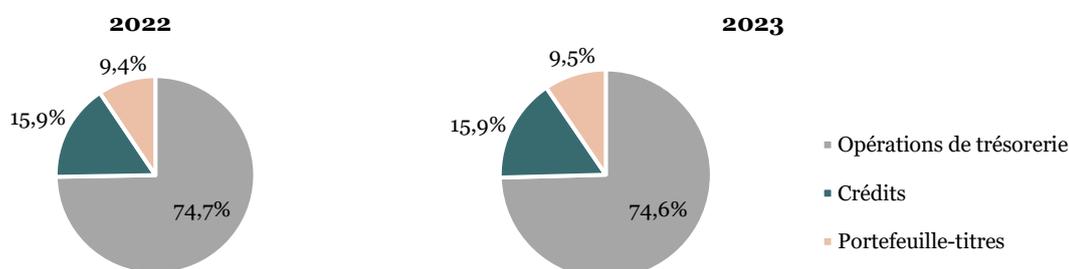
Avec une part de près de 75%, les opérations de trésorerie dominent toujours les emplois d'exploitation des banques non-résidentes.

Tableau 50 : Evolution des emplois des banques non-résidentes

	2021	2022	2023*	Variations			
				2022/2021		2023/2022	
				En MUSD	En %	En MUSD	En %
Opérations de trésorerie	1 365	1 576	1 446	212	15,5	-130	-8,3
dont avec les banques	657	641	738	-16	-2,4	97	15,2
<i>Installées en Tunisie</i>	233	128	113	-105	-45,1	-15	-11,4
<i>Installées à l'étranger</i>	424	513	625	89	21,1	112	21,8
dont auprès de la BCT	220	399	407	179	81,6	9	2,2
Crédits	395	335	309	-59	-15	-26	-7,8
à des résidents	108	87	72	-22	-20,1	-15	-17,2
à des non-résidents	286	249	238	-38	-13,1	-11	-4,5
Portefeuille-titres	181	198	184	17	9,4	-14	-7,1
Total emplois d'exploitation	1 941	2 109	1 939	168*	8,7	-171	-8,1

*Données provisoires

Graphique 26: Evolution de la structure des emplois d'exploitation des banques non-résidentes (en %)



2. Evolution des ressources d'exploitation

Les ressources d'exploitation des banques non-résidentes ont légèrement augmenté de 1% ou 13,1 MUSD en 2023 (contre une baisse de 4% à fin 2022) suite à :

- l'augmentation des emprunts bancaires de 13,8% tirée principalement par les emprunts auprès des banques installées à l'étranger ; et
- la baisse des dépôts de la clientèle de 2,8%.

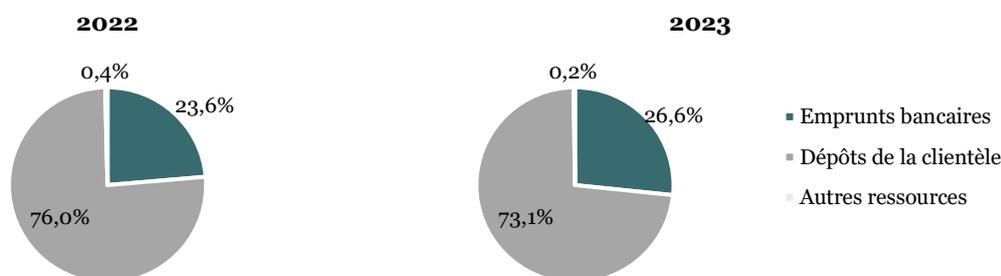
Tableau 51 : Evolution des ressources d'exploitation des banques non-résidentes

	2021	2022	2023 *	Variations			
				2022/2021		2023/2022	
				En MUSD	En %	En MUSD	En %
Emprunts bancaires	377	312	355	-65	-17,2	43	13,8
Installées en Tunisie	129	114	117	-15	-11,7	3	2,5
Installées à l'étranger	248	198	238	-50	-20,1	40	20,4
Dépôts de la clientèle	984	1003	975	19	1,9	-28	-2,8
Résidente	6	6	59	-0,8	-12,5	54	960,7
Non-résidente	978	998	916	20	2	-82	-8,2
Autres ressources	14	5	3	-9	-62,4	-2	-39,6
Total ressources d'exploitation	1 375	1 321	1 334	-55	-4,0	13	1,0

*Données provisoires

La structure des ressources d'exploitation des banques non-résidentes a enregistré, en 2023, un repli de la part des dépôts de la clientèle (73,1% contre 75,9% en 2022). En revanche, la part des emprunts bancaires dans le total des ressources s'est consolidée en passant de 23,6% à fin 2022 à 26,6% à fin 2023.

Graphique 27: Evolution de la structure des ressources d'exploitation des banques non-résidentes (en %)



3. Exploitation

La marge d'intérêts résultant de l'activité des banques non-résidentes a plus que doublé à fin 2023 pour se situer à 62 MUSD. Cette augmentation résulte principalement des revenus nets des opérations avec les établissements bancaires et financiers.

Conséquemment, le PNB a enregistré un accroissement significatif de 46,7% ou 33,6 MUSD pour s'établir à 105,5 MUSD au titre de l'exercice 2023.

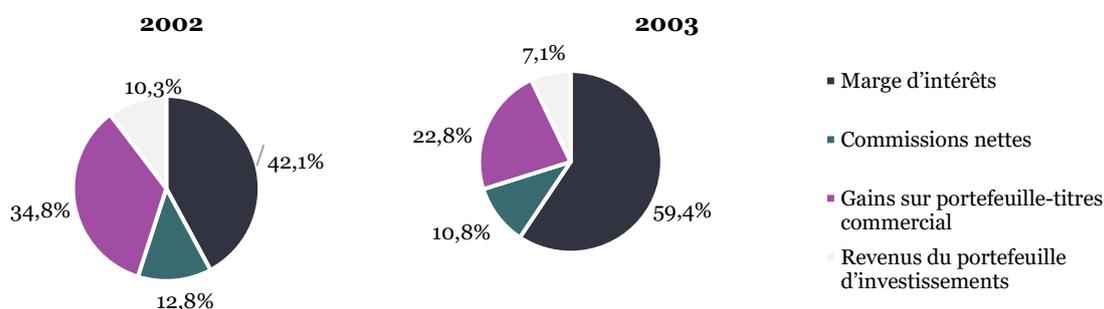
Tableau 52 : Evolution du compte d'exploitation des banques non-résidentes

	2021	2022	2023*	Variations			
				2022/2021		2023/2022	
				En MUSD	En %	En MUSD	En %
Marge d'intérêts	22,1	30,3	62,4	8,2	37,1	32,1	105,9
Commissions nettes	9,6	9,2	11,3	-0,4	-4,2	2,1	22,8
Gains nets sur opérations de change	24,9	25,0	24,3	0,1	0,4	-0,7	-2,8
Revenus du portefeuille d'investissements	3,4	7,4	7,5	4	117,6	0,1	1,4
Produit net bancaire	59,9	71,9	105,5	12	20,0	33,6	46,7
Charges opératoires	30,8	28,9	33,9	-1,9	-6,2	5	17,3
Dotations nettes aux provisions	-2,8	9,0	2,7	11,8	-421,4	-6,3	-70,0
Résultat d'exploitation	31,4	32,6	66,4	1,2	3,8	33,8	103,7
Résultat net	19,3	14,8	37,3	-4,5	-23,3	22,5	152,0

*Données provisoires

En termes de structure, la part de la marge d'intérêts dans le total du PNB des banques non-résidentes s'est consolidée pour atteindre 59% (contre 42% en 2022).

Graphique 28: Evolution de la structure du PNB des banques non-résidentes (en %)



En dépit de l'augmentation des charges opératoires de 17,3%, le coefficient d'exploitation s'est amélioré de 8,3 points de pourcentage pour se situer à 32,1% à fin 2023.

A la faveur de l'amélioration du PNB et de la maîtrise du coût du risque, le résultat net global des banques non-résidentes s'est nettement amélioré pour s'établir à 37,3 MUSD.

Section VI- Activité et exploitation des organismes de factoring

1. Evolution de l'activité des établissements de factoring

L'activité des établissements du factoring s'est renforcée au titre de l'exercice 2023 avec une augmentation de l'encours des financements de 9,1% ou 26 MDT pour s'établir à 313 MDT.

Tableau 53: Indicateurs sur l'activité du factoring

(En MDT sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	Variations			
				2022/2021		2023/2022	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Encours des financements	216	287	313	71	32,9	26	9,1

Du côté des ressources, l'année 2023 a été marquée par le renforcement des emprunts mobilisés de 17,5% sous forme principalement d'emprunts bancaires et d'emprunts obligataires. Conséquemment, leur part dans le total des ressources d'emprunt a été portée respectivement à 55,3% et à 13,6%.

Tableau 54: Evolution des ressources des établissements de factoring

(En MDT sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	Variation	
				2023/2022	
				En MDT	En %
Fonds propres	77	83	92	9	11,2
Ressources d'emprunt	80	138	162	24,2	17,5
Part des emprunts bancaires (en %)	46,8	41,4	55,3	-	-
Part des emprunts obligataires (en %)	3,3	11,8	13,6	-	-
Part des certificats de dépôts (en %)	50,0	46,7	31,1	-	-

2. Résultat d'exploitation des établissements de factoring

Le produit net de factoring a enregistré une amélioration de 12% en 2023 pour s'élever à 25 MDT résultant de l'augmentation de la marge d'intérêt de 17,8% et ce, en lien avec le développement de l'activité.

A la faveur de la maîtrise des charges opératoires, le coefficient d'exploitation s'est amélioré de 4,8 points de pourcentage pour s'établir à 34% à fin 2023. Conséquemment, le résultat net global des établissements de factoring s'est amélioré de 36,7% pour s'élever à 10 MDT au titre de l'exercice 2023.

Tableau 55: Indicateurs d'exploitation des établissements de factoring

(En MDT sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	Variation	
				2023/2022	
				En MDT	En %
Marge d'intérêt	11	14	16	2,5	17,8
Produit net de factoring	17	22	25	2,7	12,0
Charges opératoires	7	9	8	-0,2	-2,5
Coefficient d'exploitation (en %)	40,9	39,1	34	-	-4,8
Dotations nettes aux provisions	1	3	2	-1,0	-30,1
Résultat net	7	7	10	2,7	36,7

Section VII- Activité et situation financière des établissements de paiement

L'année 2023 a été marquée par l'obtention de l'agrément définitif de trois établissements de paiement, portant ainsi à cinq le nombre d'établissements de paiement au niveau du secteur dont 4 ont démarré effectivement leur activité.

1. Evolution de l'activité des établissements de paiement

Afin 2023, les établissements de paiement qui sont en activité totalisent un actif de 58,3 MDT. Ces établissements offrent leurs services de paiement à travers un réseau de paiement composé de 22 agences propres et de 2420 agents mandatés répartis entre agents principaux et agents détaillants.

Plus d'un quart du total des agents de paiement mandatés sont localisés dans les gouvernorats du Grand Tunis suivis par le gouvernorat de Sfax (9%).

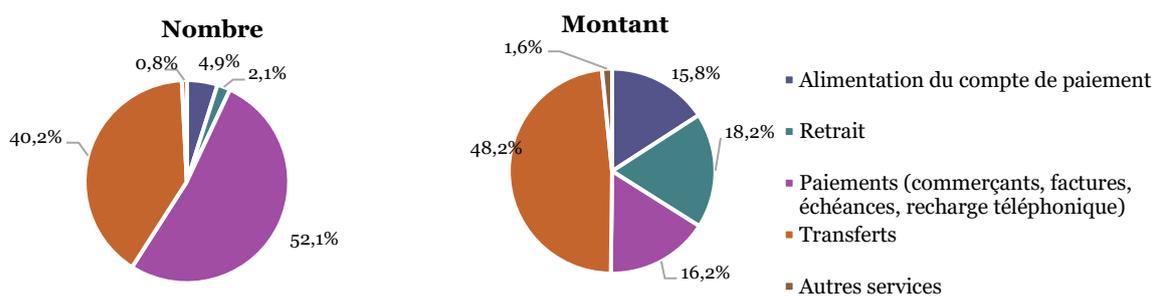
Tableau 56 : Indicateurs d'activité des établissements de paiement

	2022	2023
Nombre de comptes de paiement clients	24 414	34 703
Dont comptes de paiement clients actifs	6 122	9 204
Nombre d'utilisateurs (Non-clients)	15 182	25 451
Nombre de transactions	124 299	420 470
Nombre d'agents de paiement	1 403	2 442

Le nombre de comptes ouverts auprès des établissements de paiement s'élève à 34 703 comptes de paiements dont 9 mille ou 26% sont actifs.

63 % des comptes de paiement sont des comptes de niveau 2, 35% sont des comptes de niveau 1 et 2% sont des comptes de niveau 3.

Graphique 29: La répartition du nombre de transactions par nature d'opération



En 2023, les établissements de paiement ont effectué 419 934 transactions pour un montant total de 242 MDT.

En termes de nombre, les transactions sont ventilées comme suit :

- ✓ 52% proviennent des opérations de paiement dont 37% sont des opérations de paiement des échéances de micro-crédits, 11% de recharge téléphonique et 4 % de paiement des factures.

- ✓ 40% proviennent des opérations de transferts de fonds dont 31% sont des transferts nationaux et 9% des opérations de réception de fonds de l'étranger.
- ✓ 7% proviennent des opérations de cash-in et cash out.

En termes de montant, les transactions sont ventilées comme suit :

- ✓ 48% proviennent des opérations de transferts de fonds dont 35% sont des transferts nationaux et 13% des opérations de réception de fonds de l'étranger.
- ✓ 34% proviennent des opérations de cash-in et cash out dont 18% sont des opérations de retrait et 16% des opérations d'alimentation des comptes de paiement.
- ✓ 16% proviennent des opérations de paiement sous forme principalement d'opérations de paiement des échéances de micro-crédits (15,6%).

2. Exploitation

Le produit net du paiement consolidé des quatre établissements de paiement en activité s'est établi à 1,3 MDT au titre de 2023, lequel niveau demeure insuffisant et ne permet pas de couvrir les importantes charges d'exploitation ; ce qui explique les pertes affichées par lesdits établissements ayant atteint 12,4 MDT au titre de l'exercice 2023.

Graphique 30: Evolution du compte d'exploitation des établissements de paiement (en mille dinars)



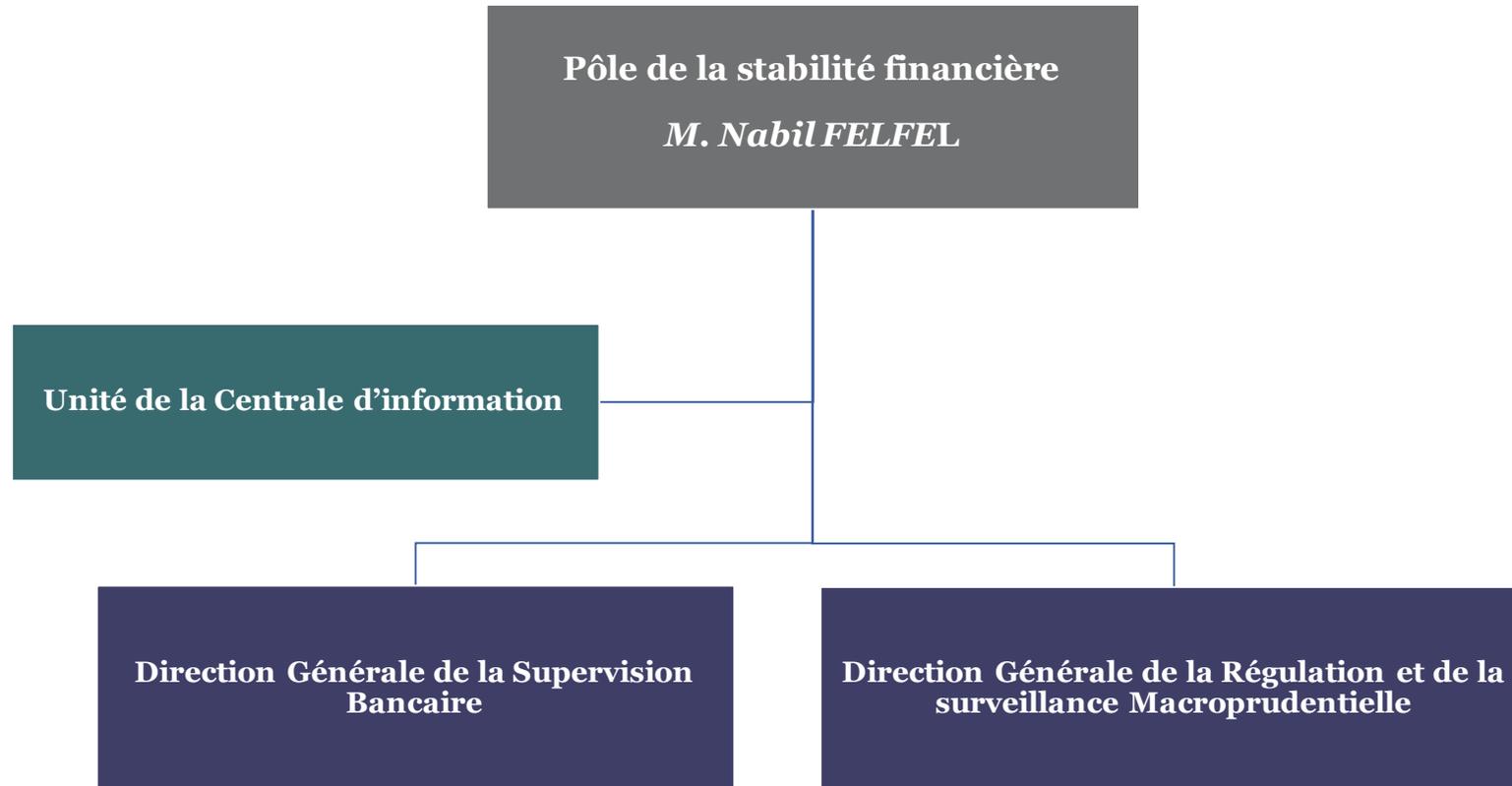


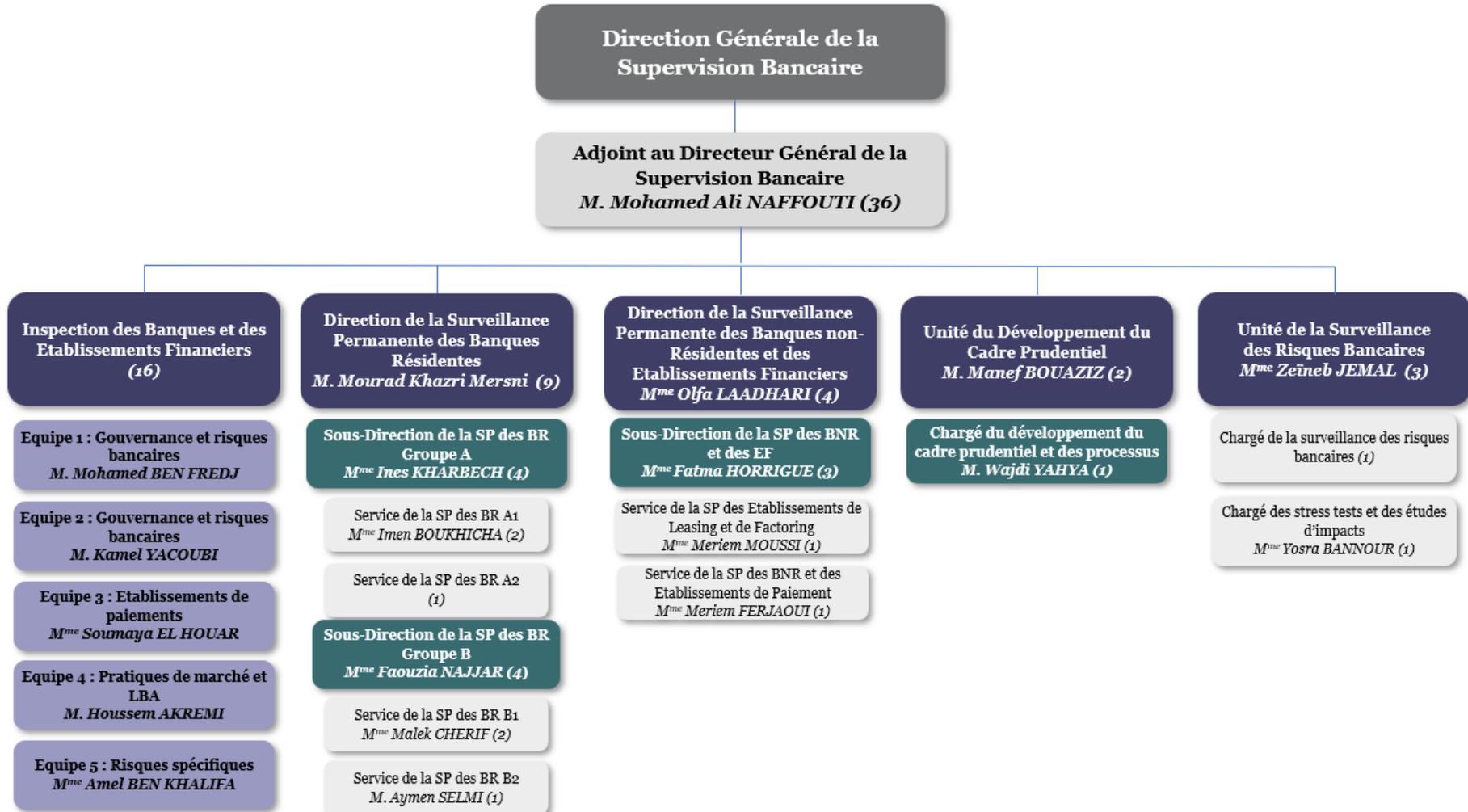
Annexes



Annexes

Annexe 1: Organigramme de la Direction Générale de la Supervision Bancaire





Annexe 2: Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques résidentes**1- Bilan des banques résidentes (en milliers de dinars)**

	2022	2023
ACTIF		
1- Caisse et avoirs auprès de la BC et CCP	4 879 769	4 711 432
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	8 785 588	12 007 667
3- Créances sur la clientèle	94 653 666	95 998 031
4- Portefeuille-titres commercial	2 922 028	2 362 478
5- Portefeuille d'investissements	19 922 659	23 287 589
6- Valeurs immobilisées	2 151 231	2 423 014
7- Autres actifs	3 296 334	3 490 003
TOTAL ACTIF	136 611 275	144 280 214
PASSIF		
1- Banque Centrale, CCP	7 579 231	6 028 523
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5 953 190	6 400 333
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	97 085 068	104 380 998
4- Emprunts et ressources spéciales	8 038 580	8 040 945
5- Autres passifs	4 583 934	5 089 938
TOTAL PASSIF	123 240 003	129 940 736
CAPITAUX PROPRES		
1- Capital	4 217 298	4 492 503
2- Réserves	7 901 711	8 429 676
3- Actions propres	-11 632	51 226
4- Autres capitaux propres	235 474	221 669
5- Résultats reportés	-177 445	-364 182
6- Résultats de l'exercice	1 205 866	1 508 586
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 371 272	14 339 477
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	136 611 275	144 280 214

2- État des engagements hors bilan des banques résidentes (en milliers de dinars)

	2022	2023
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	11 136 082	11 169 180
Crédits documentaires	5 695 653	4 516 193
Actifs donnés en garantie	6 823 027	5 924 579
Total passifs éventuels	23 654 762	21 609 952
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	5 195 258	7 082 237
Engagements sur titres	57 256	51 133
Total engagements donnés	5 252 514	7 133 369
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financements reçus	142 500	2 757 814
Garanties reçues	45 300 229	44 142 395
Total engagements reçus	45 442 729	46 900 209

3- État de résultat des banques résidentes (en milliers de dinars)

	2022	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	12 172 381	14 175 496
(+) INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	8 550 358	10 203 886
(+) COMMISSIONS	1 566 281	1 647 210
(+) GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	832 199	762 838
(+) REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS	1 223 543	1 561 564
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 179 660	6 555 420
(-) INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	5 054 615	6 407 653
(-) COMMISSIONS ENCOURUES	125 045	145 493
(-) PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	0	2 275
MARGE D'INTÉRÊTS	3 495 743	3 796 233
PRODUIT NET BANCAIRE	6 992 721	7 620 078
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	1 631 562	1 485 614
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS	22 091	51 051
(+) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	45 230	42 008
(-) FRAIS DE PERSONNEL	2 148 519	2 340 339
(-) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	993 907	1 077 399
(-) DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	216 781	232 364
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 025 091	2 475 317
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES	4 594	2 271
(-) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	792 415	879 580
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	1 237 270	1 598 009
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	31 404	89 425
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 205 866	1 508 586

Annexe 3: Bilan et état de résultat des établissements de leasing**1- Bilan des établissements de leasing (en milliers de dinars)**

	2022	2023
ACTIFS		
1- Liquidités et équivalents de liquidités	210 791	154 862
2- Créances sur la clientèle	3 649 785	3 912 804
3- Portefeuille-titres de placement	130 598	124 395
4- Portefeuille d'investissements	207 970	294 161
5- Valeurs immobilisées	54 694	73 328
6-Autres actifs	53 198	54 532
TOTAL DES ACTIFS	4 307 036	4 614 081
PASSIFS		
1- Concours bancaires et autres passifs financiers	268 360	315 745
2- Dettes envers la clientèle	64 266	50 556
3- Emprunts et ressources spéciales	2 676 398	2 853 142
4- Autres passifs	555 898	589 245
TOTAL DES PASSIFS	3 564 922	3 808 688
CAPITAUX PROPRES		
1-Capital social	284 000	294 000
2- Actions Propres	-6 613	-6 158
3- Réserves	237 418	262 197
4-Prime d'émission	0	
5-Résultats reportés	121 120	128 998
6-Autres capitaux propres	23 186	23 286
7-Réserves pour risques généraux	0	
8- Modification comptable	0	0
9- Résultat de l'exercice	83 003	103 070
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	742 114	805 393
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	4 307 036	4 614 081

2- État de résultat des établissements de leasing (en milliers de dinars)

	2022	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
(+) INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS DE LEASING	507 703	550 626
(+) INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-264 110	-288 131
(+) PRODUITS DES PLACEMENTS	28 764	26 474
(+) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	10 318	6 765
Total des produits d'exploitation	282 675	295 734
CHARGES D'EXPLOITATION		
(-) CHARGES DE PERSONNEL	72 718	82 048
(-) DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES	6 584	5 922
(-) DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	50 395	27 818
(-) DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS	9 900	944
(-) AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	28 231	31 781
Total des charges d'exploitation	167 827	148 513
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		
(+) AUTRES GAINS ORDINAIRES	3 225	5 258
(-) AUTRES PERTES ORDINAIRES	-114	-602
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT	117 960	151 877
(-) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	-32 199	-43 539
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	-2 757	-5 268
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	83 003	103 070

Annexe 4: Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques non-résidentes**1- Bilan des banques non-résidentes (en milliers de dollars)**

	2022	2023
ACTIF		
1- Caisse et avoirs auprès de la BC et CCP	668 568	418 678
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	886 472	1 030 328
3- Créances sur la clientèle	163 612	130 380
4- Portefeuille-titres commercial	85 694	69 456
5- Portefeuille d'investissements	111 904	111 897
6- Valeurs immobilisées	19 223	18 605
7- Autres actifs	20 642	21 750
TOTAL ACTIF	1 956 115	1 801 095
PASSIF		
1- Banques Centrale, CCP	5 348	6 082
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	538 723	411 767
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	1 003 400	965 383
4- Emprunts et ressources spéciales	5 549	7 613
5- Autres passifs	78 368	96 722
TOTAL PASSIF	1 631 388	1 487 567
CAPITAUX PROPRES		
1- Capital ou Dotation	149 723	149 961
2- Réserves	64 214	65 546
3- Actions propres	0	0
4- Autres capitaux propres	1 000	2 098
5- Résultats reportés	94 990	56 149
6- Résultats de l'exercice	14 800	39 774
TOTAL CAPITAUX PROPRES	324 727	313 528
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 956 115	1 801 095

2- État des engagements hors bilan des banques non-résidentes (en milliers de dollars)

	2022	2023
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	246 250	446 882
Crédits documentaires	153 292	81 281
Actifs donnés en garantie	0	0
Total passifs éventuels	399 543	528 163
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	33 282	52 567
Engagements sur titres	0	0
Total engagements donnés	33 282	52 567
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financements reçus	0	0
Garanties reçues	163 629	215 303
Total engagements reçus	163 629	215 303

3- État de résultat des banques non-résidentes (en milliers de dollars)

	2022	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	77 875	119 550
(+) INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	35 765	76 103
(+) COMMISSIONS	9 672	11 853
(+) GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	25 038	24 134
(+) REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS	7 400	7 460
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 949	13 805
(-) INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	5 440	13 295
(-) COMMISSIONS ENCOURUES	508	511
(-) PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE	71 926	105 745
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	8 994	-588
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS	0	0
(+) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	18	6
(-) FRAIS DE PERSONNEL	17 233	20 630
(-) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	11 743	13 351
(-) DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	1 399	2 523
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	32 576	69 835
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES	45	-2
(-) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	16 769	26 562
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	15 853	43 271
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	-1 053	-3 497
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	14 800	39 774

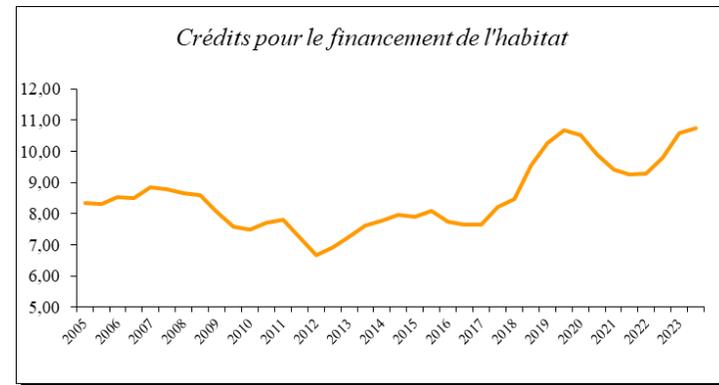
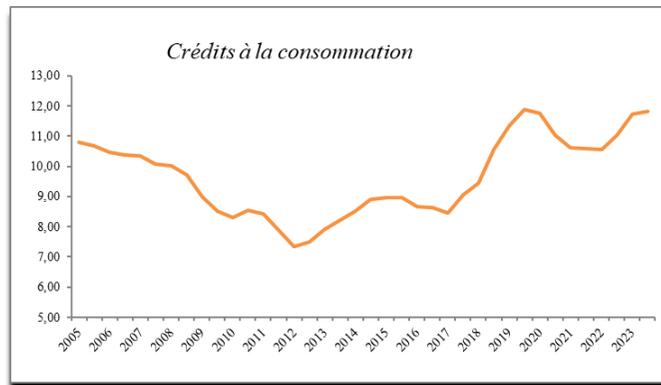
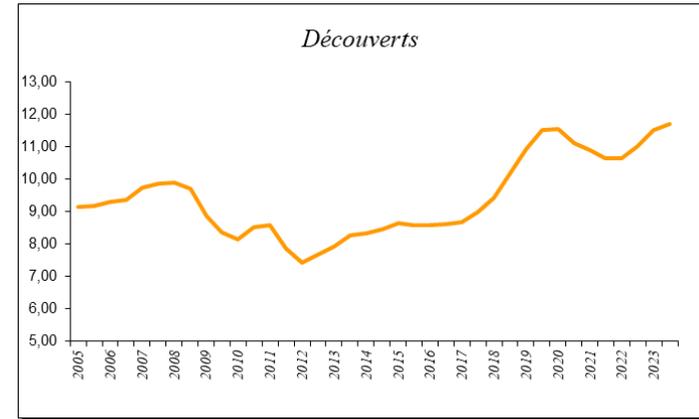
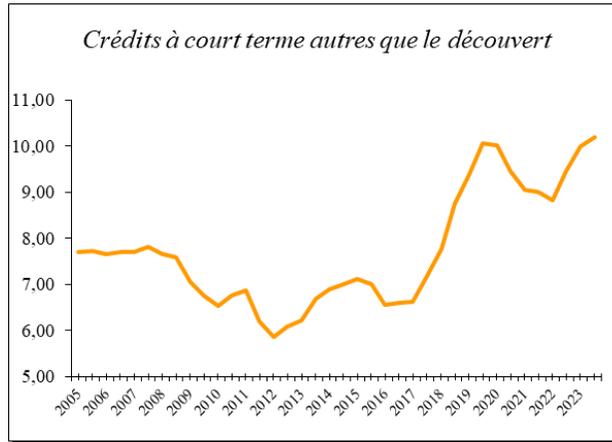
Annexe 5: Bilan et état de résultat des établissements de Factoring**1- Bilan des établissements de Factoring (en milliers de dinars)**

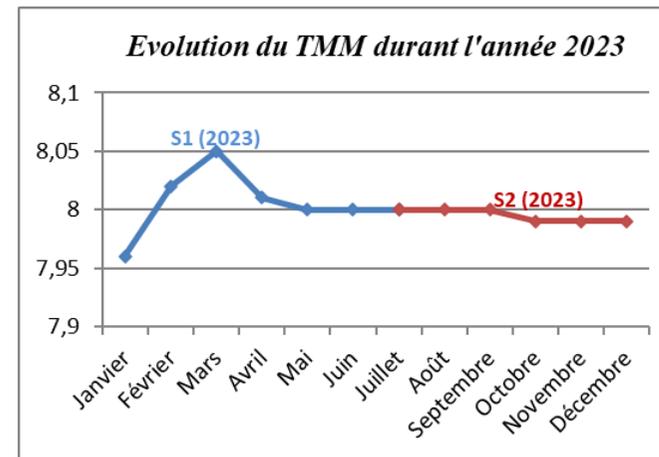
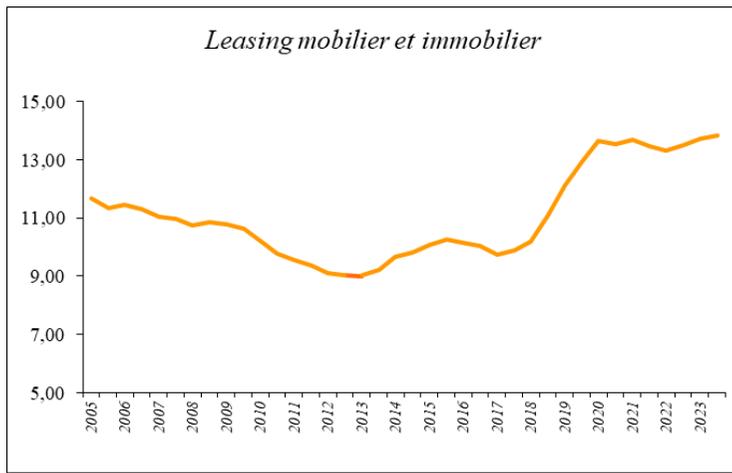
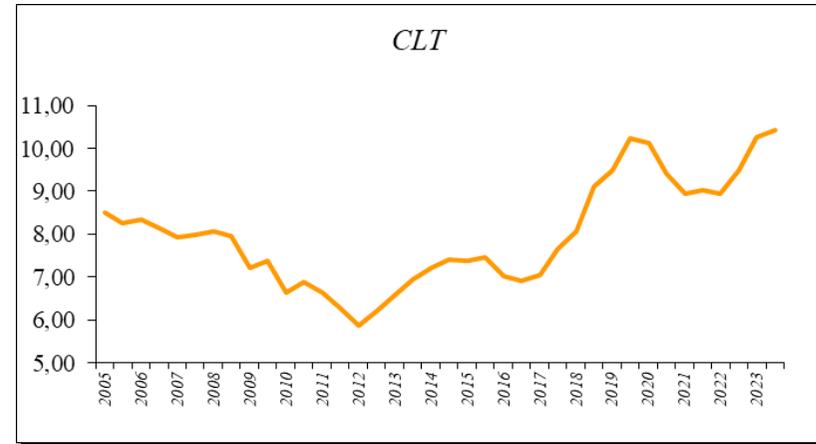
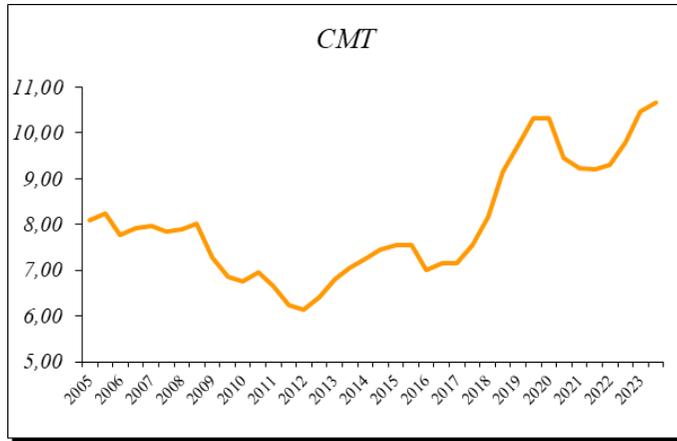
	2022	2023
ACTIFS		
1- Immobilisations incorporelles et corporelles	2 014	1 787
2- Immobilisations financières	25 959	29 340
3- Autres actifs non courants	5	0
4- Liquidités et équivalents de liquidités	2 281	8 096
5- Affacturage et comptes rattachés	272 894	297 304
6- Autres actifs courants	3 709	4 219
7- Placements et autres actifs financiers	0	24
TOTAL DES ACTIFS	306 862	340 770
PASSIFS		
1- Emprunts	12 0240	17 595
2- Fonds de garantie	35 697	37 308
3- Concours bancaires et autres passifs financiers	126 010	144 686
4- Adhérents et comptes rattachés	41 690	39 955
5- Fournisseurs et comptes rattachés	172	239
6- Autres passifs	10 124	12 039
TOTAL DES PASSIFS	225 717	251 821
CAPITAUX PROPRES		
1-Capital social	40 000	40 000
2- Réserves	33 569	37 023
3-Résultats reportés	201	1 809
4- Modification comptable	0	0
5- Résultat de l'exercice	7 375	10 117
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	81 145	88 949
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	306 862	340 770

2- Etat de résultat des établissements de Factoring (en milliers de dinars)

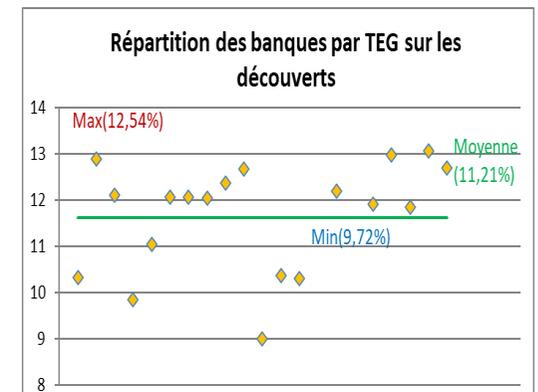
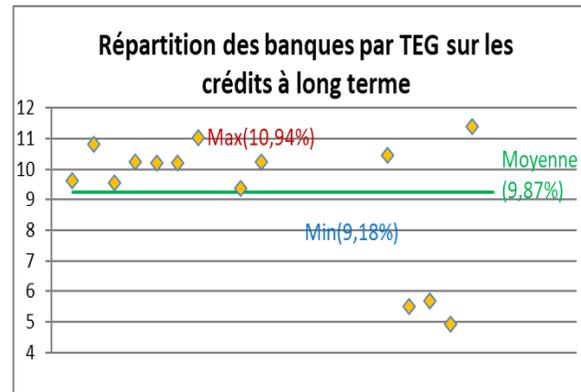
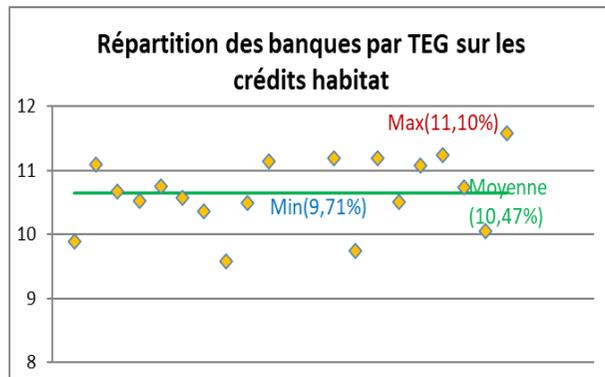
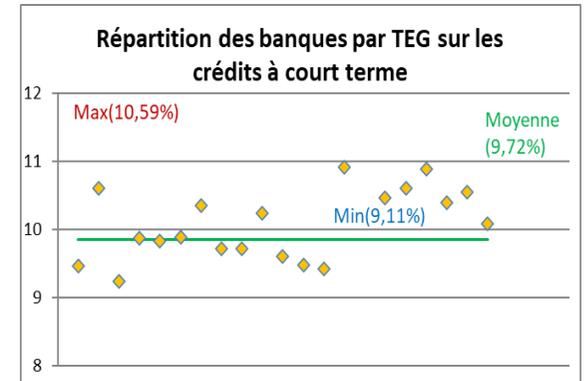
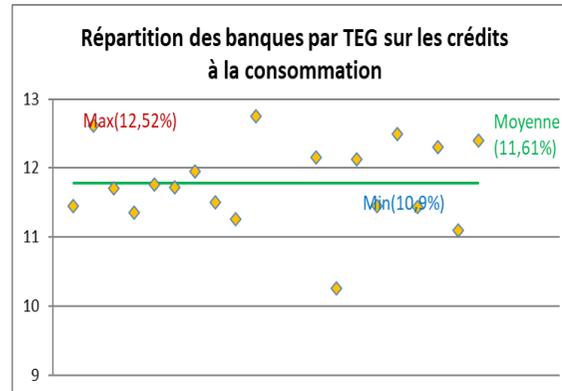
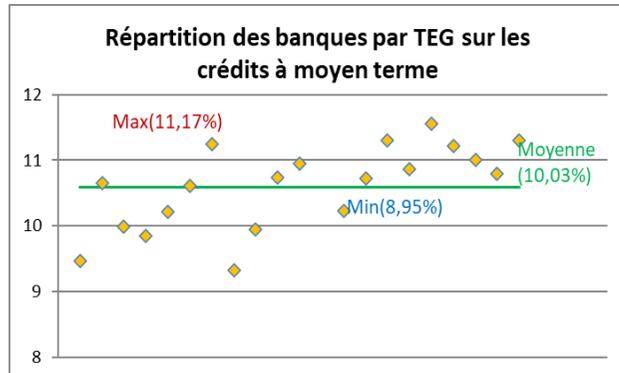
	2022	2023
REVENUS D'AFFACTURAGE		
Commissions d'affacturage	13 796	16 936
Produits financiers de mobilisation	17 756	22 287
Produits financiers de placement	458	607
Autres produits d'exploitation	123	0
Produits nets	32 133	39 830
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges financières nettes	9 920	14 482
Provisions nettes aux comptes d'affacturage	1 458	1 273
Charges de personnel	5 530	5 426
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 042	2 525
Autres charges d'exploitation	3 122	3 055
Total des charges d'exploitation	23 071	26 761
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 062	13 069
(+) AUTRES GAINS ORDINAIRES	0	0
(-) AUTRES PERTES ORDINAIRES	0	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT	9 062	13 069
(-) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	1 681	2 595
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	6	357
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	7 375	10 117

Annexe 6: Évolution des taux effectifs moyens par catégorie de concours 2005-2023





Annexe 7: Évolution des TEGs par catégorie de concours et par BEF courant 2023



Annexe 8: Répartition par région, par gouvernorat et par banque du réseau d'agences au 31/12/2023

REGIONS	BANQUES PUBLIQUES					TOTAL BANQUES PUBLIQUES	BANQUES PRIVEES														TOTAL BANQUES PRIVEES	BANQUES MIXTES			TOTAL BANQUES MIXTES	TOTAL BANQUES
	GOVERNORATS	BN	ASTB	BH	BTS		BFPME	ATB	ATTIJA RI	BT	AB	BIAT	UBCI	UIB	CBNA	BTK	QNB	BZ	ABC TUN.	ALBARAKA		WIB	TSB	BTE		
GRAND TUNIS	45	46	57	4	1	153	62	79	54	91	81	46	52	1	21	12	83	13	18	13	626	13	17	8	38	817
TUNIS	24	29	31	1	1	86	38	47	31	55	48	28	34	1	11	9	43	6	11	5	367	7	11	4	22	475
ARIANA	7	5	11	1	0	24	9	17	9	17	14	7	9	0	4	1	18	3	3	4	115	2	2	2	6	145
BEN AROUS	10	9	14	1	0	34	12	12	12	14	14	9	6	0	6	2	17	3	3	4	114	3	3	1	7	155
MANOUBA	4	3	1	1	0	9	3	3	2	5	5	2	3	0	0	0	5	1	1	0	30	1	1	1	3	42
CENTRE EST	41	41	44	6	0	132	26	44	31	37	71	37	44	1	7	11	54	3	15	13	394	8	7	4	19	545
SFAX	16	15	15	3	0	49	12	19	9	16	30	19	14	1	4	4	31	1	6	8	174	2	2	2	6	229
SOUSSE	11	14	18	1	0	44	8	14	9	12	22	11	18	0	2	5	13	2	4	2	122	3	3	1	7	173
MAHDIA	5	4	4	1	0	14	3	4	3	4	6	1	2	0	0	0	3	0	1	1	28	1	0	0	1	43
MONASTIR	9	8	7	1	0	25	3	7	10	5	13	6	10	0	1	2	7	0	4	2	70	2	2	1	5	100
CENTRE OUEST	25	8	6	3	0	42	4	5	4	4	5	2	8	0	0	1	10	0	1	3	47	1	1	0	2	91
SIDI BOUZID	7	3	2	1	0	13	1	2	1	1	2	1	3	0	0	0	3	0	0	2	16	0	0	0	0	29
KASSERINE	7	3	2	1	0	13	2	1	1	2	1	0	2	0	0	1	3	0	0	0	13	0	0	0	0	26
KAIROUAN	11	2	2	1	0	16	1	2	2	1	2	1	3	0	0	0	4	0	1	1	18	1	1	0	2	36
NORD EST	27	24	20	3	0	74	17	26	17	15	27	16	22	0	3	2	21	0	3	5	174	3	2	3	8	256
NABEUL	16	15	9	1	0	41	9	16	10	12	16	10	11	0	2	2	12	0	2	3	105	1	1	2	4	150
BIZERTE	8	7	9	1	0	25	7	8	5	2	8	5	9	0	1	0	6	0	1	1	53	2	1	1	4	82
ZAGHOUANE	3	2	2	1	0	8	1	2	2	1	3	1	2	0	0	0	3	0	0	1	16	0	0	0	0	24
NORD OUEST	26	13	8	4	0	51	9	8	10	4	8	4	6	0	1	1	9	0	1	2	63	0	2	0	2	116
SILIANA	6	1	1	1	0	9	3	1	1	1	1	0	1	0	0	1	1	0	0	0	10	0	0	0	0	19
EL KEF	5	3	1	1	0	10	1	3	2	1	2	1	1	0	0	0	2	0	0	0	13	0	0	0	0	23
BEJA	8	3	3	1	0	15	3	1	2	2	3	2	1	0	1	0	3	0	1	1	20	0	1	0	1	36
JENDOUBA	7	6	3	1	0	17	2	3	5	0	2	1	3	0	0	0	3	0	0	1	20	0	1	0	1	38
SUD EST	12	14	8	2	0	36	14	14	8	10	6	5	7	0	2	2	13	0	2	5	88	2	2	2	6	130

REGIONS	BANQUES PUBLIQUES					TOTAL BANQUES PUBLIQUES	BANQUES PRIVEES														TOTAL BANQUES PRIVEES	BANQUES MIXTES			TOTAL BANQUES MIXTES	TOTAL BANQUES
	GOVERNORATS	BN	ASTB	BH	BTS		BFPME	ATB	ATTIJA RI	BT	AB	BIAT	UBCI	UIB	CBNA	BTK	QNB	BZ	ABC TUN.	ALBARAKA		WIB	TSB	BTE		
GABES	5	5	3	1	0	14	6	4	3	4	2	2	3	0	1	1	6	0	1	1	34	1	1	1	3	51
MEDENINE	7	9	5	1	0	22	8	10	5	6	4	3	4	0	1	1	7	0	1	4	54	1	1	1	3	79
SUD OUEST	9	9	8	4	0	30	7	17	2	4	4	1	8	0	0	0	10	0	0	3	56	0	0	0	0	86
KEBILI	1	2	1	1	0	5	2	4	0	1	1	0	0	0	0	0	3	0	0	1	12	0	0	0	0	17
TATAOUINE	1	2	2	1	0	6	1	4	0	1	1	0	2	0	0	0	3	0	0	1	13	0	0	0	0	19
TOZEUR	2	1	1	1	0	5	1	2	1	1	1	0	3	0	0	0	1	0	0	0	10	0	0	0	0	15
GAFSA	5	4	4	1	0	14	3	7	1	1	1	1	3	0	0	0	3	0	0	1	21	0	0	0	0	35
TOTAL	185	155	151	26	1	518	139	193	126	165	202	111	147	2	34	29	200	16	40	44	1448	27	31	17	75	2041

Annexe 9: Répartition par région, par gouvernorat et par établissement de leasing du réseau d'agences au 31/12/2023

REGIONS	ETABLISSEMENTS de LEASING								TOTAL LEASING
GOVERNORATS	TLF	CIL	ATL	ATTIJ. L	BHL	BTK L	BL	HL	
GRAND TUNIS	2	2	2	3	1	1	3	2	16
TUNIS	1	1	1	2	1	1	1	1	9
ARIANA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BEN AROUS	1	1	1	1	0	0	1	1	6
MANOUBA	0	0	0	0	0	0	1	0	1
CENTRE EST	3	4	2	2	4	2	2	3	22
SFAX	1	2	1	1	1	1	1	2	10
SOUSSE	1	2	1	1	2	1	1	1	10
MAHDIA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONASTIR	1	0	0	0	1	0	0	0	2
CENTRE OUEST	1	0	1						
SIDI BOUZID	1	0	0	0	0	0	0	0	1
KASSERINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
KAIROUAN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NORD EST	1	1	2	0	1	1	3	1	10
NABEUL	1	1	1	0	1	1	1	1	7
BIZERTE	0	0	1	0	0	0	1	0	2
ZAGHOUANE	0	0	0	0	0	0	1	0	1
NORD OUEST	1	1	0	0	1	0	1	1	5
SILIANA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EL KEF	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BEJA	1	1	0	0	1	0	1	1	5
JENDOUBA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SUD EST	2	1	1	0	1	1	1	2	9
GABES	1	1	0	0	1	1	1	1	6

REGIONS	ETABLISSEMENTS de LEASING								TOTAL LEASING
GOVERNORATS	TLF	CIL	ATL	ATTIJ. L	BHL	BTK L	BL	HL	
MEDENINE	1	0	1	0	0	0	0	1	3
SUD OUEST	1	1	1	0	1	0	0	0	4
KEBILI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TATAOUINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOZEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GAFSA	1	1	1	0	1	0	0	0	4
TOTAL	11	10	8	5	9	5	10	9	67

Annexe 10: Liste des tableaux

Tableau 1: Ventilation des produits financiers par type de banque et par catégorie.....	19
Tableau 2: Bilan opérationnel de l'activité de la surveillance permanente	25
Tableau 3: Mesures disciplinaires prises	26
Tableau 4 : Répartition de l'encours des crédits par secteur	31
Tableau 5: Répartition de l'encours des crédits accordés aux particuliers par objet de financement	32
Tableau 6: Evolution des principaux indicateurs du risque de crédit (%).....	32
Tableau 7: Evolution des principaux indicateurs de la qualité d'actif par opérateur (%)	35
Tableau 8: Évolution des taux des créances classées dans le total engagement par secteur (en %)	36
Tableau 9: Evolution du nombre d'établissements agréés	39
Tableau 10: Évolution du nombre de banques suivant le statut de l'actionnariat.....	40
Tableau 11: Concentration de l'activité bancaire suivant la nature de l'établissement	42
Tableau 12: Indicateurs de concentration de l'activité des banques résidentes	42
Tableau 13: Indicateurs de concentration de l'activité des établissements de leasing	43
Tableau 14 : Indicateurs de concentration de l'activité des banques non- résidentes	43
Tableau 15: Principaux indicateurs de bancarisation	44
Tableau 16: Structure bilantielle des banques résidentes (en %)	46
Tableau 17: Évolution des emplois des banques résidentes	47
Tableau 18: Évolution de l'encours du portefeuille-titres des banques résidentes.....	48
Tableau 19: Évolution des ressources d'exploitation des banques résidentes	48
Tableau 20: Évolution de l'encours des dépôts des banques résidentes par catégorie de dépôts.....	49
Tableau 21: Évolution des ressources d'emprunts à moyen et long termes des banques résidentes.....	49
Tableau 22: Indicateurs de liquidité des banques résidentes	50
Tableau 23: Évolution de la répartition du ratio de liquidité des banques résidentes	50
Tableau 24: Paramètres de défaut des banques résidentes	50
Tableau 25: Répartition de la part des créances classées des banques résidentes à fin 2023	51
Tableau 26: Indicateurs de couverture des risques des banques résidentes	51
Tableau 27: Répartition du taux de couverture des créances classées par les provisions à fin 2023	52
Tableau 28: Évolution des composantes du PNB des banques résidentes.....	52
Tableau 29: Répartition du PNB des banques résidentes	54
Tableau 30: Évolution des fonds propres et des risques encourus des banques résidentes	56
Tableau 31: Évolution des ratios moyens de solvabilité et Tier 1 des banques résidentes	56
Tableau 32: Répartition des ratios de solvabilité des banques résidentes à fin 2023	57
Tableau 33: Indicateurs des banques islamiques	57
Tableau 34: Évolution des emplois d'exploitation des banques islamiques	58
Tableau 35: Évolution des ressources d'exploitation des banques islamiques.....	58
Tableau 36: Indicateurs de couverture des risques des banques islamiques	58
Tableau 37: Évolution des comptes d'exploitation des banques islamiques.....	59
Tableau 38: Évolution des indicateurs de rentabilité des banques islamiques	59
Tableau 39: Évolution des ratios moyens de solvabilité et Tier 1 des banques islamiques	59
Tableau 40: Évolution des ressources d'emprunt des établissements de leasing	60
Tableau 41: Évolution du coût des ressources des établissements de leasing	60
Tableau 42 : Indicateurs de risque de liquidité et de taux des établissements de leasing	61
Tableau 43 : Paramètres de défaut des établissements de leasing	61
Tableau 44: Répartition de la part des créances classées des établissements de leasing à fin 2023	61
Tableau 45: Répartition du taux de couverture des créances classées par les provisions pour les établissements de leasing à fin 2023	62
Tableau 46: Evolution du compte d'exploitation des établissements de leasing	62
Tableau 47: Evolution des indicateurs de rentabilité des établissements de leasing.....	63
Tableau 48: Evolution des fonds propres des établissements de leasing	63
Tableau 49: Evolution du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1 des établissements de leasing%.....	63
Tableau 50 : Evolution des emplois des banques non-résidentes	64

<i>Tableau 51 : Evolution des ressources d'exploitation des banques non-résidentes</i>	<i>65</i>
<i>Tableau 52 : Evolution du compte d'exploitation des banques non-résidentes.....</i>	<i>66</i>
<i>Tableau 53: Indicateurs sur l'activité du factoring</i>	<i>67</i>
<i>Tableau 54: Evolution des ressources des établissements de factoring.....</i>	<i>67</i>
<i>Tableau 55: Indicateurs d'exploitation des établissements de factoring</i>	<i>67</i>
<i>Tableau 56 : Indicateurs d'activité des établissements de paiement</i>	<i>68</i>

Annexe 11: Liste des graphiques

<i>Graphique 1: Contributions sectorielles à l'évolution annuelle de l'encours des crédits aux professionnels et répartition sectorielle du PIB aux prix courants</i>	<i>31</i>
<i>Graphique 2: Evolution du Gap du ratio crédit au secteur privé / PIB par rapport à sa tendance de long terme</i>	<i>32</i>
<i>Graphique 3: Répartition sectorielle des crédits professionnels et des crédits aux particuliers (en %) ...</i>	<i>33</i>
<i>Graphique 4: Evolution du financement bancaire de l'Etat et des entreprises publiques</i>	<i>34</i>
<i>Graphique 5: Engagements des 5/10 premiers groupes privés dans les fonds propres nets de base des banques</i>	<i>34</i>
<i>Graphique 6: Engagements des 5/10 premiers opérateurs publics dans les fonds propres nets de base des banques.....</i>	<i>34</i>
<i>Graphique 7: Évolution de la répartition sectorielle de l'encours des créances classées des banques résidentes (en %)</i>	<i>35</i>
<i>Graphique 8: Evolution de la structure des dépôts bancaires par forme (en MD et en %)</i>	<i>36</i>
<i>Graphique 9: Evolution des indices Tunindex et Tunbank 2019 - 2022</i>	<i>37</i>
<i>Graphique 10: Structure du capital des banques résidentes par nature d'actionnariat</i>	<i>40</i>
<i>Graphique 11: Structure de l'actionnariat des établissements de leasing à fin 2023</i>	<i>41</i>
<i>Graphique 12: Structure de l'actionnariat des établissements de paiement agréés à fin 2023</i>	<i>41</i>
<i>Graphique 13: Répartition de l'activité des banques résidentes selon la nature de l'actionnariat</i>	<i>43</i>
<i>Graphique 14: Répartition du réseau d'agences bancaires par région</i>	<i>44</i>
<i>Graphique 15: Evolution du gap entre les emplois et les dépôts en dinars</i>	<i>47</i>
<i>Graphique 16: Evolution du gap entre les emplois et les dépôts en devises</i>	<i>47</i>
<i>Graphique 17: Ventilation des engagements par classe (en %)</i>	<i>51</i>
<i>Graphique 18: Évolution du coût des dépôts et du rendement des crédits des banques résidentes</i>	<i>53</i>
<i>Graphique 19 : Évolution de la structure du PNB des banques résidentes (en%)</i>	<i>53</i>
<i>Graphique 20: Répartition du PNB des banques résidentes (en %).....</i>	<i>54</i>
<i>Graphique 21: Évolution des indicateurs de rentabilité des banques résidentes</i>	<i>55</i>
<i>Graphique 22: Évolution de la répartition des bénéfices des banques résidentes</i>	<i>55</i>
<i>Graphique 23: Évolution de la structure des fonds propres des banques résidentes (en%)</i>	<i>56</i>
<i>Graphique 24: Évolution des indicateurs d'activité des établissements de leasing (en MDT)</i>	<i>60</i>
<i>Graphique 25: Evolution du coût des ressources, du rendement des crédits et du taux effectif moyen des établissements de leasing</i>	<i>62</i>
<i>Graphique 26: Evolution de la structure des emplois d'exploitation des banques non-résidentes (en %)</i>	<i>64</i>
<i>Graphique 27: Evolution de la structure des ressources d'exploitation des banques non-résidentes (en %).....</i>	<i>65</i>
<i>Graphique 28: Evolution de la structure du PNB des banques non-résidentes (en %).....</i>	<i>66</i>
<i>Graphique 29: La répartition du nombre de transactions par nature d'opération.....</i>	<i>68</i>
<i>Graphique 30: Evolution du compte d'exploitation des établissements de paiement (en mille dinars)...</i>	<i>69</i>